



EMPIRE
COMPANY LIMITED

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
POUR 2016 ET CIRCULAIRE DE SOLlicitATION
DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Table des matières

| | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| Invitation aux actionnaires | i | Section 8. Déclaration de la rémunération de la haute direction | 32 |
| Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires | ii | INTRODUCTION | 32 |
| Circulaire de sollicitation de procurations par la direction | 1 | Rôle, composition et expérience du comité des ressources humaines | 32 |
| Section 1. Sommaire | 1 | Planification de la relève | 33 |
| Assemblée générale annuelle des actionnaires | 1 | Représentation des femmes à la haute direction | 33 |
| Questions soumises à l'assemblée | 2 | Philosophie et procédure en matière de rémunération | 33 |
| Section 2. Vote à l'assemblée générale annuelle | 6 | Rémunération et risques | 34 |
| Section 3. Avis aux actionnaires véritables | 8 | Consultant du comité des ressources humaines | 35 |
| Section 4. Démarche en matière de gouvernance | 9 | Étalonnage de la rémunération | 36 |
| Vote majoritaire | 9 | ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION | 36 |
| Départ à la retraite et remplacement des membres du conseil d'administration | 9 | Éléments de la rémunération de la haute direction | 36 |
| Politique de diversité des membres du conseil d'administration | 9 | Décisions en matière de rémunération pour l'exercice 2016 | 41 |
| Section 5. Candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur | 10 | Rémunération des membres de la haute direction visés | 44 |
| Candidats au conseil | 10 | Attributions au titre d'un régime incitatif | 46 |
| Participation en actions des administrateurs en poste | 17 | Graphique de rendement | 48 |
| Indépendance des administrateurs et autres relations | 18 | Régime de retraite, prestations et autre rémunération | 49 |
| Appartenance à d'autres conseils d'administration | 19 | Contrats de travail et ententes relatives à la retraite | 50 |
| Section 6. Mandat du conseil et des comités | 20 | Section 9. Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés | 51 |
| Membres des comités | 20 | Section 10. Information supplémentaire | 52 |
| Sommaire des réunions tenues par le conseil et les comités | 20 | Assurance des administrateurs et des dirigeants | 52 |
| Relevé des présences | 21 | Notice annuelle | 52 |
| Évaluation du conseil d'administration | 22 | Communications avec le conseil d'administration | 52 |
| Planification stratégique | 23 | Section 11. Approbation des administrateurs | 52 |
| Gestion du risque | 23 | Annexe A – Énoncé des pratiques en matière de gouvernance | 53 |
| Éthique commerciale | 24 | Annexe B – Mandat du conseil d'administration | 59 |
| Rémunération des administrateurs | 24 | Annexe C – Régime d'options d'achat d'actions d'Empire | 62 |
| Section 7. Rapports des comités du conseil | 27 | Glossaire | 64 |
| Rapport du comité d'audit | 27 | Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs | 65 |
| Rapport du comité de gouvernance | 29 | | |
| Rapport du comité des mises en candidature | 30 | | |
| Rapport du comité des ressources humaines | 31 | | |

Invitation aux actionnaires

EMPIRE
COMPANY LIMITED

Le 1^{er} août 2016

À tous les actionnaires,

Nous sommes heureux de vous inviter à vous joindre à notre conseil d'administration ainsi qu'aux membres de notre haute direction lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour 2016.

**Le 15 septembre 2016
À 11 h (heure de l'Atlantique)
Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)**

Les questions devant être examinées à cette assemblée et faire l'objet d'un vote sont présentées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction qui accompagnent la présente invitation. De plus, l'assemblée vous permettra de rencontrer les personnes responsables du rendement de la société, d'assister à leur présentation et de leur poser des questions.

Empire Company Limited s'est engagée à vous tenir, vous, nos investisseurs, informés sur votre placement dans la société. Nous avons également à cœur de respecter le souhait que vous pourriez exprimer de ne pas recevoir des exemplaires de notre rapport annuel ou de nos rapports trimestriels. Il vous faut savoir que vous avez tout le loisir de décider de recevoir ou non le rapport annuel et(ou) les rapports trimestriels l'an prochain. Nous vous prions, à ce chapitre, de lire le document ci-joint destiné à cette fin, et d'effectuer votre choix conformément à ce qui y est prévu.

Cela dit, nous tenons tout de même à ce que vous sachiez que si vous désirez consulter le rapport annuel de 2016 et(ou) nos rapports trimestriels, il vous est possible de le faire sur notre site Web à www.empireco.ca ou à www.sedar.com, ou vous pouvez en demander un exemplaire, par écrit, à l'adresse suivante :

**Relations avec les investisseurs
Empire Company Limited
115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Courriel : investor.relations@empireco.ca**

Nous diffuserons également l'assemblée générale annuelle sur le Web à www.empireco.ca. Ce site contient de l'information utile sur notre société et vous êtes invités à le visiter avant l'assemblée.

En espérant vous rencontrer à l'assemblée du 15 septembre 2016, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(signé) « *Robert P. Dexter* »

Robert P. Dexter
Président du conseil

(signé) « *François Vimard* »

François Vimard
Président et chef de la direction intérimaire

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

EMPIRE
COMPANY LIMITED

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Empire Company Limited aura lieu :

Le 15 septembre 2016
À 11 h (heure de l'Atlantique)
Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

aux fins suivantes :

1. recevoir et étudier les états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice terminé le 7 mai 2016, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. élire les administrateurs pour l'année suivante et fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
3. approuver la rémunération des administrateurs pour l'année suivante;
4. nommer l'auditeur pour l'année suivante;
5. autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur;
6. étudier une résolution consultative sur la rémunération de la haute direction; et
7. traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Votre présence à cette assemblée est la bienvenue.

Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne sont priés de remplir, de signer, de dater et de retourner le formulaire de procuration ci-joint à l'intention des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B, dans l'enveloppe prévue à cette fin, au secrétaire de la société, 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0.

Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A ont le droit de voter à l'égard de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction. Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A qui ne peuvent assister eux-mêmes à l'assemblée peuvent désigner un fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée, parler en leur nom et voter à l'égard de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction en remplissant le formulaire de procuration ci-joint à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A, et en le retournant dans l'enveloppe prévue à cette fin, à l'adresse suivante :

Société de fiducie CST
aux soins du service des procurations
C. P. 721
Agincourt (Ontario)
M1S 0A1

Fait à Stellarton (Nouvelle-Écosse), le 1^{er} août 2016.

SUR L'ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) « Karin McCaskill »

Karin McCaskill
Première vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Section 1. Sommaire

Le présent sommaire indique les faits saillants contenus ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** ») à l'égard d'Empire Company Limited (« **Empire** » ou la « **société** »). Ce sommaire ne contient pas tous les renseignements dont vous devriez tenir compte et vous êtes priés de lire la circulaire au complet avant de voter.

Le 28 septembre 2015, la société a effectué une division d'actions à raison de trois pour une en remettant deux actions additionnelles pour chaque action détenue par les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B qui étaient inscrits à la fermeture des bureaux le 21 septembre 2015. Les actions sans droit de vote de catégorie A ont commencé à être négociées après la division en date du 29 septembre 2015. Toutes les données relatives aux actions et aux montants par action ont été retraitées dans la présente circulaire pour refléter la division d'actions.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

| | |
|--|---|
| <p>Date : Le 15 septembre 2016</p> <p>Heure : 11 h (heure de l'Atlantique)</p> <p>Endroit : Cineplex Cinemas 612 East River Road New Glasgow (Nouvelle-Écosse)</p> <p>Date de référence : Le 25 juillet 2016</p> <p>Vote : Tout porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au registre au moment de l'assemblée générale annuelle de la société (l'« assemblée ») aura le droit d'assister et de voter à l'assemblée, en personne ou par procuration. Tout porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, en personne ou par procuration, mais n'aura pas le droit d'y voter, sauf en ce qui concerne la division des actions et le vote à titre consultatif non contraignant concernant la rémunération de la haute direction.</p> | <p>Ordre du jour de l'assemblée</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recevoir les états financiers consolidés audités; 2. Élire les administrateurs et fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs; 3. Approuver la rémunération des administrateurs; 4. Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2017; 5. Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur; et 6. Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction. |
|--|---|

Questions soumises au vote

| Résolutions | Recommandation du conseil concernant le vote |
|---|--|
| Élire les membres du conseil d'administration | À L'ÉGARD DE CHAQUE CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR |
| Fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs | En faveur |
| Approuver la rémunération des administrateurs | En faveur |
| Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2017 | En faveur |
| Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur | En faveur |
| Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction | En faveur |

Sur recommandation du conseil d'administration, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées en faveur des résolutions tel qu'il est indiqué ci-dessus. Chacune de ces questions doit être approuvée à la majorité des voix exprimées.

Questions soumises à l'assemblée

1. États financiers consolidés audités

Les états financiers consolidés audités d'Empire pour l'exercice terminé le 7 mai 2016, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant, seront présentés à l'assemblée. Ces états financiers consolidés audités et le rapport de l'auditeur s'y rapportant ont été postés aux actionnaires inscrits et aux actionnaires qui sont des propriétaires véritables ayant demandé de recevoir un exemplaire en même temps que le présent avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et la circulaire. On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de ces documents sur demande au service des relations avec les investisseurs de la société et des exemplaires de ceux-ci seront également disponibles à l'assemblée. On peut aussi consulter ces documents sur les sites Web www.sedar.com ou www.empireco.ca.

2. Élection des membres du conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 14. Leur mandat expire à la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de la nomination de leur successeur. Pour de plus amples renseignements au sujet des candidats au poste d'administrateur. Se reporter à la rubrique de la présente circulaire intitulée « Candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur ». Les tableaux suivants présentent des renseignements sommaires au sujet de chacun des candidats au poste d'administrateur. Chacun des administrateurs actuels de la société est également administrateur de la filiale en propriété exclusive d'Empire, Sobeys Inc. (« **Sobeys** »).

| CANDIDATS AU POSTE D'ADMINISTRATEUR – ADMINISTRATEURS ACTUELS SE PORTANT CANDIDATS À L'ÉLECTION | | | | | | | | | | | |
|---|-----|-----------------------|--|-------------|--|----|-----|-----|---|-------------------------------------|---|
| Nom | Âge | Administrateur depuis | Fonction | Indépendant | Comités auxquels siège actuellement l'administrateur ¹⁾ | | | | Siège actuellement au conseil d'autres émetteurs assujettis | Résultats du vote de 2015 en faveur | Total des présences aux réunions durant l'exercice 2016 |
| | | | | | CA | CG | CRH | CMC | | | |
| Cynthia Devine | 52 | 2013 | Chef des finances, Fonds de placement immobilier RioCan | ✓ | P | ✓ | | ✓ | | 100 % | 100 % |
| Robert P. Dexter | 64 | 1987 | Président du conseil et chef de la direction, Maritime Travel Inc. | ✓ | | | | | BCE Inc. Les aliments High Liner Incorporated Corporation Wajax | 100 % | 100 % |
| James M. Dickson | 58 | 2015 | Conseil juridique, Stewart McKelvey | ✓ | | | | | Clearwater Seafoods Incorporated | 100 % | 100 % |
| Gregory Josefowicz | 63 | 2016 | Administrateur de sociétés | ✓ | | | | | True Value Company United s.o. States Cellular Corporation | | s.o. |
| Sue Lee | 64 | 2014 | Administratrice de sociétés | ✓ | | | ✓ | | Bonavista Energy Corporation Waste Connections Inc. | 100 % | 100 % |
| William Linton | 62 | 2015 | Administrateur de sociétés | ✓ | ✓ | | | | Groupe TMX | 100 % | 100 % |
| Kevin Lynch | 65 | 2013 | Vice-président du conseil, BMO Groupe financier | ✓ | | P | ✓ | P | CNOOC Limited Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | 100 % | 97 % |
| Frank C. Sobey | 63 | 2007 | Administrateur de sociétés | | | ✓ | | | FPI Crombie | 100 % | 92 % |
| John R. Sobey | 67 | 1979 | Administrateur de sociétés | ✓ | ✓ | | | | | 100 % | 100 % |
| Karl R. Sobey | 61 | 2001 | Administrateur de sociétés | | | | ✓ | | | 100 % | 100 % |
| Paul D. Sobey | 59 | 1993 | Administrateur de sociétés | | | ✓ | | | Banque de Nouvelle-Écosse FPI Crombie | 100 % | 100 % |
| Rob G.C. Sobey | 49 | 1998 | Administrateur de sociétés | | | ✓ | ✓ | | DHX Media Ltd. Norvista Capital | 100 % | 100 % |
| Martine Turcotte | 55 | 2012 | Vice-présidente du conseil, Québec, BCE Inc. et Bell Canada | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | CIBC | 100 % | 100 % |
| François Vimard | 54 | 2016 | Président et chef de la direction intérimaire, Empire et Sobeys | | | | | | FPI Crombie | s.o. | s.o. |

Note :

- 1) Ces renseignements reflètent les comités auxquels siège l'administrateur en date du 7 mai 2016. Comité d'audit – CA, comité de gouvernance – CG, comité des ressources humaines – CRH, comité des mises en candidature – CMC et président – P.

Rémunération à titre d'administrateur

Le conseil recommande aux actionnaires d'approuver la rémunération des administrateurs indiquée ci-après pour la période de 12 mois commençant le 15 septembre 2016. La rémunération recommandée ne représente aucun changement par rapport à la période précédente. Pour de plus amples renseignements au sujet de la rémunération des administrateurs, se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs » de la présente circulaire.

| RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PROPOSÉE | |
|--|------------|
| Rémunération annuelle des administrateurs | 100 000 \$ |
| Rémunération annuelle du président du conseil | 300 000 \$ |
| Jetons de présence | |
| • Conseil | 2 000 \$ |
| • Comité | 2 000 \$ |
| • Téléphone (conseil ou comité) | 1 500 \$ |
| Rémunération annuelle des présidents des comités | |
| • Audit | 30 000 \$ |
| • Ressources humaines | 25 000 \$ |
| • Gouvernance et(ou) mises en candidature | 15 000 \$ |
| Rémunération annuelle des membres des comités | |
| • Audit | 5 000 \$ |
| • Ressources humaines | 5 000 \$ |
| • Gouvernance et(ou) mises en candidature | 4 000 \$ |

Le conseil a établi que les administrateurs de la société devaient être propriétaires d'actions (soit toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'unités d'actions différées [« UAD »]) correspondant à au moins quatre fois leur rémunération à titre d'administrateur, à l'exception du chef de la direction à l'endroit duquel le conseil a établi une obligation différente. Sur le fondement d'une rémunération actuelle des administrateurs au montant de 100 000 \$, les lignes directrices concernant la propriété d'actions exigent un avoir minimum de 400 000 \$ composé de toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD. Les administrateurs doivent tous affecter au moins 50 pour cent de leur rémunération totale à l'achat d'UAD jusqu'à ce qu'ils atteignent le seuil minimum, et chaque fois que leur propriété d'UAD devient inférieure à ce seuil.

3. Nomination de l'auditeur

Le comité d'audit a examiné l'indépendance et le rendement de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. après l'achèvement de sa première année en tant qu'auditeur externe de la société. Sur le fondement de cet examen, il a été recommandé au conseil d'administration que ce cabinet soit nommé de nouveau. Le conseil recommande aux actionnaires de nommer PricewaterhouseCoopers en tant qu'auditeur de la société pour l'exercice 2017. On peut trouver davantage de renseignements sur cette recommandation dans la section de la présente circulaire intitulée « Rapport du comité d'audit ».

4. Autorisation des administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur

Le conseil recommande aux actionnaires d'autoriser le conseil à fixer la rémunération de l'auditeur.

5. Vote à titre consultatif sur la rémunération de la haute direction

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gouvernance, a établi qu'il y avait lieu de tenir à nouveau un vote à titre consultatif non contraignant à l'égard de la rémunération de la haute direction. Il s'agira du septième vote à titre consultatif annuel à l'égard de la rémunération de la haute direction. En qualité de porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A ou de porteur d'actions ordinaires de catégorie B, il vous sera donné l'occasion de voter « en faveur » de la philosophie d'Empire en matière de rémunération de la haute direction ou « contre » cette philosophie au moyen de la résolution suivante :

Il est résolu, à titre consultatif, ce qui suit : sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A et les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B acceptent la philosophie en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour 2016.

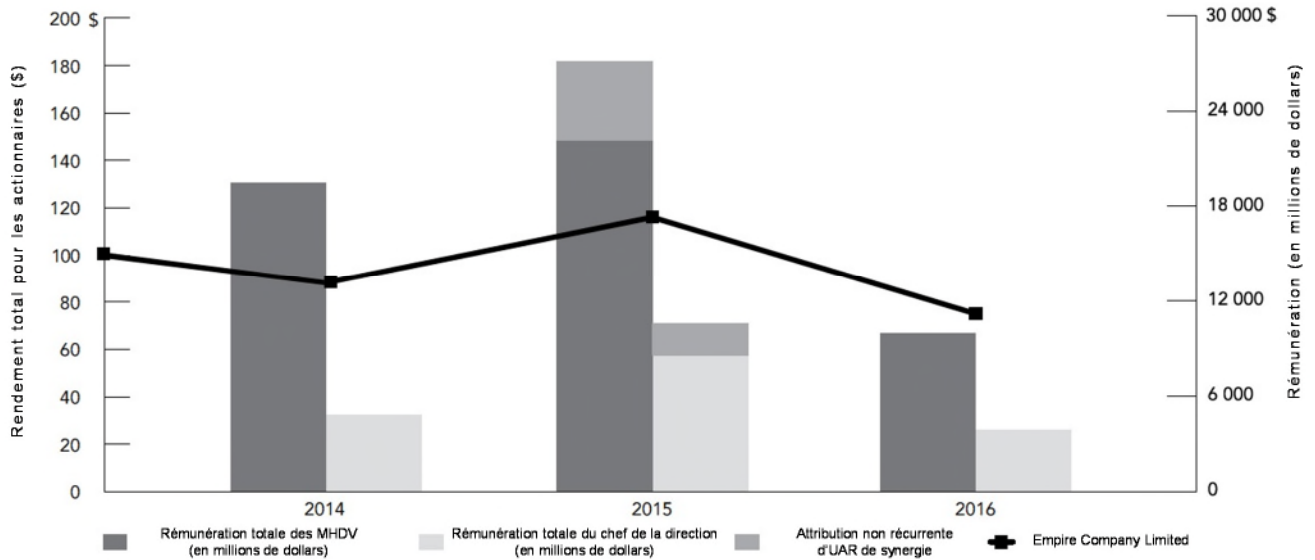
Puisque le vote est effectué à titre consultatif, il ne sera pas contraignant pour le conseil. Toutefois, le conseil et, plus particulièrement, le comité des ressources humaines (le « comité des RH »), tiendra compte des résultats du vote dans le cadre de son examen permanent de la rémunération de la haute direction.

Les tableaux ci-dessous présentent sommairement les éléments de la rémunération de la haute direction et la rémunération des membres de la haute direction visés (les « MHDV ») pour l'exercice 2016. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction, se reporter à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

| ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ACTUELLE DE LA HAUTE DIRECTION | | | | |
|--|---|--|---|---|
| Élément | Forme | Période couverte | Objectifs | |
| Salaire de base | Au comptant | Annuelle | <ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction | |
| Rémunération variable | Régime de participation aux bénéfices (le « RPB ») | Au comptant | <ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels | |
| | Régime incitatif à long terme (le « RILT ») | Unités d'actions attribuées au rendement d'Empire (les « UAR ») | Pluriannuelle | <ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement sur trois ans Récompenser certains membres de la haute direction qui réalisent des synergies découlant de l'acquisition de Canada Safeway |
| | | Options d'achat d'actions d'Empire (les « options d'achat d'actions ») | Pluriannuelle | <ul style="list-style-type: none"> Motiver l'équipe de la haute direction à accroître la valeur à long terme du placement des actionnaires (huit ans) Fidéliser les gens de talent en offrant des occasions de rémunération concurrentielle |
| Autres éléments de la rémunération | | | | |
| Rente de retraite et avantages sociaux | L'objectif des régimes de retraite de la société est de fournir des versements périodiques aux participants des régimes durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de service en tant qu'employés. Les MHDV cotisent à un régime à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire pour les membres de la haute direction (le « RRCHD »). Les MHDV participent au régime d'avantages sociaux de la société qui offre une assurance médicale, une assurance-médicaments et une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie collective, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé. | | | |
| Avantages indirects | Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club. | | | |

| SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS POUR L'EXERCICE 2016 | | | | | | | | |
|--|--------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|----------------|------------------------------|--------------------|---------------------|
| Nom et poste principal | Salaire | Attributions fondées sur des actions | Attributions fondées sur des options | Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres | | Valeur du régime de retraite | Autre rémunération | Rémunération totale |
| | | | | Versements au titre du RILT (ROAAFR de Sobey's) | Annuelle (RPB) | | | |
| Marc Poulin, Président et chef de la direction | 1 019 230 \$ | 1 750 100 \$ | 999 900 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 80 000 \$ | 2 642 \$ | 3 851 872 \$ |
| François Vimard, Chef des finances et de l'administration | 557 703 | 493 999 | 329 333 | 0 | 0 | 77 000 | 2 202 | 1 460 236 |
| Simon Gagné Chef des ressources humaines | 448 367 | 397 154 | 264 770 | 0 | 0 | 69 000 | 96 702 | 1 275 993 |
| Yves Laverdière, Président, Sobey's Québec | 257 407 | 167 059 | 95 515 | 0 | 259 595 | 994 000 | 756 | 1 774 332 |
| Jason Potter, Président, Sobey's Ouest | 557 705 | 493 999 | 329 333 | 0 | 0 | 59 000 | 112 150 | 1 552 187 |

Ce graphique illustre la comparaison établie entre la rémunération totale du chef de la direction et des MHDV d'Empire pour chacun des trois derniers exercices par rapport au rendement total pour les actionnaires (dans l'hypothèse d'un investissement initial de 100 \$ dans les actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire le 28 juin 2013 et du réinvestissement de tous les dividendes) pour ces trois exercices. D'autres renseignements sur la rémunération des MHDV peuvent être consultés à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction visés » de la présente circulaire.



Section 2.

Vote à l'assemblée générale annuelle

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire est fournie dans le cadre de la sollicitation, par la direction d'Empire et pour le compte de celle-ci, de procurations des porteurs d'actions ordinaires sans droit de vote de catégorie A et de procurations des porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie B (collectivement appelées la « **procuracion** » ou les « **procuracions** ») devant servir à l'assemblée qui se tiendra aux lieux, date et heure et aux fins indiqués dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint. La sollicitation se fera principalement par la poste. Toutefois, des procuracions peuvent également être sollicitées en personne par des dirigeants et des administrateurs de la société. La société paiera le coût de la sollicitation des procuracions.

NOMINATION ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Les personnes nommées dans le formulaire de procuracion ci-joint sont administrateurs de la société. **Un actionnaire a le droit de nommer, pour le représenter à l'assemblée, une personne autre que celles dont le nom figure dans le formulaire de procuracion ci-joint.** L'actionnaire peut exercer ce droit en biffant le nom des personnes désignées et en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire de procuracion. Si personne n'est désigné, une des personnes dont le nom figure déjà dans le formulaire de procuracion sera réputée avoir été nommée à titre de fondé de pouvoir de l'actionnaire aux fins précisées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint.

Même si le formulaire de procuracion ci-joint a été signé et retourné, la procuracion peut être révoquée au moyen d'un document écrit signé par l'actionnaire ou par son mandataire autorisé par écrit. Si l'actionnaire est une société, le document doit porter le sceau de la société ou la signature d'un dirigeant ou d'un mandataire dûment autorisé de la société. Le document doit être déposé auprès du secrétaire de la société avant le début de l'assemblée le jour de l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AFFÉRENTS AUX ACTIONS REPRÉSENTÉES PAR LES FONDÉS DE POUVOIR

Les droits de vote rattachés aux actions que confère une procuracion seront exercés conformément aux directives données par l'actionnaire sur le formulaire de procuracion. En l'absence de telles directives de l'actionnaire, la procuracion confère aux fondés de pouvoir un pouvoir discrétionnaire relativement aux questions énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et à d'autres questions qui peuvent être dûment soulevées à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, mais non celui de voter lors de l'élection d'une personne au poste d'administrateur de la société, à moins qu'un candidat à cette élection, proposé de bonne foi, ne soit nommé dans la présente circulaire, ni ne leur confère-t-elle le pouvoir de voter lors d'une assemblée autre que l'assemblée précisée dans l'avis de convocation ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. **Sauf avis contraire, lorsque Robert P. Dexter ou François Vimard ont été désignés pour voter au nom d'un autre actionnaire, ils exerceront les droits de vote ainsi :**

- a) **en faveur de l'élection des personnes dont le nom figure dans la présente circulaire à titre d'administrateurs proposés de la société pour la prochaine année et de fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;**
- b) **en faveur de l'approbation de la rémunération des administrateurs telle qu'elle est établie dans la présente circulaire;**
- c) **en faveur de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.r.c.l. à titre d'auditeur pour la prochaine année;**
- d) **en faveur de l'autorisation des administrateurs de fixer la rémunération de l'auditeur; et**
- e) **en faveur de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction.**

La direction n'a connaissance d'aucune autre question que celles qui sont énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint pouvant être soulevées à l'assemblée. Toutefois, si d'autres questions étaient dûment soulevées à l'assemblée, il est de l'intention des personnes dont le nom figure dans la procuracion d'exercer les droits de vote que leur confère la procuracion conformément à ce qu'elles croient être dans l'intérêt fondamental de la société.

ACTIONS SANS DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE A

Le 1^{er} août 2016, la société avait 173 537 901 actions sans droit de vote de catégorie A en circulation. Tout porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, en personne ou par procuracion, mais n'aura pas le droit de voter, sauf à l'égard du vote consultatif non contraignant concernant la rémunération des membres de la haute direction.

Si une offre publique d'achat en bonne et due forme (autre qu'une « opération portant sur des actions familiales » décrite ci-dessous) des actions ordinaires de catégorie B est présentée, les conditions rattachées aux actions ordinaires de catégorie B et aux actions sans droit de vote de catégorie A stipulent alors généralement que les porteurs canadiens des actions sans droit de vote de catégorie A seront aussi habilités à recevoir une offre d'achat de leurs actions sans droit de vote de catégorie A à des conditions au moins aussi favorables, y compris le prix offert. Si un initiateur acquiert des actions ordinaires de catégorie B aux termes d'une offre publique d'achat officielle et ne présente pas la même offre pour les actions sans droit de vote de catégorie A dans un délai de 60 jours, sauf en cas de décision contraire du conseil d'administration, les actions ordinaires de catégorie B ainsi acquises aux termes de l'offre, ainsi que les autres actions ordinaires de catégorie B détenues par l'initiateur et tout autre tiers agissant conjointement ou de concert avec celui-ci, seront alors converties en actions sans droit de vote de catégorie A.

Une « opération portant sur des actions familiales » s'entend d'un transfert de toute nature d'une participation dans des actions ordinaires de catégorie B à l'un ou plusieurs des descendants de J.W. Sobey, un homme d'affaires de Stellarton, en Nouvelle-Écosse, aujourd'hui décédé. À cette fin, les descendants comprennent les conjoints, les sociétés contrôlées par chacun de ces descendants ou les sociétés membres de leur groupe et fiduciaires à des fins de planification successorale de bonne foi principalement au bénéfice de ces descendants.

ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE B

Le 1^{er} août 2016, la société avait 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation, chacune donnant droit à une voix à l'assemblée. Tout porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de voter à l'assemblée, en personne ou par procuration.

En date du 1^{er} août 2016, les seuls actionnaires de la société qui étaient propriétaires inscrits, ou que l'on savait être propriétaires véritables, directement ou indirectement, de plus de 10 pour cent des actions ordinaires de catégorie B de la société ou qui exerçaient un contrôle sur plus de 10 pour cent desdites actions étaient les suivants :

| PROPRIÉTÉ D' ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE B | | |
|--|------------------|---|
| Actionnaire | Nombre d'actions | Pourcentage du total des actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation |
| DFS Investments Limited ¹⁾ | 28 869 448 | 29,42 % |
| Dunvegan Holdings Limited ²⁾ | 29 979 534 | 30,55 % |
| Sumac Holdings Limited ³⁾ | 31 834 110 | 32,44 % |

Notes :

- 1) David F. Sobey exerce un contrôle avec droit de vote sur DFS Investments Limited. Des 28 869 448 actions ordinaires de catégorie B dont DFS Investments Limited est la propriétaire inscrite, David F. Sobey exerce un contrôle sur 22 910 476 de celles-ci. Les enfants de David F. Sobey exercent un contrôle sur les 5 958 972 actions ordinaires de catégorie B restantes aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited. David F. Sobey est également propriétaire de 18 078 actions ordinaires de catégorie B et il est propriétaire véritable d'une autre tranche de 20 454 actions ordinaires de catégorie B autrement que par l'entremise de DFS Investments Limited.
- 2) Les enfants de William Sobey (décédé) exercent un contrôle commun sur Dunvegan Holdings Limited.
- 3) Donald R. Sobey exerce un contrôle avec droit de vote sur Sumac Holdings Limited. Des 31 834 110 actions ordinaires de catégorie B dont Sumac Holdings Limited est le propriétaire inscrit, Donald R. Sobey exerce un contrôle sur une tranche de 22 934 592 de celles-ci. Les enfants de Donald R. Sobey exercent un contrôle sur les 8 899 518 actions ordinaires de catégorie B restantes aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited.

Section 3.

Avis aux actionnaires véritables

L'information figurant dans la présente section revêt une importance considérable pour de nombreux actionnaires, étant donné qu'un nombre important d'actionnaires ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom. Les actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (appelés dans la présente circulaire, « **actionnaires véritables** ») devraient prendre note que seules les procurations déposées par les actionnaires figurant dans le registre de la société à titre de porteurs inscrits des actions seront reconnues et utilisées à l'assemblée. Si les actions sont inscrites sur un relevé de compte fourni à un actionnaire par un courtier, ces actions, selon toute probabilité, ne seront pas immatriculées au nom de l'actionnaire dans le registre de la société. Ces actions seront fort probablement immatriculées au nom du courtier de l'actionnaire ou d'un mandataire de ce courtier. Au Canada, la vaste majorité de ces actions sont immatriculées au nom de CDS & CO. (le nom d'enregistrement de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, qui agit à titre de représentante de nombreuses maisons de courtage canadiennes). Les droits de vote rattachés aux actions détenues par des courtiers ou leurs représentants peuvent être exercés (en faveur des résolutions ou contre celles-ci) ou ces actions peuvent autrement être représentées seulement selon les directives de l'actionnaire véritable. En l'absence d'instructions précises, le courtier ou ses représentants ne peuvent exercer les droits de vote ou autrement représenter les actions au nom de leurs clients. La société ne sait pas au bénéfice de qui sont détenues les actions inscrites au nom de CDS & Co.

Aux termes des politiques applicables des organismes de réglementation, les intermédiaires ou courtiers doivent demander des directives de vote auprès des actionnaires véritables avant la tenue des assemblées des actionnaires. Chaque intermédiaire ou courtier dispose de sa propre procédure d'envoi par la poste et fournit ses propres instructions de retour, que les actionnaires véritables devraient suivre attentivement pour s'assurer que les droits de vote se rattachant à leurs actions soient exercés ou que leurs actions soient autrement représentées à l'assemblée. Souvent, le formulaire de

procurations remis à un actionnaire véritable par son courtier est identique à celui qui est fourni aux actionnaires inscrits. Toutefois, il ne sert qu'à donner des instructions aux actionnaires inscrits sur la façon d'exercer les droits de vote pour le compte de l'actionnaire véritable ou de le représenter. La majorité des courtiers délèguent maintenant la responsabilité d'obtenir des instructions de la part des clients à Broadridge Financial Solutions Inc. (« **Broadridge** »). Broadridge appose habituellement un collant spécial sur les formulaires de procurations, poste ces formulaires aux actionnaires véritables et leur demande de les lui retourner. Broadridge compile ensuite les résultats de toutes les instructions reçues à l'égard des actions devant être représentées à l'assemblée. **L'actionnaire véritable qui reçoit une procurations munie d'un collant de Broadridge ne peut se servir de cette procurations pour exercer des droits de vote ou autrement représenter ses actions en personne à l'assemblée, puisque cette procurations doit être retournée selon les directives de Broadridge bien avant l'assemblée pour que les droits de vote se rattachant aux actions soient exercés ou que ces actions soient autrement représentées. Par conséquent, il est fortement recommandé que les actionnaires véritables retournent leurs procurations remplies, conformément aux directives émises par Broadridge, bien avant la tenue de l'assemblée.**

Il y a deux types d'actionnaires véritables, soit ceux qui s'opposent à ce que leurs noms soient connus des émetteurs des titres dont ils sont propriétaires (appelés les « propriétaires véritables opposés ») et ceux qui ne s'y opposent pas (appelés les « propriétaires véritables non opposés »). La société n'a pas l'intention de rémunérer les courtiers ou les intermédiaires afin qu'ils transmettent aux propriétaires véritables opposés les documents relatifs aux procurations et le formulaire de directives de vote. Par conséquent, les propriétaires véritables opposés ne recevront pas ces documents, à moins que le courtier ou l'intermédiaire du propriétaire véritable opposé ne prenne en charge les frais de livraison.

Section 4.

Démarche en matière de gouvernance

L'objectif d'Empire consiste à créer une valeur soutenable à long terme, comme en témoigne le fait que ses actions ont représenté un rendement composé annuel moyen de 13,8 pour cent au cours des vingt dernières années. Cet objectif est au cœur de la démarche en matière de gouvernance qu'adoptent le conseil et la famille Sobey. Bien que le conseil soit composé d'un président du conseil indépendant et d'une majorité d'administrateurs indépendants, la famille Sobey tient à une représentation engagée et forte au sein du conseil d'Empire, et elle estime que ses intérêts et son dévouement aux fins de la création d'une valeur à long terme servent tout à fait les intérêts de tous les actionnaires et s'harmonisent avec ceux-ci. Cet engagement se réalise grâce à la participation des administrateurs de la famille Sobey aux comités du conseil, ce qui non seulement facilite la prise en compte de leur point de vue dans les délibérations et les décisions, mais également leur développement à titre de membres du conseil.

Le conseil d'administration assume la responsabilité de gérance de la société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit les politiques qui visent à assurer que les pratiques de la société en matière de gouvernance d'entreprise sont conformes à l'engagement de celle-ci d'exercer ses activités commerciales de façon intègre et

qu'elles comptent parmi les meilleures au Canada. Selon le conseil d'administration et la direction d'Empire, les plus hautes normes de gouvernance sont essentielles à la gestion efficace de la société et à la création d'une valeur durable pour les clients, les partenaires commerciaux, les employés et les investisseurs. Alors que les politiques et les normes écrites sont à l'origine de la gouvernance, une étroite surveillance nécessite un conseil tout à fait déterminé à assurer que la société puisse continuer à faire croître la valeur du placement des actionnaires. Au sein d'Empire, chaque administrateur participe à l'établissement des stratégies de celle-ci, à l'évaluation du rendement et du progrès dans l'atteinte des objectifs établis à long et à court terme et la compréhension des principaux risques auxquels la société s'expose pour être en mesure de livrer des résultats. Comme le conseil est composé d'une variété de personnes dotées d'une combinaison de talents et d'expérience, il est tout à fait en mesure de guider l'équipe de haute direction et de s'y opposer.

Conformément au Règlement 58-101 (le « Règlement 58-101 »), la société divulgue graduellement l'information relative à son système de gouvernance. L'information de la société est présentée partout dans la présente circulaire et est résumée à l'annexe A.

Vote majoritaire

Le conseil est d'avis que chacun de ses membres devrait être investi de la confiance et de bénéficier du soutien des actionnaires. À cette fin, le conseil a adopté une politique relative à la majorité des voix. Cette politique prévoit que, dans le cas d'un candidat à l'élection au poste d'administrateur pour lequel le nombre d'abstentions de droits de vote à l'égard d'un candidat est supérieur au nombre de votes en sa faveur, celui-ci est tenu de soumettre sa démission sans délai après l'assemblée aux fins d'examen par le comité de gouvernance. Le comité fera sa recommandation au conseil suivant l'examen de ce point. La décision du conseil d'accepter ou de rejeter la démission sera prise dans les 90 jours

de l'assemblée et la démission sera acceptée en l'absence de circonstances exceptionnelles. La décision du conseil d'accepter ou de refuser la démission sera divulguée sans délai dans un communiqué de presse, et si le conseil a décidé de ne pas accepter la démission, les motifs de sa décision seront présentés en détail dans le communiqué. Le candidat ne participera pas aux délibérations d'un comité ou du conseil relativement à sa démission. La politique ne s'applique pas lors de circonstances mettant en jeu l'élection contestée d'administrateurs. Les futurs candidats à l'élection au conseil sont priés de consentir à cette politique avant que leurs noms ne soient déposés.

Départ à la retraite et remplacement des membres du conseil d'administration

Empire n'impose pas de limite quant à la durée du mandat des administrateurs, outre la retraite qui est prévue à 72 ans dans le cas des administrateurs qui ne sont pas membres de la famille Sobey. Le conseil estime qu'il est important d'établir un équilibre entre les connaissances et l'expérience d'administrateurs de longue date et l'optique renouvelée de nouveaux administrateurs. Le conseil est doté d'un solide mécanisme d'autoévaluation aux

termes duquel l'efficacité du conseil et de chacun des administrateurs est évaluée chaque année. Depuis 2012, un renouvellement en profondeur s'est déroulé au sein du conseil, puisque sept nouveaux administrateurs indépendants se sont joints au conseil en remplacement des administrateurs ayant pris leur retraite.

Politique de diversité des membres du conseil d'administration

La société reconnaît l'importance de la diversité au sein du conseil, dont les membres possèdent un éventail de talents, de perspectives et d'antécédents qui tiennent compte des données démographiques sur la clientèle et le personnel de la société, et il croit que cette diversité peut rehausser son efficacité. Les femmes sont présentes au conseil d'administration d'Empire depuis de nombreuses années (et l'étaient à celui de Sobey, lorsqu'elle était une société ouverte). Dans le cadre des recherches que le comité des mises en candidature a effectuées au cours des cinq dernières années, la ferme volonté quant à l'accroissement de la représentation féminine au conseil a expressément été communiquée aux cabinets de recherche. Le fait que les sept nouveaux administrateurs indépendants recrutés depuis 2012 soient des femmes témoigne de l'engagement du conseil à l'égard de la représentation féminine au conseil.

qualifiée sur chaque liste courte sur laquelle il se penche, que ce soit en collaboration avec un cabinet de recherche externe (ce qui est habituellement le cas) ou sans cette collaboration. Malgré que le comité ait pour mandat de recommander au conseil le candidat le plus qualifié pour chaque recherche, la politique prévoit que la mixité soit considérée de manière favorable dans l'évaluation des candidats individuels. Le conseil entend augmenter la représentation des femmes au conseil chaque fois que cela sera possible, mais la politique précise l'obligation de maintenir un niveau minimum de 25 pour cent de femmes au conseil.

Le conseil a adopté une politique écrite obligeant le comité des mises en candidature à s'assurer qu'il y ait au moins une candidate

Avec la récente démission de Bonnie Brooks, la composition actuellement du conseil a reculé de 25 pour cent à 20 pour cent de femmes, le tiers des administratrices indépendantes étant des femmes. Le comité des mises en candidature a amorcé le processus de recrutement d'un nouvel administrateur indépendant et a précisé que cette personne doit être une femme.

Section 5.

Candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur

Candidats au conseil

Le nombre d'administrateurs devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 14. Leur mandat expire à la levée de la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de la nomination de leur successeur.

Tous les candidats au poste d'administrateur ont été antérieurement élus à titre d'administrateurs de la société, sauf Gregory Josefowicz, qui a été nommé au conseil en date du 29 juin 2016. Les administrateurs de la société sont nommés à titre d'administrateurs de la filiale en propriété exclusive de celle-ci, Sobeys Inc., qui est un émetteur assujéti puisqu'elle a des titres de créance en cours auprès du public. Ces deux sociétés sont considérées comme une seule société à toutes fins pratiques.

CYNTHIA DEVINE



Âge : 52 ans
Ontario, Canada
Administratrice depuis 2013
Indépendante

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Alimentation de détail
Immobilier

M^{me} Cynthia Devine est vice-présidente directrice et chef des finances du Fonds de placement immobilier RioCan. Avant sa nomination au poste de chef des finances de RioCan en mars 2015, M^{me} Devine a été chef des finances de Tim Hortons Inc. de 2003 à 2014. Auparavant, elle a occupé des postes au sein de la haute direction financière de Les Aliments Maple Leaf et de Pepsi-Cola Canada, où elle était chef des finances. Elle est membre du Ivey Advisory Board de la Richard Ivey School of Business. Elle a siégé auparavant à titre d'administratrice d'ING Direct Canada. M^{me} Devine est titulaire d'un diplôme spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario, et elle détient le titre de Fellow de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|----------------------|---------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
| Audit (présidente) | 7 sur 7 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |
| Mises en candidature | 7 sur 7 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|-------------------|-------------|
| ING Direct Canada | 2009 à 2012 |
|-------------------|-------------|

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2016 | 176 000 \$ |
| Exercice 2015 | 159 533 \$ |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ^{3,4)} | Total des actions UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ |
|--------------|--|--|-------------------------------------|------------------------------|---|
| Juillet 2016 | 3 000 | 1 | 19 292 | 22 293 | 463 694 \$ |
| Juillet 2015 | 3 000 | 1 | 12 162 | 15 163 | 446 399 \$ |

Statut d'actionariat⁷⁾

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | ✓ |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | – |

ROBERT P. DEXTER

Âge : 64 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 1987
Indépendant

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Gouvernance
Ressources humaines
Opérations/fusions et
acquisitions

M. Robert P. Dexter est président du conseil d'Empire Company Limited. Il est président du conseil et chef de la direction de Maritime Travel Inc. Il est administrateur de BCE Inc., de Les Aliments High Liner Incorporée et de Corporation Wajax et conseiller au sein du cabinet d'avocats Stewart McKelvey. Auparavant, M. Dexter a été administrateur de Bell Aliant Inc. M. Dexter est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en droit de la Dalhousie University et a été nommé conseiller de la reine en 1995. En 2006, il a été nommé au Nova Scotia Business Hall of Fame.

JAMES M. DIXON

Âge : 58 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 2015
indépendant

Principaux domaines d'expertise

Finances/comptabilité
Alimentation de détail
Gouvernance
Opérations/fusions et
acquisitions

M. James M. Dickson est conseiller au sein du cabinet d'avocats Stewart McKelvey. Il compte plus de 25 ans d'expérience et pratiquait le droit principalement dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement d'entreprise et des valeurs mobilières avant de quitter la société de personnes pour prendre sa retraite en 2016. M. Dickson est administrateur de Clearwater Seafoods Incorporated. Il est président du conseil de régie de la Mount Allison University et ancien président du conseil de la IWK Health Centre Foundation. M. Dickson est titulaire d'un certificat en génie de la Mount Allison University, d'un baccalauréat en génie civil de la Technical University of Nova Scotia et d'un baccalauréat en droit de la University of Calgary. Il est ingénieur et a été nommé conseiller de la reine en 2010.

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|---------|---------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
|---------|---------|-------|

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|-----------------------|--------------------|
| BCE Inc. | 2014 à aujourd'hui |
| High Liner Foods Inc. | 1992 à aujourd'hui |
| Corporation Wajax | 1988 à aujourd'hui |
| Bell Aliant Inc. | 1999 à 2014 |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2016 | 300 000 \$ |
| Exercice 2015 | 300 000 \$ |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) |
|--------------|----------------------------|------------------------|--------|------------------------------|-----------------------------|
| Juillet 2016 | 117 000 | 1 | 99 512 | 216 513 | 4 503 470 \$ |
| Juillet 2015 | 117 000 | 1 | 92 199 | 209 200 | 6 158 848 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | ✓ |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | — |

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|---------|---------|-------|
| Conseil | 6 sur 6 | 100 % |
|---------|---------|-------|

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Clearwater Seafoods Incorporated. | 2012 à aujourd'hui |
|-----------------------------------|--------------------|

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|-----------|
| Exercice 2016 | 86 500 \$ |
| Exercice 2015 | s.o. |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) |
|--------------|----------------------------|------------------------|-------|------------------------------|-----------------------------|
| Juillet 2016 | 16 020 | 1 | 1 769 | 17 790 | 370 032 \$ |
| Juillet 2015 | 3 000 | s.o. | s.o. | 3 000 | 88 320 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | — |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | ✓ |

GREGORY JOSEFOWICZ

Âge : 63 ans
Michigan, États-Unis
Administrateur depuis 2016
Indépendant

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Alimentation de détail
Commercialisation
Gouvernance

M. Gregory Josefowicz est administrateur de sociétés. Il est un détaillant chevronné comptant plus de 38 ans d'expérience en affaires. M. Josefowicz a été président du conseil, président et chef de la direction de Borders Group Inc. de 1999 jusqu'à son départ à la retraite en 2006. Auparavant, il a exercé des rôles d'importance croissante durant sa carrière de 30 ans auprès de Jewel-Osco, son dernier poste étant celui de président jusqu'à l'acquisition de cette entreprise par Albertsons en 1999. M. Josefowicz est administrateur de True Value Company et de United States Cellular Corporation. Il a été auparavant administrateur principal de Roundy's Inc. et des magasins Winn-Dixie Stores, et a été administrateur de Pet Smart, Inc., de Tops Markets, Inc. et de SpartanNash. M. Josefowicz a un baccalauréat ès arts en commercialisation de la Michigan State University, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de la Kellogg School of Management de la Northwestern University.

SUE LEE

Âge : 64 ans
Ontario, Canada
Administratrice depuis 2014
Indépendante

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Gouvernance
Ressources humaines

M^{me} Sue Lee est administratrice de sociétés et compte plus de 30 années d'expérience en affaires, dont en dernier lieu à titre de première vice-présidente, ressources humaines et communications de Suncor, poste à l'égard duquel elle a pris sa retraite en 2012. Auparavant, elle a passé 14 ans de sa carrière auprès de TransAlta, occupant en dernier lieu le poste de vice-présidente des ressources humaines. M^{me} Lee est administratrice de Bonavista Energy Corporation et de Waste Connections Inc. Auparavant, elle a siégé à titre d'administratrice d'Altalink, de Holcim Canada et de Progressive Waste Solutions. M^{me} Lee est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Rhodes University et d'un diplôme d'études de deuxième cycle spécialisé en gestion de personnel et comportement organisationnel de la University of the Witwatersrand, située à Johannesburg. Elle a suivi le programme de perfectionnement des administrateurs IAS à la Haskayne School of Business, située à Calgary.

Présence aux réunions du conseil et de comités

S.O.

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| True Value Company | 2010 à aujourd'hui |
| United States Cellular Corporation | 2009 à aujourd'hui |
| Pet Smart, Inc. | 2004 à 2013 |
| Roundy's Inc. | 2011 à 2015 |
| Tops Markets, Inc. | 2008 à 2012 |
| Winn-Dixie Stores | 2006 à 2012 |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | s.o. | s.o. |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------|
| Exercice 2016 | s.o. |
| Exercice 2015 | s.o. |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) |
|--------------|----------------------------|------------------------|------|------------------------------|-----------------------------|
| Juillet 2016 | 0 | 1 | 0 | 1 | 21 \$ |
| Juillet 2015 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | - |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | ✓ |

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|---------------------|-----------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
| Ressources humaines | 10 sur 10 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Bonavista Energy Corporation | 2013 à aujourd'hui |
| Waste Connections Inc. | 2016 à aujourd'hui |
| Progressive Waste Solutions | 2014 à 2016 |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2016 | 140 000 \$ |
| Exercice 2015 | 64 500 \$ |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) |
|--------------|----------------------------|------------------------|-------|------------------------------|-----------------------------|
| Juillet 2016 | 3 330 | 1 | 7 712 | 11 043 | 229 694 \$ |
| Juillet 2015 | 3 330 | 1 | 2 160 | 5 491 | 161 655 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | - |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | ✓ |

WILLIAM LINTON

Âge : 62 ans
Ontario, Canada
Administrateur depuis 2014
Indépendant

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Gouvernance
Technologie de l'information

M. William Linton est administrateur de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en affaires. Il occupait en dernier lieu le poste de vice-président directeur, finances et chef des finances de Rogers Communications Inc., poste à l'égard duquel il a pris sa retraite en 2012. Auparavant, il a occupé d'autres postes de haute direction, notamment celui de président et chef de la direction de Call-Net Enterprises Inc., de président du conseil et chef de la direction de Prior Data Sciences Inc. et de vice-président directeur et chef des finances de SHL Systemhouse Inc. M. Linton est administrateur de Groupe CSL Inc. et du Groupe TMX. M. Linton détient un baccalauréat en commerce de la Saint Mary's University, et il détient le titre de Fellow de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|---------|---------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
| Audit | 7 sur 7 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|------------------------|--------------------|
| TMX Group | 2012 à aujourd'hui |
| Softchoice Corporation | 2007 à 2013 |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2016 | 134 500 \$ |
| Exercice 2015 | 41 500 \$ |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) |
|--------------|----------------------------|------------------------|-------|------------------------------|-----------------------------|
| Juillet 2016 | 0 | 1 | 6 721 | 6 722 | 139 818 \$ |
| Juillet 2015 | 0 | 1 | 1 407 | 1 408 | 41 452 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | - |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | ✓ |

KEVIN LYNCH

Âge : 65 ans
Ontario, Canada
Administrateur depuis 2013
Indépendant

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Gouvernance
Ressources humaines

L'Honorable Kevin G. Lynch est vice-président du conseil de BMO Groupe financier. M. Lynch s'est distingué à titre de fonctionnaire durant une carrière de 33 ans au service du gouvernement du Canada. M. Lynch a notamment exercé les fonctions de greffier du Conseil privé, de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique du Canada, ainsi que de sous-ministre des Finances, de sous-ministre de l'Industrie et de directeur administratif pour le Canada au Fonds monétaire international. M. Lynch est chancelier de la University of Kings's College, ancien président du conseil des gouverneurs de la University of Waterloo, président du conseil de la Canadian Ditchley Foundation, membre et ancien président du conseil des politiques sur le système financier mondial du Forum économique mondial, fiduciaire des Fiducies Killam, de Communtech, de la Fondation Rideau Hall du Gouverneur général et de la Fondation Asie Pacifique. Il est administrateur de CNOOC Limited, de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et de la Samara Foundation. M. Lynch est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Mount Allison University, d'une maîtrise en économie de la University of Manchester et d'un doctorat en économie de la McMaster University. Il a également reçu dix grades honoris causa. Il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 2011 et membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada en 2009. Il s'est vu attribuer la médaille du jubilé de diamant de la reine et la médaille du jubilé d'or de la reine pour la fonction publique.

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|----------------------------------|----------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
| Gouvernance (président) | 4 sur 4 | 100 % |
| Ressources humaines | 9 sur 10 | 90 % |
| Mises en candidature (président) | 7 sur 7 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|--|--------------------|
| CNOOC Limited | 2014 à aujourd'hui |
| Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | 2014 à aujourd'hui |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2016 | 166 000 \$ |
| Exercice 2015 | 155 250 \$ |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) |
|--------------|----------------------------|------------------------|--------|------------------------------|-----------------------------|
| Juillet 2016 | 0 | 1 | 16 363 | 16 364 | 340 371 \$ |
| Juillet 2015 | 0 | 1 | 9 663 | 9 664 | 284 508 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | - |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | ✓ |

FRANK SOBEY

Âge : 63 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 2007
Non indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/
cadre dirigeant
Gouvernance
Ressources humaines
Immobilier

M. Frank C. Sobey est président du conseil du FPI Crombie. Frank C. Sobey a été vice-président, immobilier, d'Empire Company Limited jusqu'à sa retraite en juin 2014 après 36 années de service auprès de la société. Il est président du conseil de la Dalhousie Medical Research Foundation et membre du conseil du programme d'échanges canado-américains Fulbright. M. Sobey était auparavant administrateur du Fonds de revenu Wajax (dorénavant, Corporation Wajax). M. Sobey est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School et a obtenu le titre IAS.A. Il a obtenu un grade honoris causa de la Dalhousie University.

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|-------------|---------|-------|
| Conseil | 8 sur 9 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|-------------|--------------------|
| FPI Crombie | 2006 à aujourd'hui |
|-------------|--------------------|

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2016 | 127 500 \$ |
| Exercice 2015 | 116 096 \$ |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁽⁹⁾ |
|--------------|----------------------------|--------------------------|-------|------------------------------|--|
| Juillet 2016 | 1 354 743 | 8 720 790 ⁽⁹⁾ | 5 423 | 10 080 956 | 209 683 885 \$ |
| Juillet 2015 | 1 354 743 | 8 720 790 ⁽⁹⁾ | 2 091 | 10 077 624 | 296 685 251 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | ✓ |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | — |

JOHN R. SOBEY

Âge : 67 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 1979
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/
cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Alimentation de détail
Commercialisation

M. John R. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de l'exploitation de Sobeys jusqu'à son départ à la retraite en 2001 après 34 années de service auprès de la société. Il a auparavant été administrateur d'Atlantic Shopping Centers, de Hannaford Bros. et de Medavie Inc. M. Sobey est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School.

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|---------|---------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
| Audit | 7 sur 7 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|--------|--|
| Aucune | |
|--------|--|

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2016 | 134 500 \$ |
| Exercice 2015 | 126 000 \$ |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁽⁹⁾ |
|--------------|----------------------------|------------------------|-----|------------------------------|--|
| Juillet 2016 | 142 509 | 57 234 | 0 | 199 743 | 4 154 654 \$ |
| Juillet 2015 | 142 509 | 57 234 | 0 | 199 743 | 5 880 434 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | ✓ |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | — |

KARL R. SOBEY

Âge : 61 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 2001
Non indépendant

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Alimentation de détail
Gouvernance
Commercialisation

M. Karl R. Sobey est administrateur de sociétés et président de Caribou River Investments Limited et de Jafa Investments Limited. Il a été président de la division Atlantique de Sobeys jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite en 2001, après 27 années de service auprès de la société. M. Sobey est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario.

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|---------|-----------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
| Audit | 10 sur 10 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

Aucune

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2016 | 140 000 \$ |
| Exercice 2015 | 131 000 \$ |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) |
|--------------|----------------------------|---------------------------|-----|------------------------------|-----------------------------|
| Juillet 2016 | 0 | 7 693 404 ⁽¹⁰⁾ | 0 | 7 693 404 | 160 022 803 \$ |
| Juillet 2015 | 0 | 7 693 404 ⁽¹⁰⁾ | 0 | 7 639 404 | 226 493 814 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | ✓ |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | - |

PAUL D. SOBEY

Âge : 59 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 1993
Non indépendant

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Immobilier
Opérations/fusions et acquisitions

M. Paul D. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de la direction d'Empire Company Limited de 1998 jusqu'à sa retraite en décembre 2013, après 31 années de service auprès de la société. M. Sobey est administrateur de la Banque de Nouvelle-Écosse et un fiduciaire de FPI Crombie et chancelier de la Saint Mary's University. M. Sobey a auparavant occupé le poste de président du conseil de Fonds de revenu Wajax (dorénavant, Corporation Wajax), un poste d'administrateur d'Emera Inc. et a siégé au conseil des gouverneurs de la Saint Mary's University. M. Sobey est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Dalhousie University et a obtenu un diplôme dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School. M. Sobey est également titulaire d'un doctorat honoris causa en commerce de la Saint Mary's University. Il est aussi Fellow de l'Institute of Chartered Professional Accountants of Nova Scotia.

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|-------------|---------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|---------------------------|--------------------|
| Banque de Nouvelle-Écosse | 1999 à aujourd'hui |
| FPI Crombie | 2006 à aujourd'hui |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|-----------|
| Exercice 2016 | 17 122 \$ |
| Exercice 2015 | s.o. |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁽⁹⁾ |
|--------------|----------------------------|---------------------------|-----|------------------------------|--|
| Juillet 2016 | 612 195 | 2 979 498 ⁽¹¹⁾ | 0 | 3 591 693 | 74 707 214 \$ |
| Juillet 2015 | 612 195 | 2 979 498 ⁽¹¹⁾ | 0 | 3 591 693 | 105 739 442 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | ✓ |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | - |

ROB G.C. SOBEY

Âge : 49 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 1998
Non indépendant

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Alimentation de détail
Ressources humaines
Commercialisation

M. Rob G.C. Sobeys est administrateur de sociétés. M. Sobeys a été président et chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited jusqu'à sa retraite en janvier 2014 après 25 années de service auprès de Sobey's. Il est administrateur de DHX Media Ltd., de SeaFort Capital, de Norvista Capital Corporation et de Stanfield's Limited. M. Sobeys siège au comité consultatif de la Queen's School of Business, au conseil de la Tate (UK) Americas Foundation et du conseil de l'Atlantique du WWF. M. Sobeys est président du conseil de la Sobeys Art Foundation et des D&R Sobeys Scholarship Programs. Il est président honoraire du conseil de Ventures for Canada et est colonel honoraire du 1^{er} régiment d'artillerie de campagne (RCA), fonction pour laquelle il a reçu la médaille du jubilé de diamant de la reine. M. Sobeys a auparavant été président du conseil du NSCC, président du conseil de l'AGNS, vice-président du conseil du NSCAD, et membre du conseil des fiduciaires de la Queen's University et de Dalhousie University. M. Sobeys est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec spécialisation de la Queen's University et d'une maîtrise en administration des affaires de la Babson Graduate School. Il a obtenu le titre I.A.S.A. en 2009.

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|---------------------|-----------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |
| Ressources humaines | 10 sur 10 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|------------------------------|--------------------|
| DHX Media Ltd. | 2011 à aujourd'hui |
| Norvista Capital Corporation | 2014 à aujourd'hui |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|-----------|
| Exercice 2016 | 41 750 \$ |
| Exercice 2015 | s.o. |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | Total des actions UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$B) |
|--------------|----------------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|
| Juillet 2016 | 551 718 | 2 979 498 ¹²⁾ | 495 | 3 531 711 | 73 459 589 \$ |
| Juillet 2015 | 551 718 | 2 979 498 ¹²⁾ | 0 | 3 531 216 | 103 958 999 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | ✓ |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | – |

MARTINE TURCOTTE

Âge : 55 ans
Québec, Canada
Administratrice depuis 2012
Indépendante

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/
cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Gouvernance
Technologies de l'information

M^{me} Martine Turcotte est vice-présidente du conseil, Québec, de BCE Inc. et de Bell Canada. M^{me} Turcotte a accumulé plus de 25 années d'expérience en matières stratégiques, juridiques et réglementaires auprès de sociétés liées à Bell. Avant de devenir vice-présidente du conseil, Elle a été vice-présidente directrice et chef des affaires juridiques et des questions de réglementation de BCE et de Bell Canada. Elle a commencé à travailler pour BCE en août 1988 en qualité de conseillère juridique. Elle est administratrice de CIBC. Elle est membre du conseil des gouverneurs de l'Université McGill, présidente du conseil du Théâtre Espace Go Inc. et vice-présidente du conseil de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. M^{me} Turcotte était auparavant administratrice de Bell Aliant Inc. M^{me} Turcotte est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la London Business School et d'un baccalauréat en droit civil et en common law de l'Université McGill.

Présence aux réunions du conseil et de comités

| | | |
|----------------------|---------|-------|
| Conseil | 9 sur 9 | 100 % |
| Audit | 7 sur 7 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |
| Mises en candidature | 7 sur 7 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|------------------|--------------------|
| CIBC | 2014 à aujourd'hui |
| Bell Aliant Inc. | 2011 à 2014 |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2016 | 149 500 \$ |
| Exercice 2015 | 141 250 \$ |

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | Total des actions UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) |
|--------------|----------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Juillet 2016 | 11 400 | 1 | 19 913 | 31 314 | 651 331 \$ |
| Juillet 2015 | 11 400 | 1 | 4 602 | 16 003 | 471 128 \$ |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|---|
| Respecte les exigences | ✓ |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | – |

FRANÇOIS VIMARD


Âge : 54 ans
Mississauga, Canada
Administrateur depuis 2016
Non indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/
cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Alimentation de détail
Immobilier

M. François Vimard a été nommé président et chef de la direction intérimaire d'Empire et de Sobeys Inc. en juillet 2016. Auparavant, il était chef des finances et de l'administration. M. Vimard a occupé des postes d'importance croissante avant de commencer à travailler pour Sobeys en 1995. Il est fiduciaire du FPI Crombie et président du conseil des gouverneurs de GS1 Canada. M. Vimard est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une licence en sciences de la comptabilité de l'université Laval. M. Vimard est comptable professionnel agréé et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Présence aux réunions du conseil et de comités

s.o.

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

FPI Crombie 2014 à aujourd'hui

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2015 | s.o. | s.o. |

Valeur de la rémunération reçue

En tant qu'employé d'Empire, M. Vimard ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur.

Titres détenus

| Année | Actions SDV de catégorie A | Actions de catégorie B | UAD | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) |
|--------------|----------------------------|------------------------|------|------------------------------|-----------------------------|
| Juillet 2016 | 3 000 | 1 | 0 | 3 001 | 62 421 \$ |
| Juillet 2015 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |

Statut d'actionnariat

| | |
|--|------|
| Respecte les exigences | s.o. |
| Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences | s.o. |

Notes :

- L'expression « Présence aux réunions du conseil et de comités » désigne la présence aux réunions du conseil et des comités auxquels l'administrateur a siégé au cours de l'exercice 2016.
- L'expression « actions SDV de catégorie A » désigne le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- L'expression « actions de catégorie B » désigne le nombre d'actions ordinaires de catégorie B appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- Un administrateur détient ces actions en propriété inscrite au titre de sa quote-part d'admissibilité aux termes d'une déclaration de fiducie au bénéfice de Sumac Holdings Limited, et celles-ci sont incluses dans le nombre total d'actions sur lesquelles Sumac Holdings Limited exerce un contrôle tel qu'il est indiqué à la page 7.
- Le régime d'unités d'actions différées (le « RUAD ») est décrit dans la présente circulaire sous la rubrique « Rémunération des administrateurs ».
- La valeur totale à risque est fondée sur le nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'UAD, évaluées au cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse de Toronto (la « Bourse TSX ») le 29 juillet 2016, soit 20,80 \$ (29,44 \$ le 9 juillet 2015).
- Voir la section de la circulaire intitulée « Rémunération des administrateurs ».
- Outre sa participation en actions, en date du 7 mai 2016, Frank C. Sobey était propriétaire de 34 284 options, toutes ces options ayant été émises aux termes du RILT d'Empire. Pour obtenir d'autres précisions sur ces options, se reporter à la section de la circulaire intitulée « Rémunération des administrateurs ».
- Y compris 8 712 996 actions ordinaires de catégorie B détenues par Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Frank C. Sobey exerce un contrôle aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- Y compris 7 686 528 actions ordinaires de catégorie B détenues par Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Karl R. Sobey exerce un contrôle aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- Paul D. Sobey exerce un contrôle sur 2 979 498 actions ordinaires de catégorie B que détient DFS Investments Limited, aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited.
- Rob G. C. Sobey exerce un contrôle sur 2 979 498 actions ordinaires de catégorie B et 551 718 actions sans droit de vote de catégorie A détenues par Sumac Holdings Limited aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited. Outre ses participations en actions, en date du 7 mai 2016, M. Rob Sobey était propriétaire de 66 774 options qui ont toutes été émises aux termes du RILT d'Empire. Voir la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération des administrateurs » pour plus de renseignements sur les options.
- Outre ses participations en actions, en date du 7 mai 2016, M. François Vimard était propriétaire de 235 902 options qui lui ont toutes été émises aux termes de RILT d'Empire. Voir la section de la présente circulaire intitulée « Attributions aux termes d'un plan incitatif » pour plus de renseignements sur les options.

Participation en actions des administrateurs en poste

Parmi toutes les actions en circulation, les administrateurs sont propriétaires de 1,6 pour cent des actions sans droit de vote de catégorie A et de 22,9 pour cent des actions ordinaires de catégorie B.

| | 29 juillet 2016 | | 9 juillet 2015 | |
|--|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| | Nombre d'actions | Valeur totale ¹⁾ | Nombre d'actions | Valeur totale ¹⁾ |
| Participation en actions | | | | |
| Actions sans droit de vote de catégorie A | 2 819 526 | 58 646 141 \$ | 11 669 274 | 343 543 427 \$ |
| Actions ordinaires de catégorie B | 22 430 434 | 466 553 027 | 68 226 982 | 2 008 602 350 |
| UAD | 253 518 | 5 273 174 | 413 160 | 12 163 430 |
| Valeur totale des actions sans droit de vote de catégorie A, des actions ordinaires de catégorie B et des UAD | | 530 472 342 \$ | | 2 364 309 207 \$ |

Note :

- Toutes ces valeurs sont fondées sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX le 29 juillet 2016, de 20,80 \$ (le 9 juillet 2015 – 29,44 \$) par action.

Indépendance des administrateurs et autres relations

Le conseil a une politique voulant que son président du conseil soit indépendant et ne soit pas membre de la direction. Chaque fois que le conseil tient une réunion, les administrateurs se réunissent hors de la présence de la direction et les administrateurs indépendants se réunissent à huis clos.

Le conseil se compose d'une majorité d'administrateurs indépendants et demeurera ainsi composé si tous les candidats proposés à l'élection sont élus à l'assemblée. Pour qu'un administrateur soit considéré indépendant, le conseil doit établir si celui-ci n'entretient pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la société.

Il incombe au conseil d'établir le statut d'indépendance de chaque administrateur et administrateur proposé, et de communiquer chaque année le fait que le conseil soit composé ou non d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le conseil a adopté des normes en matière d'indépendance qui lui servent pour la détermination de l'indépendance. Ces normes en matière d'indépendance sont conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Chaque année, les administrateurs en poste et les candidats à un poste d'administrateur doivent communiquer tous les détails concernant leurs relations avec la société et fournir d'autres renseignements pertinents. Le conseil passe en revue ces relations afin d'en déceler toute incidence sur l'indépendance des administrateurs en se fondant sur les critères établis dans les normes d'indépendance et pour déterminer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que ces relations entre un administrateur et la société influencent l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs.

Le conseil a établi que Paul D. Sobey, Frank C. Sobey, Rob G. C. Sobey, Karl R. Sobey et François Vimard ne sont pas indépendants. Paul D. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction d'Empire pour prendre sa retraite en décembre 2013, Frank C. Sobey a quitté ses fonctions de vice-président, immobilier, d'Empire pour prendre sa retraite en juin 2014 et Rob G.C. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited (une division en exploitation de Sobeys) pour prendre sa retraite en janvier 2014. Karl R. Sobey est le frère de Frank C. Sobey.

François Vimard est le président et chef de la direction intérimaire d'Empire et de Sobeys.

Le conseil a établi que Sue Lee, William Linton, Kevin Lynch et Stephen J. Savidant n'ont aucune relation avec la société (autre qu'en qualité d'administrateur) et sont donc considérés comme étant indépendants.

Le conseil a établi que Cynthia Devine, Gregory Josefowicz et Martine Turcotte sont indépendants. M^{me} Devine est chef des finances du FPI RioCan, un propriétaire commercial de Sobeys à plusieurs endroits. M. Josefowicz est administrateur de KeHE Distributors, une société fermée établie aux États-Unis dont l'exploitation canadienne, Tree of Life Canada, fournit des produits biologiques et naturels à Sobeys. Mme. Turcotte est vice-présidente du conseil, Québec, BCE Inc. et Bell Canada, un fournisseur de services de télécommunications à la société. Dans tous ces cas les relations ne sont pas jugées importantes.

John R. Sobey n'est pas un membre de la famille immédiate de tout membre du conseil d'administration ou de la haute direction (il est un petit-cousin de Paul D. Sobey, de Frank C. Sobey et de Rob G.C. Sobey) et il s'est retiré de ses fonctions d'administrateur de Sobeys en 2001. Le conseil considère M. Sobey comme étant indépendant.

M. Robert P. Dexter occupe principalement les fonctions de président du conseil et de chef de la direction de Maritime Travel Inc. Il est également un conseiller juridique d'un cabinet d'avocats qui fournit des services juridiques à Empire et à ses filiales. Toutefois, il ne pratique pas le droit et ne participe pas à la prestation des services juridiques rendus à Empire ou à ses filiales. Il reçoit une rémunération fixe qui n'est pas liée aux services rendus par ce cabinet à la société ou à ses filiales. Il reçoit une rétribution qui n'est pas liée aux services rendus par ce cabinet à la société. Le conseil considère M. Dexter comme étant indépendant.

M. James M. Dickson est conseiller d'un cabinet d'avocats qui fournit des services juridiques à Empire et à ses filiales. Toutefois, il ne participe pas à la prestation de services juridiques à Empire ou à ses filiales, et la rémunération que lui verse le cabinet d'avocats n'est pas reliée aux services que fournit ce cabinet à la société. Il n'a aucun rôle actif dans la gestion ou la direction du cabinet. Le conseil considère M. Dickson comme étant indépendant.

TABLEAU DES RELATIONS DES ADMINISTRATEURS AVEC LA SOCIÉTÉ

| Administrateur | Indépendant | Non indépendant | Motif du statut de dépendance |
|---------------------|-------------|-----------------|--|
| Cynthia Devine | ✓ | | |
| Robert P. Dexter | ✓ | | |
| James M. Dickson | ✓ | | |
| Gregory Josefowicz | ✓ | | |
| Sue Lee | ✓ | | |
| William Linton | ✓ | | |
| Kevin Lynch | ✓ | | |
| Stephen J. Savidant | ✓ | | |
| Frank C. Sobey | | ✓ | Ancien vice-président, immobilier, Empire |
| John R. Sobey | ✓ | | |
| Karl R. Sobey | | ✓ | Frère de Frank C. Sobey |
| Paul D. Sobey | | ✓ | Ancien président et chef de la direction, Empire |
| Rob G. C. Sobey | | ✓ | Ancien président et chef de la direction, Lawton's Drug Stores Limited |
| Martine Turcotte | ✓ | | |
| François Vimard | | ✓ | Président et chef de la direction intérimaire, Empire et Sobeys |

Appartenance à d'autres conseils d'administration

Le conseil est d'avis qu'il est prudent de s'assurer d'avoir une représentation aux conseils des sociétés dans lesquelles Empire a des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de manière à pouvoir donner des conseils à leurs équipes de direction.

En date du 7 mai 2016 Empire était propriétaire d'une participation de 41,5 pour cent, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, dans le FPI Crombie, qui est actuellement le seul placement de la société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans une entité cotée en bourse.

Les administrateurs suivants siègent à titre de fiduciaires du FPI Crombie.

| Société | Administrateur | Rôle du fiduciaire |
|-------------|-----------------|--------------------------------|
| FPI Crombie | Frank C. Sobey | Président du conseil |
| | Paul D. Sobey | Comité des ressources humaines |
| | François Vimard | Comité des placements |

Les administrateurs n'appartiennent pas à d'autres conseils d'administration.

Section 6.

Mandat du conseil et des comités

Membres des comités

Le tableau qui suit présente sommairement la participation aux comités du conseil au 7 mai 2016.

| MEMBRES DES COMITÉS | | | | |
|---|----------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Administrateur | Comité d'audit | Comité de gouvernance | Comité des ressources humaines | Comité des mises en candidature |
| Administrateurs indépendants | | | | |
| Bonnie Brooks | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Cynthia Devine | Présidente | ✓ | | ✓ |
| Robert P. Dexter ¹⁾ | | | | |
| Sue Lee | | | ✓ | |
| William Linton | ✓ | | | |
| Kevin Lynch | | Président | ✓ | Président |
| Stephen J. Savidant | | ✓ | Président | ✓ |
| John R. Sobey | ✓ | | | |
| Martine Turcotte | ✓ | ✓ | | ✓ |
| Administrateurs non indépendants | | | | |
| James M. Dickson ²⁾ | | | | |
| Marc Poulin ³⁾ | | | | |
| Frank C. Sobey | | ✓ | | |
| Karl R. Sobey | | | ✓ | |
| Paul D. Sobey | | ✓ | | |
| Rob G. C. Sobey | | ✓ | ✓ | |

Notes :

- 1) Robert P. Dexter, en qualité de président du conseil, n'est membre d'aucun comité; toutefois, il a assisté à des réunions de comité à titre de membre non votant.
- 2) James M. Dickson était un administrateur non indépendant avant août 2016.
- 3) Marc Poulin n'est membre d'aucun comité; toutefois, en qualité de président et de chef de la direction, il a assisté à des réunions de comité à titre de membre non votant sur invitation des présidents des comités.

Sommaire des réunions tenues par le conseil et les comités

Un total de sept réunions du conseil ont été tenues au cours de l'exercice, soit quatre réunions trimestrielles régulières, deux conférences téléphoniques, un atelier stratégique de deux jours (traité comme deux réunions) et la réunion relative au budget annuel. Les comités ont tenu une réunion en même temps que chaque réunion trimestrielle régulière du conseil, et ont tenu au besoin des réunions supplémentaires durant l'exercice.

| SOMMAIRE DES RÉUNIONS TENUES PAR LE CONSEIL ET LES COMITÉS | | | |
|--|-----------|----------------|-------|
| | Régulière | Extraordinaire | Total |
| Conseil | 7 | 2 | 9 |
| Comité d'audit | 4 | 3 | 7 |
| Comité de gouvernance | 4 | 0 | 4 |
| Comité des ressources humaines | 5 | 5 | 10 |
| Comité des mises en candidature | 4 | 3 | 7 |

Relevé des présences

Le tableau qui suit présente sommairement les réunions que le conseil et ses comités ont tenues pour l'exercice terminé le 7 mai 2016, ainsi que le relevé de la présence de chaque administrateur à ces réunions.

| RELEVÉ DES PRÉSENCES | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|---------|-------|------------------------------|-------|-----------------------|-------|--------------------------------|-------|---------------------------------|-------|-------|
| | Conseil | | Comité d'audit ¹⁾ | | Comité de gouvernance | | Comité des ressources humaines | | Comité des mises en candidature | | Total |
| Bonnie Brooks | 9 sur 9 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | 10 sur 10 | 100 % | 7 sur 7 | 100 % | 100 % |
| Cynthia Devine | 9 sur 9 | 100 % | 7 sur 7 | 100 % | 4 sur 4 | 100 % | | | 7 sur 7 | 100 % | 100 % |
| Robert P. Dexter ¹⁾ | 9 sur 9 | 100 % | | | | | | | | | 100 % |
| James M. Dickson ²⁾ | 6 sur 6 | 100 % | | | | | | | | | 100 % |
| David S. Ferguson ³⁾ | 2 sur 2 | 100 % | | | 1 sur 1 | 100 % | 2 sur 2 | 100 % | 1 sur 1 | 100 % | 100 % |
| Sue Lee | 9 sur 9 | 100 % | | | | | 10 sur 10 | 100 % | | | 100 % |
| William Linton | 9 sur 9 | 100 % | 7 sur 7 | 100 % | | | | | | | 100 % |
| Kevin Lynch ⁴⁾ | 9 sur 9 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | 9 sur 10 | 90 % | 7 sur 7 | 100 % | 97 % |
| Marc Poulin | 9 sur 9 | 100 % | | | | | | | | | 100 % |
| Stephen J. Savidant | 9 sur 9 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | 10 sur 10 | 100 % | 7 sur 7 | 100 % | 100 % |
| David F. Sobey ⁵⁾ | 3 sur 3 | 100 % | | | | | | | | | 100 % |
| Donald R. Sobey ⁶⁾ | 3 sur 3 | 100 % | | | | | | | | | 100 % |
| Frank C. Sobey ⁷⁾ | 8 sur 9 | 89 % | | | 4 sur 4 | 100 % | | | | | 92 % |
| John R. Sobey | 9 sur 9 | 100 % | 7 sur 7 | 100 % | | | | | | | 100 % |
| Karl R. Sobey | 9 sur 9 | 100 % | | | | | 10 sur 10 | 100 % | | | 100 % |
| Paul D. Sobey | 9 sur 9 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | | | | | 100 % |
| Rob G. C. Sobey | 9 sur 9 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | 10 sur 10 | 100 % | | | 100 % |
| Martine Turcotte | 9 sur 9 | 100 % | 7 sur 7 | 100 % | 4 sur 4 | 100 % | | | 7 sur 7 | 100 % | 100 % |
| Ensemble du conseil | | 99 % | | 100 % | | 100 % | | 99 % | | 100 % | |

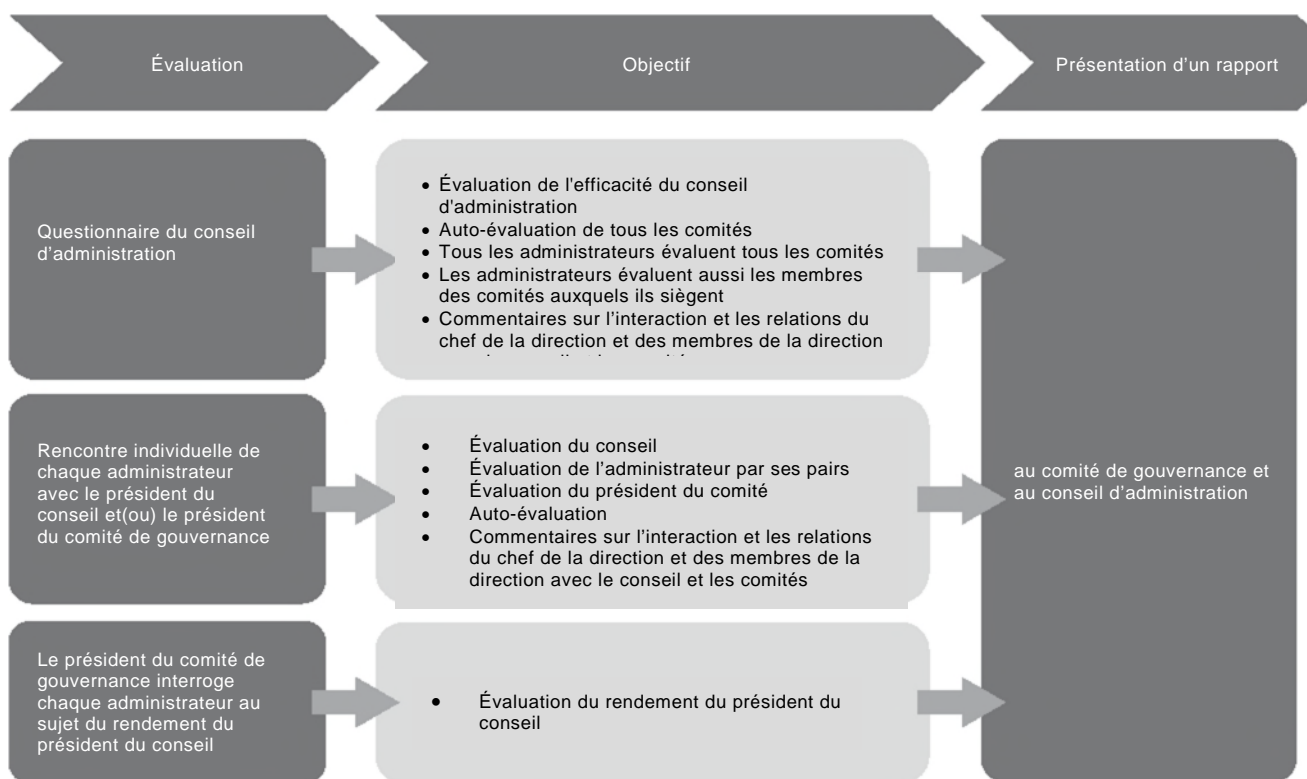
Notes :

- 1) Robert P. Dexter, en qualité de président du conseil, n'est membre d'aucun comité; toutefois, il a assisté à des réunions de comité à titre de membre non votant.
- 2) James M. Dickson a commencé à faire partie du conseil pour valoir en date de septembre 2015.
- 3) David Ferguson s'est retiré du conseil en juin 2015.
- 4) Kevin Lynch n'a pu participer à une réunion du comité des ressources humaines tenue par conférence téléphonique qui a été convoquée moyennant un préavis relativement court.
- 5) Marc Poulin n'était membre d'aucun comité; toutefois, en qualité de président et de chef de la direction, il a assisté à des réunions de comité à titre de membre non votant sur invitation des présidents des comités.
- 6) David F. Sobey et Donald R. Sobey se sont retirés du conseil en septembre 2015.
- 7) Frank Sobey n'a pu assister à une réunion du conseil tenue par conférence téléphonique qui avait été convoquée moyennant un préavis relativement court.

Évaluation du conseil d'administration

Le comité de gouvernance est chargé de soumettre le conseil, ses comités et chaque administrateur à une évaluation annuelle de leur efficacité et de leur apport. Le tableau suivant présente un résumé des éléments de cette évaluation.

ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION DU CONSEIL



Chaque administrateur remplit annuellement un questionnaire détaillé confidentiel élaboré par le conseil d'administration pour recueillir l'opinion de celui-ci sur l'efficacité du conseil et de ses comités. Le questionnaire prévoit des réponses quantitatives à l'égard de domaines d'importance cruciale, ainsi que la possibilité de faire des commentaires subjectifs. Dans le cadre de ce questionnaire, les administrateurs ont aussi l'occasion de faire des observations au sujet de la qualité et du caractère exhaustif des renseignements communiqués par la direction. L'administration du questionnaire est confiée à un consultant externe, qui est chargé d'en compiler les résultats sous forme de rapport de manière à en assurer la confidentialité. Une fois le rapport définitif terminé, il est examiné attentivement par le comité de gouvernance et un plan d'action est tracé pour que les points divulgués dans le rapport soient examinés. Le conseil reçoit le rapport complet sur le questionnaire, accompagné des commentaires et des recommandations du comité de gouvernance, ainsi que d'une description des mesures de suivi que doit prendre le comité ou qui doivent être prises sous sa supervision.

Pour bien comprendre les observations obtenues à l'aide du questionnaire du conseil d'administration, le président du conseil et le président du comité de gouvernance rencontrent individuellement chaque administrateur une fois par année pour leur poser en entrevue les questions qu'ils ont formulées ensemble. Ces entrevues permettent à chaque administrateur de faire des observations au sujet du rendement du conseil, des autres administrateurs et des comités et présidents des comités, ainsi qu'à l'égard de son propre rendement et de celui de la

direction. Le président du comité de gouvernance profite aussi de l'occasion pour consulter chaque administrateur au sujet du rendement du président du conseil.

Les résultats sont examinés par le comité de gouvernance, puis transmis au conseil. Tous les problèmes identifiés durant le processus sont abordés par le président du conseil et(ou) le président du comité de gouvernance. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance présentent par la suite leurs observations appropriées au président du conseil, puis analysent les commentaires faits par ce chef de la direction et en discutent.

Résultats globaux du questionnaire du conseil et du processus d'évaluation

Après avoir passé en revue les résultats du questionnaire du conseil et du processus d'évaluation, les administrateurs ont conclu que le conseil continue de fonctionner efficacement et d'exercer une surveillance appropriée des activités de gestion des risques et de planification stratégique. Les résultats du questionnaire du conseil d'administration ont révélé une satisfaction quant au rendement global du conseil, au mandat et au rendement des comités, et quant à la tenue des réunions, à l'ouverture des communications entre les administrateurs et la haute direction, au niveau d'engagement et de détermination des administrateurs et à l'efficacité des administrateurs indépendants dans la représentation des intérêts de tous les actionnaires

Planification stratégique

Le conseil a la responsabilité d'établir les buts et objectifs à long terme de la société, d'adopter un processus de planification stratégique et d'approuver chaque année les plans stratégiques élaborés par la direction.

La direction est responsable de l'élaboration de plans stratégiques pour chaque unité commerciale et pour l'entreprise

qui tiennent compte, notamment, des occasions qui se présentent à l'entreprise et des risques auxquels elle s'expose, ainsi que de la mise en œuvre de plans stratégiques.

Le conseil surveille la mise en œuvre des plans par la haute direction et évaluera en permanence l'atteinte des buts et objectifs de la société.

Gestion du risque

Le conseil d'administration a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande société en exploitation. Le comité d'audit examine et approuve les politiques de gestion des risques recommandées par la direction, reçoit des rapports de la direction sur le profil de risque de la société, établit les mesures de réduction des risques et les seuils de risque acceptables, et donne des directives sur la façon de réduire davantage les risques ou sur les modifications à apporter aux seuils de risque. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses conclusions et recommandations au conseil.

La gestion des risques d'entreprise (la « **GRE** ») est solidement implantée à la grandeur de la société. Ce programme poursuit l'objectif premier de favoriser une gestion intelligente et systématique des risques au sein de toutes les entreprises dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur. Pour ce faire, le programme de GRE est et demeurera un processus dynamique, itératif et permanent qui fonctionne en harmonie et de concert avec nos priorités et nos objectifs stratégiques.

Les risques qui se posent généralement à l'échelle de l'entreprise se classent en trois grandes catégories :

1) **Risques liés à la réglementation, aux lois et à la conformité**

Un processus rigoureux a été déployé pour que soient traitées systématiquement les questions concernant la gestion, la présentation de rapports, la surveillance et la gouvernance quant à ces types de risques, notamment à l'égard des points suivants :

- attestation par le chef de la direction et le chef des finances à l'égard des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- environnement et litige;
- salubrité et sécurité alimentaires; et
- santé et sécurité au travail.

2) **Risques liés à l'exploitation**

Ces risques surviennent au quotidien à l'occasion de la mise en œuvre de la stratégie et de la prise des décisions que la direction doit prendre régulièrement pour s'assurer d'atteindre les objectifs en matière de rendement financier. Les risques sont gérés en permanence dans le cadre de la gestion de l'exploitation commerciale et au moyen d'une gestion fonctionnelle. La haute direction assure la surveillance et le suivi de ces risques liés à l'exploitation grâce à un processus de gouvernance interne systématique comportant les éléments suivants :

- examens trimestriels de l'exploitation de nos unités commerciales;
- processus d'acheminement dans le réseau;
- plan annuel d'entreprise et d'immobilisations;
- processus d'établissement des prévisions; et
- surveillance des principaux indicateurs de rendement.

Pour assurer une gouvernance efficace, la haute direction examine le rendement de l'exploitation et les risques liés à l'exploitation et s'entretient à cet égard avec le comité d'audit et les membres du conseil aux réunions trimestrielles du comité d'audit et du conseil. Le conseil effectue en permanence un suivi, directement et par l'entremise de ses comités, à l'égard des placements et des initiatives d'envergure (comme l'intégration de Safeway).

3) **Risques liés à l'entreprise et aux stratégies**

Ces risques sont étroitement liés à la stratégie d'entreprise et au marché externe, ainsi qu'aux contextes politique, économique et social, et peuvent avoir des répercussions importantes sur le rendement de l'entreprise. Parmi ces risques, on compte les suivants :

- gestion des liquidités et des capitaux;
- concurrence;
- réputation; et
- capital humain.

Depuis qu'elle a implanté le programme de GRE, la société a accru la discipline et la rigueur nécessaires pour identifier, évaluer, gérer et signaler les risques commerciaux et stratégiques lui venant de la mise en œuvre continue de ce programme. En fait, les principaux risques commerciaux et stratégiques sont traités, et continueront d'être traités, systématiquement lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu lors des réunions du conseil et(ou) des comités du conseil. Pour tirer pleinement avantage du programme de GRE, la société poursuit l'élaboration d'un rapprochement clair et systématique entre les risques et la stratégie commerciale. Dans cette optique, les cadres dirigeants de la société effectuent chaque année une évaluation exhaustive de l'efficacité de la société en matière de gestion des risques commerciaux et stratégiques existants et connus, tout en cherchant à repérer les risques potentiels (comme la cybersécurité, la protection de l'information et la protection des renseignements personnels) et à les analyser.

De plus, les cadres dirigeants de la société favorisent une solide culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation par l'élaboration et le maintien de plans de gestion de crise et de continuité des activités puisqu'il s'agit de facteurs clés qui permettront une réponse efficace dans des situations imprévues.

Éthique commerciale

Le conseil d'administration assume la responsabilité de gérance de la société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit des politiques qui visent à assurer que les pratiques de la société en matière de gouvernance d'entreprise sont conformes à l'engagement de celle-ci d'exercer ses activités commerciales de façon intégrée et qu'elles comptent parmi les meilleures au Canada. À l'appui de ces politiques, le code d'éthique commerciale souligne l'obligation de reddition de comptes et la politique d'information de la société assure la transparence. Le code d'éthique commerciale d'Empire peut être consulté sur le site Web de la société, www.empireco.ca. Sobeys a adopté un code similaire, qui peut être consulté sur son site Web, www.sobeyscorporate.com.

Tous les employés, les dirigeants et les administrateurs doivent confirmer chaque année leur conformité avec le code d'éthique

commerciale. Le conseil n'a jamais accordé de dispense à l'égard de l'application des dispositions du code.

Les sociétés ont mis en place un mécanisme centralisé de signalement confidentiel et anonyme qui est décrit dans les codes susmentionnés, permettant de faire des signalements à un tiers indépendant par téléphone, en ligne et par la poste. Pour faire connaître ce mécanisme, des affiches ont été installées dans les lieux de travail à la grandeur du pays. Les signalements reçus par le tiers sont automatiquement acheminés aux cadres dirigeants dans le cadre de l'audit interne et sont transmis au personnel du contentieux afin qu'une enquête confidentielle soit menée et que les mesures appropriées soient prises. Un rapport trimestriel faisant état de tous ces signalements et de ces enquêtes est remis au comité d'audit, mais les problèmes graves sont signalés plus fréquemment.

Rémunération des administrateurs

Philosophie et procédure en matière de rémunération des administrateurs

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération des administrateurs consiste à fournir une rémunération qui attirera et fidélisera des administrateurs qualifiés et les motivera à siéger au conseil et à harmoniser leurs intérêts à ceux des actionnaires. L'approche de la société est d'encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continues des activités, tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération des administrateurs a été élaboré, sous la supervision du comité de gouvernance, en fonction des principes suivants :

- fournir aux administrateurs une rémunération qui soit concurrentielle sur le marché;
- attirer et fidéliser des gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires;
- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et

- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Bien que les administrateurs de la société soient automatiquement nommés au poste d'administrateur de la filiale en propriété exclusive de la société, Sobeys Inc., ils ne reçoivent aucune rémunération additionnelle pour cette fonction. Les sociétés sont traitées comme une seule entité à toutes fins pratiques.

Examen de la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs consiste en une rémunération annuelle et en de présence payables au comptant et(ou) sous forme d'actions ou d'AUD. Les administrateurs qui exercent leur fonction de président d'un comité reçoivent une rémunération pour cette fonction.

Le comité de gouvernance passe annuellement en revue la rémunération actuelle des administrateurs par rapport à la rémunération des administrateurs versée par des sociétés du groupe de comparaison ci-dessous et d'autres renseignements publics disponibles et recommande des rajustements au conseil, qui recommande à son tour la rémunération aux actionnaires pour approbation à l'assemblée.

Suivant l'examen qu'il a effectué pour 2016, le comité de gouvernance n'a recommandé aucune augmentation de la rémunération des administrateurs.

| GROUPE DE COMPARAISON | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Alimentation Couche-Tard Inc. | Metro Inc. |
| Société Canadian Tire Limitée | North West Company |
| Dollarama | RONA Inc. |
| George Weston Limitée | Sears Canada |
| La Compagnie de la Baie d'Hudson | Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. |
| Les Compagnies Loblaw Limitée | |

Rémunération versée aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2016, les administrateurs de la société qui n'étaient pas des employés de celle-ci ou des membres de son groupe ont reçu une rémunération pour leur participation à titre de membres du conseil et de ses comités :

| RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS ¹⁾ | | |
|---|------------|------------|
| | 2016 | 2015 |
| Rémunération des administrateurs | 100 000 \$ | 100 000 \$ |
| Rémunération du président du conseil ²⁾ | 300 000 \$ | 300 000 \$ |
| Jetons de présence ³⁾ | | |
| • Conseil | 2 000 \$ | 2 000 \$ |
| • Comité ⁴⁾ | 2 000 \$ | 2 000 \$ |
| • Téléphone (conseil ou comité) | 1 500 \$ | 1 500 \$ |
| Rémunération des présidents des comités | | |
| • Audit | 30 000 \$ | 30 000 \$ |
| • Ressources humaines | 25 000 \$ | 25 000 \$ |
| • Gouvernance et(ou) mises en candidature ⁴⁾ | 15 000 \$ | 15 000 \$ |
| Rémunération des membres des comités | | |
| • Audit | 5 000 \$ | 5 000 \$ |
| • Ressources humaines | 5 000 \$ | 5 000 \$ |
| • Gouvernance et(ou) mises en candidature ⁴⁾ | 4 000 \$ | 4 000 \$ |

Notes :

- 1) La rémunération pour l'exercice 2016 a été approuvée à l'assemblée générale annuelle de septembre 2015 et était applicable en date de la réunion du conseil de septembre 2015. Les administrateurs ayant assisté à une réunion tenue après le 2 mai 2015 (fin de l'exercice d'Empire), mais avant la réunion du conseil de septembre 2015, ont été rémunérés selon les honoraires approuvés de l'exercice 2015, conformément au tableau ci-dessus. Les administrateurs qui résident à l'extérieur du Canada ont touché leur rémunération en dollars américains.
- 2) Le président du conseil ne reçoit pas de jetons de présence aux réunions.
- 3) Des jetons de présence peuvent être payables aux administrateurs qui assistent à des réunions de comités dont ils ne sont pas membres sur invitation ou à la discrétion du président du comité.
- 4) Les membres de comités qui siègent à la fois au comité de gouvernance et au comité des mises en candidature ne sont rémunérés qu'une seule fois à l'égard des deux comités. La rémunération pour une réunion est payée à l'égard des réunions trimestrielles régulières des comités, et une rémunération distincte est payée pour toute réunion supplémentaire de l'un ou l'autre comité.

Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

La société offre depuis l'exercice 2001 un RUAD à ses administrateurs qui résident au Canada. Les administrateurs des États-Unis y ont droit depuis mars 2008 et, à compter du 1^{er} janvier 2011, la société offrait un RUAD à tous les administrateurs, indépendamment de leur lieu de résidence. Aux termes du RUAD, les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou toute partie de leur rémunération en UAD plutôt qu'une somme au comptant. Une UAD est une inscription aux comptes correspondant à la valeur d'une action sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'UAD reçues varie selon la valeur marchande des actions sans droit de vote de catégorie A

à la date du versement de la rémunération trimestrielle des administrateurs. D'autres UAD sont attribuées à titre d'équivalents de dividendes. Les UAD ne peuvent être rachetées pour une contrepartie au comptant tant que le détenteur est un administrateur de la société. La valeur de rachat d'une UAD correspond à la valeur marchande d'une action au moment du rachat, conformément au RUAD. Chaque trimestre, la société évalue son obligation au titre des UAD à la valeur marchande actuelle d'une action et comptabilise toute hausse de cette obligation à titre de charge d'exploitation.

Exigence de détention d'actions par les administrateurs

Dans le but de faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la société, le conseil a déterminé que la propriété d'un nombre d'actions (toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD) d'au moins quatre fois supérieur à leur rémunération est appropriée pour les administrateurs de la société, à l'exception du chef de la direction, pour lequel une exigence différente a été établie par le conseil (pour plus de renseignements, voir la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération et risque »). Le conseil a établi une exigence selon laquelle tous les administrateurs doivent affecter au moins 50 pour cent de leur rémunération totale à l'achat d'UAD jusqu'à ce que ce seuil soit atteint et chaque fois que leur propriété devient inférieure à ce seuil. Comme les administrateurs doivent acquérir des UAD jusqu'à ce que leur seuil de détention d'actions soit atteint, le conseil n'estime pas nécessaire d'exiger que les administrateurs achètent des actions sur le marché libre.

En date du 1^{er} août 2016, sur le fondement de la rémunération actuelle de 100 000 \$ pour les administrateurs, les lignes directrices en matière d'actionariat exigent qu'un administrateur détienne pour au moins 400 000 \$ sous forme de toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD.

Rémunération versée au cours de l'exercice 2016

Le tableau suivant présente une description détaillée de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 7 mai 2016. Conformément à la politique de la société, les employés de la société qui siègent à titre d'administrateurs n'ont pas le droit de recevoir une rémunération à cet égard.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS D'EMPIRE¹⁾

| Administrateur | Rémunération des membres du conseil | Rémunération des membres des comités | Jetons de présence aux réunions du conseil | Jetons de présence aux réunions des comités | Total | % de la rémunération totale affecté à l'achat d'UAD |
|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--|---|------------|---|
| Bonnie Brooks | 100 000 \$ | 9 000 \$ | 17 000 \$ | 30 500 \$ | 156 500 \$ | 100 % |
| Cynthia Devine | 100 000 | 34 000 | 17 000 | 25 000 | 176 000 | 100 % |
| Robert P. Dexter | 300 000 | s.o. | s.o. | s.o. | 300 000 | 50 % |
| James Dickson ²⁾ | 75 000 | s.o. | 11 500 | s.o. | 86 500 | 50 % |
| David S. Ferguson ³⁾ | 25 000 | 2 250 | 3 500 | 5 500 | 36 250 | 100 % |
| Sue Lee | 100 000 | 5 000 | 17 000 | 18 000 | 140 000 | 100 % |
| William Linton | 100 000 | 5 000 | 17 000 | 12 500 | 134 500 | 100 % |
| Kevin Lynch | 100 000 | 20 000 | 17 000 | 29 000 | 166 000 | 100 % |
| Stephen J. Savidant | 100 000 | 29 000 | 17 000 | 30 500 | 176 500 | 100 % |
| David F. Sobey ⁴⁾ | 50 000 | s.o. | 5 500 | s.o. | 55 500 | 100 % |
| Donald R. Sobey ⁴⁾ | 50 000 | s.o. | 5 000 | s.o. | 55 000 | 100 % |
| Frank Sobey | 100 000 | 4 000 | 15 500 | 8 000 | 127 500 | 50 % |
| John R. Sobey | 100 000 | 5 000 | 17 000 | 12 500 | 134 500 | 0 % |
| Karl R. Sobey | 100 000 | 5 000 | 17 000 | 18 000 | 140 000 | 0 % |
| Paul D. Sobey ⁵⁾ | 14 541 | 582 | 2 000 | s.o. | 17 122 | 0 % |
| Rob G.C. Sobey ⁵⁾ | 25 000 | 2 250 | 5 500 | 9 000 | 41 750 | 25 % |
| Martine Turcotte | 100 000 | 9 000 | 16 500 | 24 000 | 149 500 | 100 % |

Notes :

- 1) La rémunération renvoie à celle qui a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 7 mai 2016, que ce soit sous forme de somme au comptant ou d'UAD. Les administrateurs résidant à l'extérieur du Canada ont touché leur rémunération en dollars américains.
- 2) James Dickson a commencé à siéger au conseil en septembre 2015.
- 3) David S. Ferguson s'est retiré du conseil en juin 2015. Il a reçu un paiement en dollars US.
- 4) David F. Sobey et Donald R. Sobey se sont retirés du conseil en septembre 2015.
- 5) Paul D. Sobey et Rob G.C. Sobey ont commencé à toucher une rémunération d'administrateur les 12 mars 2016 et 1^{er} février 2016, respectivement par suite de la conclusion de leurs arrangements de retraite qui étaient décrits en détail dans la circulaire de 2014.

La rémunération versée à Marc Poulin à titre de membre de la haute direction est indiquée à la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération des membres de la haute direction visés ».

Section 7.

Rapports des comités du conseil

Rapport du comité d'audit

Membres en date du 7 mai 2016 :



Cynthia Devine
(Présidente)



William Linton



John R. Sobey



Martine Turcotte

On peut consulter le mandat du comité d'audit sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca, à la section traitant de gouvernance. Les membres du comité d'audit répondent tous aux critères en matière de compétence financière et d'indépendance prescrits. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit dans la notice annuelle d'empire pour l'exercice terminé le 7 mai 2016. Le comité d'audit s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2016.

Le comité d'audit est responsable auprès du conseil des politiques et des pratiques relatives à l'intégrité de l'information financière et de l'information exigée aux fins de la réglementation, de même que des contrôles internes, afin d'atteindre les objectifs que sont la sauvegarde des actifs de la société, la communication d'une information fiable et la conformité avec les politiques et les lois. Le comité d'audit est également chargé de s'assurer que les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont identifiés et que des techniques de gestion appropriées de ces risques sont en place.

Au cours de l'exercice 2016, le comité d'audit, conformément à son mandat, a accompli ce qui suit :

Gestion et information financières :

- Passé en revue et recommandé à l'approbation du conseil les états financiers intermédiaires et annuels de la société, le rapport de gestion, les paiements des dividendes et les communiqués diffusant l'information trimestrielle et l'information importante.
- Examiné les informations de nature financière contenues dans le rapport annuel et la notice annuelle.
- Surveillé les contrôles et procédures de communication de l'information et l'élaboration des contrôles internes sur la publication de l'information financière.
- Examiné les comptes rendus des réunions trimestrielles du comité de l'information.
- Assuré le fonctionnement efficace d'un système comportant la réception appropriée et l'examen des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes sur la comptabilité, les questions d'audit, y compris la soumission confidentielle et anonyme, par les employés, de préoccupations au sujet de questions douteuses en matière de comptabilité ou d'audit.
- Passé en revue l'état et le caractère adéquat des efforts de la société pour faire en sorte que ses activités soient menées et que ses installations soient exploitées d'une manière éthique et légale et recommandé au conseil, en vue de son approbation, les modifications aux politiques et aux initiatives des programmes jugées souhaitables.

Auditeur externe :

- Fait les vérifications nécessaires pour s'assurer que l'auditeur externe est en règle avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes et que l'associé principal et les autres associés respectent les exigences de rotation.
- Passé en revue la relation entre l'auditeur externe et la direction de la société et confirmé qu'elle est caractérisée par l'indépendance.
- Examiné le plan d'audit annuel de l'auditeur externe.
- Recommandé au conseil la nomination de l'auditeur externe.
- Recommandé au conseil la rémunération de l'auditeur externe.
- Approuvé au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la société, s'il y a lieu.
- Examiné, avec l'auditeur externe et la direction, l'ensemble des politiques et des pratiques comptables essentielles adoptées ou proposées, les risques et les incertitudes d'importance et les estimations et les appréciations clés.
- Examiné les rapports d'audit annuel et trimestriels de concert avec l'auditeur externe.

Le tableau ci-dessous présente les honoraires facturés par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour l'exercice 2016 et par l'auditeur antérieur, Brant Thornton LLP à la société et à ses filiales pour l'exercice 2015 :

| | HONORAIRES D'AUDIT D'EMPIRE COMPANY LIMITED ET DE SES FILIALES | |
|---|--|---------------|
| | Exercice terminé | |
| | Le 7 mai 2016 | Le 2 mai 2015 |
| Honoraires d'audit | 2 260 000 \$ | 2 713 845 \$ |
| Honoraires pour services liés à l'audit | 146 610 | 342 529 |
| Honoraires pour services fiscaux | 27 500 | 94 466 |
| Autres honoraires | 54 277 | 67 783 |
| Total des honoraires | 2 488 387 \$ | 3 218 623 \$ |

Pour l'exercice 2016, les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour l'audit des états financiers consolidés annuels, l'examen des états financiers intermédiaires trimestriels résumés et l'audit des états financiers du régime de retraite des employés. Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les audits effectués à des fins spécifiques et les services de traduction en français. Les honoraires pour services fiscaux ont trait aux divers services de consultation à l'égard de points spécifiques et aux services liés à des questions de conformité avec la fiscalité des États Unis. Les autres honoraires incluent les honoraires du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

Le comité d'audit examine et évalue l'indépendance de l'auditeur sur une base continue. Une politique a été mise en œuvre afin d'assurer que tous les services fournis par l'auditeur externe soient approuvés au préalable. Le processus d'approbation préalable permet de savoir si la nature et l'étendue de ces services sont compatibles avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur externe. Il a été conclu que les services de consultation ainsi rendus n'ont pas compromis l'indépendance de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Audit interne :

- Examiné et approuvé les règles et le plan annuel d'audit internes.
- Examiné les rapports trimestriels de l'auditeur en chef et rencontré celui-ci à huis clos.
- Fait le nécessaire pour que la fonction d'audit interne soit indépendante des fonctions de gestion et soit dotée de ressources suffisantes pour exécuter son mandat.

Gestion du risque :

- Examiné la gouvernance concernant les importants projets de changement apportés aux procédés d'affaires et à la technologie de l'information.

- Examiné le caractère adéquat et la qualité de la couverture d'assurance que la société maintient.
- Examiné les rapports trimestriels de gestion des risques d'entreprise dans le cadre des activités de surveillance des principaux risques liés aux activités pour s'assurer que les techniques appropriées de gestion des risques sont en place. Pour de plus amples renseignements sur la gestion des risques, se reporter à la section de la présente circulaire intitulée « Gestion du risque ».
- Passé en revue le rapport environnemental, le rapport sur les litiges et le rapport sur la couverture trimestriels.
- Reçu les rapports trimestriels en matière de salubrité alimentaire et sur les pharmacies et la sécurité des technologies de l'information.
- Examiné la conformité avec les lois et les règlements, de même que l'étendue et l'état des systèmes établis pour assurer celle-ci, et reçu des rapports de la direction, des conseillers juridiques et autres tiers selon ce que le comité d'audit détermine à l'égard de ces questions, puis passé en revue les changements importants aux lois et aux règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le passif éventuel et les risques de la société.

Administration :

- Rempli le questionnaire annuel d'auto-évaluation du comité d'audit et passé en revue les compétences financières et l'indépendance du comité d'audit.
- Passé en revue son mandat et recommandé au comité de gouvernance les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter.

Ce rapport est soumis par les membres du comité d'audit :

Cynthia Devine (présidente), William Linton, John R. Sobey et Martine Turcotte.

Rapport du comité de gouvernance

Membres en date du 7 mai 2016 :



Kevin Lynch
(président)



Bonnie Brooks



Cynthia Devine



Stephen J. Savidant



Frank C. Sobey



Paul D. Sobey



Rob G. C. Sobey



Martine Turcotte

Le mandat du comité de gouvernance peut être consulté sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca, dans la section sur la gouvernance. Il incombe au comité de gouvernance de superviser toutes les questions concernant la gouvernance et de donner au conseil d'administration des conseils à cet égard.

Au cours de l'exercice 2016, conformément à son mandat, le comité de gouvernance a accompli ce qui suit :

- Reçu les mises à jour de la réglementation et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, en même temps que les évaluations des pratiques de gouvernance de la société publiées par diverses parties externes, et mis en œuvre des améliorations sur le plan de la gouvernance, y compris l'élaboration et l'adoption d'une politique sur la diversité et l'établissement d'une meilleure communication entre le comité d'audit et celui des ressources humaines de manière à établir une meilleure corrélation entre le rendement de la société et la rémunération des dirigeants.
- Effectué l'évaluation annuelle du conseil comprenant un sondage confidentiel et des entrevues individuelles avec tous les administrateurs, puis évalué les mesures de suivi à prendre.
- Travaillé en collaboration avec des représentants de la famille Sobey concernant la liaison entre la société et le conseil des propriétaires et soutien relatif à certaines activités familiales, dont les activités de perfectionnement des membres de la famille qui siégeront éventuellement au conseil.
- Passé en revue les investissements de la société dans la collectivité et ses stratégies de dons aux œuvres de charité, y compris en ce qui concerne le Fonds meilleure bouffe et la Fondation Sobey, et présenté des recommandations à cet égard.
- Passé en revue les questions de formation continue des administrateurs et d'orientation des nouveaux administrateurs, et présenté des recommandations à cet égard.
- Fait des recommandations au conseil à l'égard de la structure et de la composition des comités du conseil.
- Assuré l'examen de données reçues d'autres entreprises et recommandé au conseil d'administration la rémunération annuelle des administrateurs, y compris celles du président du conseil et des président des comités.
- Examiné l'indépendance de tous les administrateurs et donné au conseil d'administration des conseils à cet égard.
- Examiné la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et recommandé son approbation par le conseil.
- Examiné le mandat du conseil et des comités, ainsi que les descriptions de poste pour le président du conseil et les présidents des comités, puis, au besoin, recommandé leur révision.
- Examiné les dépenses engagées par le chef de la direction au cours de l'exercice.
- Examiné l'utilisation des avions d'affaires et les coûts et frais s'y rapportant.

Ce rapport est soumis par les membres du comité de gouvernance :

Kevin Lynch (président), Bonnie Brooks, Cynthia Devine, Stephen J. Savidant, Frank C. Sobey, Paul D. Sobey, Rob G.C. Sobey et Martine Turcotte.

Rapport du comité des mises en candidature

Membres en date du 7 mai 2016 :



Kevin Lynch
(président)



Bonnie Brooks



Cynthia Devine



Stephen J. Savidant



Martine Turcotte

Le mandat du comité des mises en candidature peut être consulté sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca, dans la section sur la gouvernance.

Tous les membres du comité sont des administrateurs indépendants.

Il revient au comité des mises en candidature de s'acquitter des responsabilités du conseil se rapportant à la composition du conseil et au recrutement de nouveaux administrateurs.

Au cours de l'exercice 2016, conformément à son mandat, le comité des mises en candidature a accompli ce qui suit :

- Recruté un nouvel administrateur indépendant conformément aux critères élaborés en fonction des compétences et de l'expérience souhaitées.
- Étudié la grille des compétences des administrateurs pour s'assurer qu'elle demeure adaptée aux priorités évolutives de l'entreprise.
- Effectué un suivi et des échanges à l'égard des développements, notamment en matière de réglementation, sur le sujet de la diversité au sein des conseils d'administration.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des mises en candidature :

Kevin Lynch (président), Bonnie Brooks, Cynthia Devine, Stephen J. Savidant et Martine Turcotte.

Rapport du comité des ressources humaines

Membres en date du 7 mai 2016 :



Stephen J. Savidant
(président)



Bonnie Brooks



Sue Lee



Kevin Lynch



Karl R. Sobey



Rob G.C. Sobey

Le mandat du comité des ressources humaines peut être consulté sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca, dans la section sur la gouvernance.

Conformément à ce mandat, la majorité des membres du comité sont indépendants.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de son rôle de surveillance en ce qui a trait :

- à la stratégie, aux politiques et aux programmes en matière de ressources humaines de la société (y compris la santé et la sécurité au travail)
- aux questions stratégiques reliées à l'utilisation efficace des ressources humaines au sein de la société, en prêtant une attention toute particulière aux questions de relève, de perfectionnement et de rémunération (y compris les risques liés à la rémunération).

Au cours de l'exercice 2016, conformément à son mandat, le comité des ressources humaines a accompli ce qui suit :

- Passé en revue l'ensemble des politiques de la société relatives à la rémunération des membres de la haute direction et des cadres dirigeants et formulé des recommandations au conseil à cet égard.
- Surveillé et passé en revue les initiatives de la société en matière de perfectionnement du personnel de la société et fourni des conseils à cet égard, y compris les programmes et le processus de gestion et de perfectionnement des talents, de même que leur exécution; les processus et les outils de gestion de la relève, de même que leur exécution; la diversité en matière d'emploi; les processus et les outils de gestion du rendement, de même que leur exécution; et les politiques visant les questions qui touchent les personnes, notamment le code d'éthique commerciale.
- Fourni des conseils à la haute direction de la société sur les conditions d'emploi de la haute direction et des cadres dirigeants pour leur permettre d'atteindre les objectifs de croissance et de rentabilité de la société, et pour assurer l'engagement à long terme de ces employés clés dans l'entreprise.
- Procédé à l'évaluation de rendement annuelle du chef de la direction, fixé ses objectifs annuels et à long terme et recommandé au conseil sa rémunération annuelle, compte tenu de ces considérations et d'autres facteurs pertinents.
- Élaboré et maintenu à l'égard du chef de la direction et de cadres dirigeants désignés un plan de relève qui vise aussi bien le départ planifié que le départ imprévu de ceux-ci.

- Passé en revue les recommandations de la direction à l'égard des augmentations de salaire annuelles et du versement de primes incitatives.
- Passé en revue les changements aux textes des régimes visant les UAR, les UAD et les UAI et recommandé au conseil leur approbation.
- Passé en revue les améliorations au processus/système d'évaluation des emplois, ainsi que les modifications correspondants à la structure des salaires de base.
- Examiné la conception du régime d'actionnariat fondé sur les gains, en regard des changements apportés à la conception du régime incitatif pour la direction des magasins, et approuvé les changements s'y rapportant.
- Examiné le rendement des placements, la conformité avec la réglementation et l'administration des régimes de retraite, ainsi que les communications fournies aux employés à cet égard.
- Passé en revue la conception et le fonctionnement des régimes d'avantages collectifs de la société.
- Surveillé la participation de la société dans les régimes de pension enregistrés ou non de Sobeys ou d'autres entités, ainsi que la gouvernance du régime de participation différée aux bénéficiaires, tel qu'il est plus amplement décrit dans les mandats de gouvernance concernant la structure des régimes de pension et des régimes de participation différée aux bénéficiaires, que le conseil a approuvés à l'occasion.
- S'est acquitté de la responsabilité générale du conseil en matière de santé et de sécurité au travail, y compris celle de s'assurer que la société a intégré la promotion d'un milieu de travail sécuritaire et sain dans sa planification et ses activités commerciales courantes
- Revu la nomination des dirigeants d'Empire et de Sobeys et recommandé leur approbation au conseil.
- Passé en revue et approuvé les renseignements contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la société ou les autres documents requis en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris l'analyse de la rémunération.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des ressources humaines :

Stephen J. Savidant (président), Bonnie Brooks, David Ferguson, Sue Lee, Kevin Lynch, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey.

Section 8.

Déclaration de la rémunération de la haute direction

INTRODUCTION

La déclaration de la rémunération de la haute direction qui suit a pour objectif de fournir aux actionnaires d'Empire une description des procédures et des décisions concernées dans l'élaboration et la surveillance des régimes de rémunération de la société ainsi que les distributions versées aux termes de ceux-ci aux MHDV pour l'exercice 2016. Les MHDV sont les personnes qui étaient les chef de la direction et chef des finances et de l'administration et les trois autres membres de la haute direction les mieux rémunérés de la société et de ses filiales pour le dernier exercice.

Pour l'exercice terminé le 7 mai 2016, les MHDV étaient les suivants :

- Marc Poulin, président et chef de la direction;
- François Vimard, chef des finances et de l'administration;
- Simon Gagné, chef des ressources humaines;
- Yves Laverdière, président, Sobeyes Québec;
- Jason Potter, président, Sobeyes Ouest.

Rôle, composition et expérience du comité des ressources humaines

Le conseil d'administration d'Empire a délégué au comité des RH la responsabilité d'établir et de mettre en œuvre la politique de rémunération des membres de la haute direction d'Empire et de Sobeyes. Pour les décisions touchant la rémunération durant l'exercice 2016, le comité des RH était formé des administrateurs suivants : Stephen J. Savidant (président), Bonnie Brooks, Sue Lee, Kevin Lynch, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey.

Stephen J. Savidant est administrateur de la société depuis 2004 et de Sobeyes depuis 2007. Il est membre du comité des RH depuis 2011 et en est le président depuis 2014. Auparavant, il a siégé au comité d'audit pendant sept années au cours desquelles il a pu mettre à contribution dans le cadre des travaux de ce comité son expérience particulière en gestion des risques. M. Savidant occupe depuis longtemps des postes de haute direction dans le secteur de l'énergie et il a ainsi acquis une grande connaissance des méthodes d'élaboration et de mise en œuvre de programmes de rémunération de la haute direction.

Bonnie Brooks a été administratrice de la société et de Sobeyes de 2012 à juillet 2016. Elle a été membre du comité des RH pendant toute la durée de son mandat auprès du conseil. Elle a occupé des postes de haut niveau dans de grandes entreprises de vente au détail pendant plus de 25 ans, en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. Elle est actuellement vice-présidente du conseil de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui est propriétaire des magasins La Baie au Canada, ainsi que des grands magasins Saks Fifth Avenue et Lord and Taylor aux États-Unis et qui compte plus de 30 000 employés. Elle a siégé à plusieurs comités des ressources humaines au cours des 20 dernières années.

Sue Lee est administratrice de la société et de Sobeyes depuis 2014. Elle est membre du comité des RH depuis qu'elle siège au conseil. En 2012, elle a pris sa retraite en tant que première vice-présidente, ressources humaines et communications, auprès de Suncor Energy Inc. Durant ses 16 ans passés auprès de Suncor, ses responsabilités incluaient la rémunération de la haute direction et la planification de la relève, la gouvernance, la stratégie d'intégration lors des fusions et les relations avec les intervenants et les autorités gouvernementales. Avant de commencer à travailler pour Suncor, M^{me} Lee a passé 14 ans dans le secteur des ressources humaines auprès de TansAlta Corporation. Elle est

administratrice et membre des comités de rémunération de Bonavista Energy Corporation et de Waste Connections Inc.

Kevin Lynch est administrateur de la société et de Sobeyes depuis 2013. Il est membre du comité des RH depuis qu'il a commencé à siéger au conseil et à présider le comité de gouvernance et des mises en candidature depuis 2014. En sa qualité de vice-président du conseil de BMO Groupe Financier, M. Lynch agit en tant que conseiller stratégique clé auprès de la haute direction. M. Lynch s'est distingué à titre de fonctionnaire durant une carrière de plus de 33 ans au service du gouvernement du Canada, auprès duquel il a notamment exercé les fonctions de greffier du Conseil privé, de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique du Canada, ainsi que de sous-ministre des Finances, de sous-ministre de l'Industrie et de directeur administratif pour le Canada au Fonds monétaire international. M. Lynch siège également à plusieurs autres conseils.

Karl R. Sobey est administrateur de la société depuis 2001 et de Sobey depuis 2007. M. Sobey était président de la division de l'Atlantique de Sobeyes, où il était chargé de l'ensemble de l'exploitation et des employés de la division, jusqu'à son départ à la retraite en 2001 après 27 années passées auprès de la société. M. Sobey est diplômé du programme avancé en gestion de la Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario.

Rob G.C. Sobey est administrateur de la société depuis 1998 et de Sobey depuis 2007. M. Sobey était président et chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited jusqu'à son départ à la retraite en janvier 2014 après 25 ans passés auprès de la société. M. Sobey est président du comité des ressources humaines de DHX Media. Il siège au conseil consultatif de la Queen's School of Business, au conseil des gouverneurs de la Dalhousie University et au conseil de la Tate (UK) Americas Foundation et du comité consultatif du WWF (Fonds mondial pour la nature).

Le mandat du comité des RH comprend l'élaboration et l'examen permanent des régimes de rémunération de la haute direction qui renforcent l'atteinte des objectifs de la société, notamment la fixation des échelles de salaire annuel de base, la fixation des attributions aux termes du RPB, la fixation des attributions aux termes du RILT qui inclut les UAR et les options d'achat d'actions, et la supervision de la planification de la relève. Ce comité a tenu dix réunions au cours de l'exercice 2016.

Planification de la relève

La planification de la relève est cruciale pour la croissance soutenue à long terme de la société. Le comité des RH est responsable de surveiller et d'examiner les questions de planification de la relève, et il donne des conseils à cet égard. Son rôle englobe la préparation des transitions prévues et imprévues au sein de la haute direction qui découlent des transformations des activités, des mouvements des employés, des départs à la retraite et des sorties volontaires et involontaires. Le comité supervise un processus structuré de planification et d'évaluation de la relève à l'égard de tous les postes de haute direction, qui comporte des activités de repérage et de catégorisation servant à établir dans quelle

mesure les candidats à l'interne sont prêts à succéder à chaque membre de la haute direction. Des objectifs spécifiques en matière de perfectionnement sont établis à l'égard de chaque candidat à l'interne. Des technologies et pratiques perfectionnées relatives aux talents ont été instaurées pour contribuer à la conservation des talents et au raffermissement de la liste des candidats à la relève. Des scénarios relatifs à la relève comportant des évaluations des risques sont en place pour combler d'éventuelles lacunes. Le conseil assiste au moins une fois par année à des séances d'information exhaustives sur le sujet des plans de relève des membres de la haute direction.

Représentation des femmes à la haute direction

Trois membres de la haute direction sur huit (37,5 pour cent) sont des femmes. Dans le groupe de direction plus large composé de ces membres de la haute direction, directeurs généraux, vice-présidents directeurs et premiers vice-présidents, huit de ces trente-et-un dirigeants (26 pour cent) sont des femmes, parmi lesquelles un des trois (33 pour cent) des cadres dirigeants, un des trois (33 pour cent) présidents d'unité commerciale, un des trois vice-présidents directeurs (33 pour cent) est une femme et cinq des quatorze premiers vice-présidents (36 pour cent) sont des femmes.

Même si la société ne croit pas que l'établissement public de cibles soit bénéfique pour les femmes ou l'équipe de direction en général, elle reconnaît la nécessité de promouvoir les femmes à des fonctions de haut niveau hiérarchique. La société a mis en branle des initiatives conçues pour accélérer le perfectionnement et l'avancement des femmes dans les postes de haute direction, notamment en s'associant à Catalyst Canada et au Centre canadien pour la diversité et l'inclusion pour du soutien à l'égard de sa stratégie à long terme et de ses tactiques

à court terme. Parmi les tactiques employées, on compte des programmes de formation du personnel chargé du recrutement de candidats talentueux à la grandeur de la société, qui vont de pair avec les changements apportés aux moyens employés par la société pour rechercher des candidats, en plus des tests d'aptitudes, des activités de mentorat et des services-conseils aux employés en place.

Même si le perfectionnement des employés en place joue un rôle crucial, lorsque des recherches sont effectuées à l'externe, la diversité revêt une grande importance. Les critères observés dans le cadre des deux plus récentes recherches de hauts dirigeants effectuées indiquent expressément que si des candidats et candidates présentent une expérience et des qualifications comparables, la préférence sera accordée aux candidates. Ces recherches se sont soldées par l'embauche de M^{me} Beth Newlands Campbell au poste de présidente, Sobeys Atlantique/Ontario plus tard au cours de l'exercice 2016 et de M^{me} Lyne Castonguay en qualité de chef de la mise en marché au début de l'exercice 2017.

Philosophie et procédure en matière de rémunération

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération de la haute direction est de fournir un niveau de rémunération qui attirera, motivera et fidélisera une équipe de direction hors pair, en plus d'harmoniser directement sa rémunération avec l'atteinte tant des objectifs de la société que des objectifs de rendement personnel. L'approche de la société est d'encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continue des activités tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération de la haute direction a été élaboré, sous la supervision du comité des RH, en fonction des principes suivants :

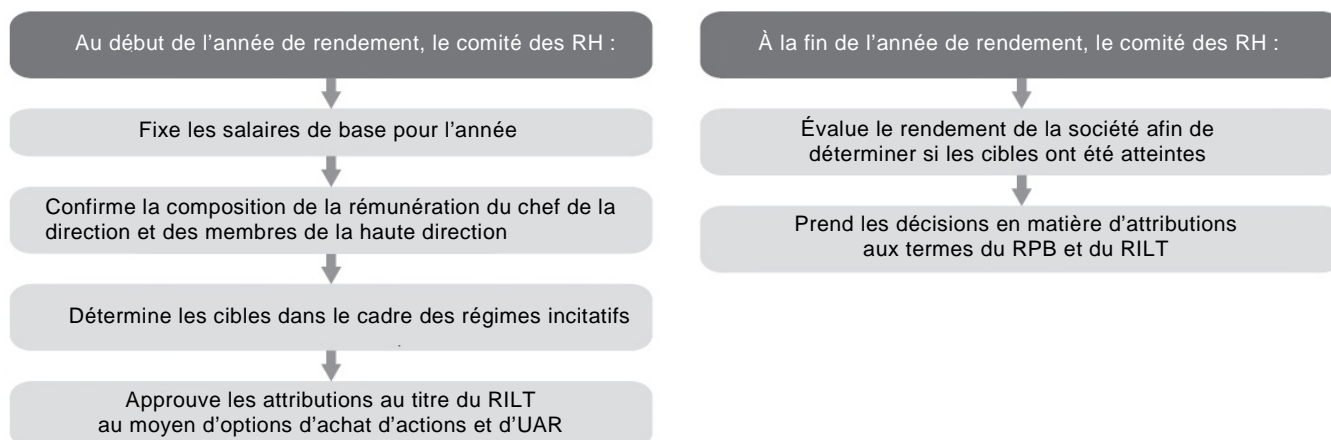
- fournir aux membres de la haute direction une rémunération qui est concurrentielle;
- attirer et fidéliser les gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- fournir une rémunération qui traduit une philosophie de rémunération liée au rendement;

- harmoniser les intérêts de la haute direction avec ceux de nos actionnaires;
- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et
- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Le comité des RH a décidé que les principes de rémunération de la haute direction devraient être identiques à ceux applicables à tous les hauts dirigeants, sauf que :

- la partie de la rémunération des membres de la haute direction qui est exposée à des risques devrait être plus importante que celle de tout autre employé;
- la rémunération des membres de la haute direction devrait tenir compte des résultats à long terme de la société;
- une portion significative de la rémunération des membres de la haute direction devrait être fixée en fonction des résultats de l'entreprise dans son ensemble; et
- une portion considérable de la rémunération de la haute direction devrait reproduire l'expérience des actionnaires de la société.

La société a établi le protocole suivant pour permettre au comité des RH de revoir annuellement la rémunération de la haute direction. Tel qu'il est indiqué ci-dessous :



Tous les éléments de la rémunération du chef de la direction et des MDHV sont assujettis à l'approbation du conseil.

Rémunération et risques

Le comité des RH participe activement à la surveillance des risques relativement à la politique et aux pratiques de la société en matière de rémunération et est convaincu qu'il n'y a pas de risques inhérents susceptibles d'avoir des répercussions défavorables importantes sur la société.

Conformément aux principes de rémunération susmentionnés, et tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire, la rémunération de la haute direction de la société est pondérée en fonction de la rémunération des résultats à moyen et à long termes, ce qui diminue l'incitation pour les membres de la haute direction à courir des risques indus et contribue davantage à faire concorder la rémunération des membres de la haute direction avec les intérêts des actionnaires. Cette approche prudente a toujours bien servi la société à long terme.

Le conseil est d'avis que les politiques suivantes contribuent elles aussi à atténuer davantage tout risque lié au programme de rémunération de la haute direction :

Remboursement de la rémunération incitative et de la rémunération à base d'actions (politique de récupération)

Le conseil d'administration peut, à son seul gré, dans toute la mesure permise par le droit applicable et dans la mesure qu'il juge dans l'intérêt de la société, exiger le remboursement, dans certains cas, de la totalité ou d'une partie de la rémunération incitative versée à certains membres de la haute direction visés, dont le chef de la direction et le chef des finances et de l'administration. Plus particulièrement, le conseil d'administration peut exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie de la rémunération d'un membre de la haute direction ou d'un ancien membre de la haute direction dans l'éventualité où i) le montant de la rémunération incitative a été calculé en fonction de l'atteinte de certains résultats financiers, ou si elle est conditionnelle à ceux-ci, qui ont par la suite fait l'objet d'un redressement ou ont été touchés par un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers de la société et où ii) la rémunération incitative versée aurait été

inférieure si les résultats financiers avaient été adéquatement divulgués.

Politique de couverture

Il est interdit à tous les initiés, les dirigeants et les tiers qui sont systématiquement en possession d'informations importantes non divulguées (la ou les « personnes soumises à des restrictions ») d'effectuer des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de tout intérêt direct ou indirect de ces personnes soumises à des restrictions dans les actions sans droit de vote de catégorie A de la société ou dans tout autre titre d'Empire ou de ses filiales. Cette restriction en matière de couverture interdit les opérations suivantes : i) la vente à découvert de tout titre d'Empire ou de ses filiales, ii) la vente d'une option d'achat ou l'achat d'une option de vente sur tout titre d'Empire ou de ses filiales ou iii) la participation à quelque opération de monétisation de titres ou à quelque autre opération de couverture visant à réduire ou à compenser une diminution de la valeur marchande des titres d'Empire ou de ses filiales.

Propriété d'actions

La propriété d'actions par les MHDV fait concorder les intérêts de nos hauts dirigeants avec ceux des actionnaires. Sur la recommandation du comité des RH, le conseil a établi des lignes directrices d'actionariat pour les MHDV qui sont entrées en vigueur durant l'exercice 2015.

Le conseil a approuvé l'établissement de lignes directrices relatives à la propriété d'actions pour les participants au RILT. Les participants disposeront d'une période de cinq ans pour établir la propriété d'actions recommandée, en toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'UAR. Les niveaux de propriété d'actions sont censés être atteints au moyen d'attributions dans le cadre du RILT effectuées aux participants. On ne s'attend pas à ce que les participants achètent des actions sur le marché libre.

Ces lignes directrices sur la propriété d'actions sont fondées sur le poste du participant, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

| Poste | Niveau de propriété d'actions |
|--|-------------------------------|
| Chef de la direction | 3 fois le salaire |
| Équipe des membres de la haute direction (y compris les autres MHDV) | 2 fois le salaire |
| Tous les autres participants | 0,5 fois le salaire |

Le tableau suivant présente des renseignements sur la propriété d'actions par les MHDV, ainsi que sur les options d'achat d'actions et les UAR qui leur sont attribuées en date du 7 mai 2016.

| PROPRIÉTÉ D' ACTIONS ¹⁾ | | | | | | | |
|------------------------------------|---|-----------|---------------|--------------|--------------------------------------|---|-----------------------------------|
| Nom | Actions sans droit de vote de catégorie A | | Total des UAR | | Total de la propriété d'actions (\$) | Total des options d'achat d'actions ²⁾ (#) | Total des UAR ²⁾³⁾ (#) |
| | (#) | (\$) | (#) | (\$) | | | |
| Marc Poulin | 3 000 | 63 270 \$ | 72 429 | 1 527 528 \$ | 1 590 798 \$ | 634 824 | 225 268 |
| François Vimard | 3 000 | 63 270 | s.o. | s.o. | 63 270 | 235 902 | 69 828 |
| Simon Gagné | 0 | 0 | s.o. | s.o. | 0 | 184 845 | 56 139 |
| Yves Laverdière | 0 | 0 | s.o. | s.o. | 0 | 50 859 | 9 122 |
| Jason Potter | 0 | 0 | s.o. | s.o. | 0 | 241 638 | 69 828 |

Notes :

- 1) Le nombre de titres détenus est donné en date du 7 mai 2016. La valeur des actions est calculée à l'aide du cours des actions sans droit de vote de catégorie A en date du 7 mai 2016, soit 21,09 \$.
- 2) Des renseignements sur la valeur des UAR et des options d'achat d'actions figurent dans la section de la présente circulaire intitulée « Attributions au titre d'un régime incitatif ».
- 3) Le chiffre indiqué dans cette colonne pour M. Marc Poulin comporte 21 454 UAR attribuées pour l'exercice 2014 qui ont été acquises le 7 mai 2016.

Empire a pour politique que le chef de la direction doit conserver, jusqu'à une année après sa démission ou son départ à la retraite, la totalité des actions sans droit de vote de catégorie A acquises au moyen des programmes de la société ou encore avec une aide financière directe accordée par la société, sauf dans la mesure où, au moment de la démission ou du départ à la retraite, le niveau de propriété d'actions par ce chef de la haute direction est supérieur à trois fois son salaire. Le chef de la direction peut disposer librement de toutes les actions dépassant ce seuil

Consultant du comité des ressources humaines

Lorsqu'il le juge approprié, le comité des RH peut retenir les services d'un consultant externe en rémunération de la haute direction, afin que ce dernier lui fournisse des conseils et des renseignements indépendants sur :

- l'élaboration de pratiques et du programme de rémunération de la société;
- les niveaux de rémunération totale adéquats en fonction d'une analyse des pratiques de la concurrence et des références;
- la mise à jour des tendances actuelles en matière d'élaboration et de gouvernance de la rémunération de la haute direction; et
- toute autre information dans le cadre de l'évaluation des recommandations sur la rémunération et la prise de décisions efficaces concernant celle-ci.

Au cours de l'exercice 2016, le comité des RH a retenu les services de consultants en rémunération de la haute direction, Hugessen Consulting Inc., pour qu'ils exécutent des travaux reliés à la rémunération, y compris un examen de la rémunération du chef de la direction, un examen des recommandations de la direction portant sur les modifications apportées au régime de participation aux bénéfices annuel, un examen de la section sur la déclaration de la rémunération de la haute direction dans la circulaire, ainsi que la poursuite des travaux relatifs à l'élaboration du contrat de travail du chef de la direction.

Bien que le comité des RH reçoive des renseignements et des conseils de Hugessen Consulting Inc. sur les questions reliées à la rémunération de la haute direction, le comité formule ses propres recommandations et prends ses propres décisions, qui peuvent refléter des considérations autres que les renseignements et les conseils de Hugessen.

HONORAIRES DES CONSULTANTS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

| | Hugessen Consulting Inc. | |
|--|--------------------------|---------------|
| | Exercice 2016 | Exercice 2015 |
| Rémunération de la haute direction – Honoraires connexes | 120 663 \$ | 165 685 \$ |
| Autres honoraires | – | – |
| Total des honoraires de consultation | 120 663 \$ | 165 685 \$ |

Étalonnage de la rémunération

À l'occasion, dans le cadre des délibérations du comité des RH pour fixer la rémunération totale directe (le salaire de base plus le RPB et le RILT), un certain nombre de références concurrentielles canadiennes médianes sont examinées dans le but de donner un contexte devant servir à établir et à rajuster la rémunération de la haute direction. Ces références concurrentielles ont en général inclus des sociétés de vente au détail, des sociétés autonomes de taille comparable, des

sociétés diversifiées exerçant leurs activités au Canada, ainsi que des sociétés immobilières.

Dans le cadre de son examen de la rémunération de la haute direction, le comité des RH a tenu compte des renseignements publics au sujet de la rémunération des membres de la haute direction du groupe suivant de grandes sociétés ouvertes canadiennes que le comité estime être comparables dans le secteur :

| GROUPE DE COMPARAISON | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| Alimentation Couche-Tard Inc. | Métro Inc. |
| Société Canadian Tire Limitée | RONA Inc. |
| George Weston Limitée | Sears Canada |
| Compagnie de la Baie d'Hudson | Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. |
| Les Compagnies Loblaw Limitée | |

Le comité des RH tient aussi compte de manière générale d'un échantillonnage plus vaste de sociétés du secteur pour évaluer les aspects concurrentiels de la rémunération de la haute direction de la société.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Éléments de la rémunération de la haute direction

Les éléments clés du régime de rémunération de la haute direction d'Empire, notamment des MHDV, sont le salaire de base, le RPB et le RILT, qui est constitué d'un pourcentage pondéré d'UAR et d'options d'achat d'actions. Les prestations, les avantages indirects et les autres avantages sociaux ne sont pas, dans leur ensemble, des éléments importants de la rémunération totale. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un élément régulier de son régime de rémunération, outre les attributions annuelles d'UAR, durant l'exercice 2015, Empire a également accordé une attribution non récurrente d'UAR aux MHDV (à l'exception de M. Yves Laverdière) et à certains autres membres de la haute direction qui ont pris la responsabilité de réaliser et de maintenir les synergies prévues de 200 millions de dollars concernant l'acquisition de Canada Safeway (« UAR de synergie »).

Ces éléments fournissent ensemble une rémunération globale qui se veut attirante et qui fidélisera les personnes hautement qualifiées tout en produisant un incitatif significatif pour harmoniser leurs efforts et motiver les cadres à atteindre un rendement de la société qui crée une valeur à long terme durable pour les actionnaires.

La portion du salaire de base des membres de la haute direction est fixe, alors que les portions composées par le RPB et le RILT sont variables. Tel que le tableau suivant l'illustre, la valeur totale de la rémunération est pondérée en fonction des composantes incitatives variables, ce qui signifie qu'une portion importante de la rémunération du membre de la haute direction est à risque.

| Nom et poste | POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE CIBLÉE POUR L'EXERCICE 2016 ¹⁾ | | | | |
|---|---|------|---------------------------|------|---|
| | Salaire | RPB | RILT | | Portion à risque de la rémunération ³⁾ |
| UAR ²⁾ | | | Options d'achat d'actions | | |
| Marc Poulin, président et chef de la direction | 21 % | 21 % | 37 % | 21 % | 79 % |
| François Vimard, chef des finances et de l'administration | 31 % | 23 % | 28 % | 18 % | 69 % |
| Simon Gagné, chef des ressources humaines | 31 % | 23 % | 28 % | 18 % | 69 % |
| Yves Laverdière, président, Sobeys Québec | 31 % | 23 % | 28 % | 18 % | 69 % |
| Jason Potter, président, Sobeys Ouest | 31 % | 23 % | 28 % | 18 % | 69 % |

Notes :

- 1) La rémunération totale directe exclut les avantages sociaux, les rentes de retraite et les avantages indirects.
- 2) Cette colonne n'inclut pas les UAR de synergie non récurrentes décrites plus loin dans la présente section, sous la rubrique intitulée « UAR ».
- 3) La portion à risque de la rémunération représente le total des pourcentages indiqués pour le RPB et le RILT (UAR et options d'achat d'actions).

De plus amples détails sur chaque élément du régime de rémunération de la haute direction et sur son objectif figurent dans le tableau suivant et ailleurs dans le présent rapport.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

| Élément | Forme | Période couverte | Objectifs |
|---|---|--|---|
| Salaire de base | Au comptant | Annuelle | <ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction |
| Rémunération variable | RPB | Au comptant | <ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels |
| | RILT | unités d'actions attribuées au rendement (UAR) | <ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement sur trois ans Récompenser certains membres de la haute direction pour la réalisation des synergies résultant de l'acquisition de Canada Safeway |
| | | Options d'achat d'actions | <ul style="list-style-type: none"> Motiver l'équipe de la haute direction à créer une valeur à long terme pour les actionnaires Fidéliser les gens de talent en offrant une rémunération concurrentielle |
| Autres éléments de la rémunération | | | |
| Rente de retraite et avantages sociaux | L'objectif des régimes de retraite de la société est de fournir des versements périodiques aux membres des régimes durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de service en tant qu'employés. Les MHDV cotisent à un régime à cotisations déterminées et au RRCHD. Les MHDV participent au régime d'avantages sociaux de la société qui offre une assurance médicale, une assurance-médicaments, une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie et une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident collectives, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé. | | |
| Avantages indirects | Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club. | | |

| | |
|------------------------|--|
| SALAIRE DE BASE | <i>Le salaire de base reflète l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution des cadres.</i> |
|------------------------|--|

Le comité des RH revoit le salaire de base annuellement afin de s'assurer qu'il continue de refléter le rendement individuel et les conditions du marché pour les cadres d'Empire et de Sobeys.

| | |
|---|---|
| RÉGIME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ANNUEL | <i>Le régime de participation aux bénéfices annuel est conçu pour récompenser les cadres qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuel.</i> |
|---|---|

Les attributions incitatives annuelles aux cadres reposent surtout sur des cibles prédéterminées en matière de rendement pour l'exercice. L'atteinte du rendement cible entraîne le versement de paiements incitatifs selon des niveaux cibles. Si le rendement est supérieur aux cibles prédéterminées en matière de rendement, le régime prévoit des versements améliorés jusqu'à des niveaux maximaux prévus.

Tous les MHDV participent au RPB de la société. Les attributions au titre du RPB reposent sur des cibles annuelles pour le chiffre d'affaires et la rentabilité approuvées par le conseil (c'est-à-dire le rendement « cible »), avec une pondération de 40 pour cent au titre du chiffre d'affaires et de 60 pour cent au titre de la rentabilité. La cible aux termes du RPB pour les cadres ayant des responsabilités à l'échelle nationale dépend de l'atteinte des cibles en matière de vente et de rentabilité pour Empire. La cible aux termes du RPB pour les cadres chargés de l'exploitation d'unités commerciales dépend de l'atteinte de cibles de chiffre d'affaires et de rentabilité propres à leur unité commerciale et à Empire, selon une pondération égale. Pour les MHDV qui ont des responsabilités à l'échelle nationale, la rentabilité se mesure par le résultat net ajusté, tandis que pour les MHDV qui sont responsables d'unités opérationnelles, cette rentabilité se mesure par le résultat net avant impôts. Les cibles ouvrant droit aux attributions dans le cadre du RPB pour l'exercice 2016 sont décrites à la page 42 de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

L'attribution maximum dans le cadre du RPB pour les cadres dirigeants est fixé au double de l'attribution cible; ce niveau est atteint à 115 pour cent de la cible reliée à la rentabilité et à 103 pour cent du chiffre d'affaires cible. L'attribution maximum dans le cadre du RPB pour les cadres dirigeants correspond à 40 pour cent de l'attribution cible si 92,5 pour cent de la cible reliée à la rentabilité et 97 pour cent du chiffre d'affaires cible sont atteints. Si 92,5 pour cent de la cible reliée à la rentabilité et 97 pour cent du chiffre d'affaires cible ne sont pas atteints, alors aucune attribution au titre du RPB n'est gagnée ni versée. Les résultats du chiffre d'affaires et des profits en regard des cartes d'objectifs respectives sont reportés sur les matrices du RPB, qui énoncent l'attribution correspondante en pourcentage du salaire du MHDV. Les attributions réelles dans le cadre du RPB pour l'exercice 2016 sont décrites à la page 43 de la présente circulaire.

Il est important de noter que le comité des RH peut exercer sa discrétion pour augmenter l'attribution au-delà du double du pourcentage cible lorsqu'il est dans l'intérêt d'assurer un lien approprié entre le rendement exceptionnel de l'entreprise et la rémunération. Il est aussi important de noter que le comité des RH peut, à son gré, diminuer une attribution gagnée si cela est dans l'intérêt d'assurer un lien approprié entre le rendement de l'entreprise dans un domaine précis et la rémunération.

| | |
|--------------------------------------|---|
| RÉGIME INCITATIF À LONG TERME | <i>Le RILT a pour principal objectif de motiver les cadres de la société à générer de la valeur pour celle-ci en faisant correspondre une importante partie de leur rémunération totale à l'atteinte d'objectifs financiers à long terme.</i> |
|--------------------------------------|---|

Le RILT de la société a été établi pour contribuer à motiver les cadres de la société à créer une valeur à long terme en leur offrant des attributions incitatives liées à une forte croissance durable. Le RILT contribue aussi à attirer et à fidéliser des gens de grand talent. La période de rendement au cours de laquelle les attributions sont mesurées va de trois à dix ans. Tous les MHDV participent au RILT et les attributions sont étudiées chaque année par le comité des RH. Durant l'exercice 2016, les participants au RILT ont reçu des UAR et des options d'achat d'actions, tel qu'il est indiqué dans le régime relatif aux UAR

d'Empire, ainsi que dans le régime incitatif à long terme d'Empire, respectivement.

Le régime incitatif à long terme d'Empire prévoit : i) des droits d'achat d'actions conformément à la portion consacrée au régime d'achat d'actions dans le régime incitatif à long terme d'Empire, ii) des attributions d'options d'achat d'actions conformément à la portion consacrée au régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options d'achat d'actions ») dans le régime incitatif à long terme d'Empire, et iii) des attributions incitatives en actions conformément à la portion consacrée au régime de rendement à moyen terme dans le régime. La société a pour pratique actuelle de ne se servir que du volet régime d'options d'achat d'actions du régime incitatif à long terme d'Empire.

UAR



Chaque année, les participants reçoivent un nombre cible d'UAR qui suivent le cours des actions sans droit de vote de catégorie A sous-jacentes d'Empire sur une période de trois ans. Le nombre d'UAR attribuées est déterminé au moyen de la formule donnée ci-dessus, suivant laquelle le prix de l'attribution ne peut être inférieur au cours moyen pondéré selon le volume (le « CMPV ») des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant immédiatement le début de la période applicable. L'attribution cible d'UAR résultant de ce calcul est présentée au comité des RH aux fins d'approbation.

Le nombre d'UAR acquises aux termes d'une attribution dépend du moment de l'acquisition et de l'atteinte des mesures de rendement, plus précisément du rendement des capitaux propres (« RCP ») calculé selon le résultat net ajusté et le résultat net par action ajusté (le « RPA »). Les exigences au titre du RCP et du RPA sont établies en fonction d'un taux de croissance annuelle de sept pour cent du résultat net ajusté d'Empire.

Pour fixer les niveaux de rendement tant à l'égard du rendement des capitaux propres que du résultat net par action ajusté, ainsi

Le nombre d'UAR et d'options d'achat d'actions attribuées repose sur le niveau de responsabilité du participant. L'équipe de direction (y compris les MHDV) reçoit 40 pour cent de son attribution aux termes du RILT sous forme d'options d'achat d'actions et 60 pour cent, sous forme d'UAR. Sur les attributions effectuées à raison de 60 pour cent sous forme d'UAR, 35 pour cent sont attribuées en fonction du rendement, tandis que 25 pour cent dépendent de l'écoulement du temps. Le ratio pour tous les autres participants au RILT de la société est 30 pour cent d'options d'achat d'actions et 70 pour cent d'UAR. Pour ces participants, sur les attributions effectuées à raison de 70 pour cent sous forme d'UAR, 30 pour cent sont attribuées en fonction du rendement, tandis que 40 pour cent dépendent de l'écoulement du temps.

que les facteurs d'ajustement respectifs, le conseil a l'autorité d'établir un niveau de rendement minimum auquel, ou au-dessous duquel, le facteur d'ajustement sera de zéro et aucune UAR ne sera acquise pour la durée visée. Le conseil a aussi l'autorité de modifier ou de rajuster à son gré les mesures de rendement, les niveaux de rendement et les facteurs d'ajustement pendant la durée d'une attribution.

Le RUAR prévoit que le comité des RH peut attribuer des UAR qui, en totalité ou en partie, sont acquises en fonction du temps seulement et peut établir le calendrier d'acquisition des UAR se rapportant à chacune de ces attributions, sous réserve d'une période d'acquisition maximum de trois exercices.

Chaque attribution est assortie d'une durée fixe d'au plus trois années. À la fin d'une période de rendement de trois exercices, le comité des RH examine le rendement réel de la société au regard des mesures de rendement, puis établit le niveau de rendement qui a été atteint. Le nombre d'UAR acquises est rajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du rendement réel, compte tenu des mesures de rendement établies pour le RCP et le RPA, la fourchette de paiement allant de zéro fois la cible au double de la cible.

| MESURES DE RENDEMENT, NIVEAUX DE RENDEMENT ET FACTEURS DE RAJUSTEMENT | | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|---|---|
| Rendement moyen sur 3 ans | | Mesures de rendement | | Facteur de rajustement (pourcentage d'acquisition de l'attribution) |
| Niveau de rendement | Inférieur au seuil | RPA net ajusté (pondération de 50 %) | RCP, selon le résultat net ajusté (pondération de 50 %) | 0 % de l'attribution sera acquis |
| | Égal au seuil | | | 30 % de l'attribution seront acquis |
| | Au niveau cible | | | 100 % de l'attribution seront acquis |
| | Au niveau Maximum | | | 200 % de l'attribution seront acquis |

Le résultat net par action et le rendement des capitaux propres au-dessus du niveau seuil et en dessous du niveau maximum seront calculés par interpolation, à moins qu'ils ne se situent exactement au niveau seuil ou au niveau cible, auquel cas ils seront réputés correspondre à une acquisition respective de 30 pour cent et de 100 pour cent.

Au cours de l'exercice 2016, le régime relatif aux UAR a été modifié afin de tenir compte de la modification de la prise de position de l'Agence du revenu du Canada sur la conversion d'UAR en UAD. Auparavant, le comité des RH pouvait approuver le paiement des UAR acquises sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire ou au comptant. Désormais, les

UAR attribuées pour les exercices 2015 et 2016 seront payées sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire, sauf si la société cesse d'être une société ouverte. Lors de l'acquisition, une valeur de paiement sera établie par le produit du nombre d'UAR acquises multiplié par le CMPV des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant immédiatement la date d'acquisition.

Après la clôture de l'acquisition de Canada Safeway, une attribution non récurrente spéciale d'UAR a été accordée aux MHDV (à l'exception de M. Yves Laverdière) et à certains autres cadres dirigeants. L'attribution spéciale vise à retenir les

cadres clés qui ont eu la responsabilité directe de créer et de maintenir les synergies annuelles prévues au montant de 200 millions de dollars résultant de l'acquisition de Canada Safeway. Si la cible de synergie est atteinte ou dépassée d'ici la fin de l'exercice 2017, les UAR de synergie deviendront acquises. Les attributions seront annulées sans aucun paiement si la cible annuelle de synergie au montant de 200 millions de dollars n'est pas atteinte d'ici la fin de l'exercice 2017. Si la cible de synergie est atteinte d'ici cette date, des UAR additionnelles (jusqu'à un maximum de 67 pour cent du nombre de l'attribution initiale) deviendront acquises. Les UAR de synergie additionnelles seront acquises, leur calcul étant fait par interpolation, selon que le montant des synergies réelles excède la cible annuelle des synergies jusqu'à

concurrence de la cible de rendement maximum de 334 millions de dollars. L'acquisition des UAR de synergie additionnelles dépend de la réalisation des cibles de RPA et de RCP pour l'exercice 2017. Le paiement de toutes les attributions effectuées aux termes de cet arrangement incitatif spécial, soit des UAR de synergie et des UAR de synergie additionnelles, est laissé à la discrétion du conseil.

Le 7 mai 2016, 939 555 UAR étaient en circulation.

Le conseil d'administration peut mettre fin au RUAR, à condition que cela n'ait aucune incidence sur les droits d'un participant qui détient des UAR au moment de la cessation du régime sans son consentement.

Options d'achat d'actions



Les MHDV et d'autres membres de la direction participent au régime d'options d'achat d'actions, qui est conçu pour récompenser les participants pour leur rendement sur une période prolongée. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit l'émission d'options d'achat d'actions dont la durée peut aller jusqu'à dix ans. La pratique actuelle d'Empire est d'attribuer des options d'une durée de huit ans. Des options d'achat d'actions peuvent être attribuées aux dirigeants ou aux membres de la direction de la société ou de ses filiales, tel que peut approuver le comité des RH ou, dans le cas du chef de la direction, le conseil. Les options d'achat d'actions sont acquises en proportion de 25 pour cent à la date de l'attribution à la fin de chaque exercice pour les quatre premières années de leur durée.

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, l'attribution d'options d'achat d'actions est régie par la formule donnée ci-après, suivant laquelle le prix d'attribution correspond au CMPV des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant immédiatement la date de prise d'effet des options. L'attribution cible d'options d'achat d'actions résultant de ce calcul est ensuite présentée au comité des RH aux fins d'approbation.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également l'exercice « sans décaissement », selon lequel le participant

peut choisir de recevoir la valeur de tout gain réalisé à l'égard de l'option sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A émises, plutôt que d'exercer cette option de la manière habituelle en versant une somme au comptant pour acquérir des actions sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A reçues aux termes de l'exercice sans décaissement correspond au quotient du gain réalisé à l'égard de l'option, divisé par le prix de l'action. Un maximum de 9 600 000 actions sans droit de vote de catégorie A peuvent être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, soit environ 3,5 pour cent du total des actions sans droit de vote de catégorie A, ainsi que des actions ordinaires de catégorie B de la société.

Au total, il y avait 3 655 322 options d'achat d'actions en circulation à la fin de l'exercice terminé le 7 mai 2016. Ces options d'achat d'actions peuvent être exercées pour l'acquisition d'actions sans droit de vote de catégorie A et représentent 1,3 pour cent du total des actions sans droit de vote de catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B en circulation de la société. En comparaison, à la fin de l'exercice 2015, 3 364 995 options d'achat d'actions étaient en circulation, représentant 1,2 pour cent du total des actions sans droit de vote de catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B en circulation de la société.

Le tableau suivant présente le nombre d'options d'achat d'actions en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré en date du 7 mai 2016.

| OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS EN CIRCULATION | | |
|--|------------------|-------------------------------|
| 2016 | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Solde au début de l'exercice | 3 364 995 | 24,86 \$ |
| Options attribuées ¹⁾ | 753 845 | 30,13 |
| Options achetées | - | - |
| Options exercées ²⁾ | (135 712) | 20,09 |
| Options abandonnées | (327 806) | 26,90 |
| Solde en fin d'exercice | 3 655 322 | 25,94 \$ |
| Options d'achat d'actions pouvant être exercées à la fin de l'exercice | 2 206 342 | |

Notes :

- 1) Le taux des attributions pour le total combiné des 271 675 980 actions en circulation en date du 28 juin 2016 (173 537 901 actions sans droit de vote de catégorie A et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B) est de 0,28 %.
- 2) Aucun des MHDV n'a exercé d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice 2016.

Le conseil d'administration peut mettre fin au volet du régime d'options d'achat d'actions du régime incitatif à long terme d'Empire, à condition que cette résiliation n'ait pas d'incidence sur les droits d'un participant qui détient des options au moment de cette résiliation sans son consentement. Pour les modalités additionnelles du régime d'options d'achat d'actions, y compris les limites de la participation des initiés, la cession, l'expiration et la modification, voir l'annexe C de la présente circulaire.

Régime d'unités d'actions incessibles d'Empire

Certains cadres et employés de Canada Safeway qui ont commencé à travailler pour la société par suite de l'acquisition de Canada Safeway ont perdu la valeur des options d'achat d'actions non acquises de Safeway Inc. et certains droits à la plus-value des actions qui existaient à la clôture de l'acquisition en novembre 2013. En conséquence, Empire a créé un régime d'unités d'actions incessibles pour aider à fidéliser et à récompenser ces anciens cadres et employés de Canada Safeway en leur donnant l'occasion de récupérer une partie ou la totalité de cette valeur perdue. Le régime d'unités d'actions incessibles prévoit que le comité des RH peut accorder des UAI aux anciens participants admissibles du régime de Canada Safeway. Une UAI est une inscription aux livres d'une valeur équivalente à une action sans droit de vote de catégorie A d'Empire. La valeur du paiement au comptant d'une UAI correspond à la valeur marchande d'une action sans droit de vote de catégorie A au moment de l'acquisition dans l'hypothèse du réinvestissement des dividendes versés depuis la date d'attribution.

Après la clôture de l'acquisition de Canada Safeway, le comité des RH a émis des UAI fondées sur la valeur des actions sans droit de vote de catégorie A au montant de 25,33 \$, soit le prix auquel des actions sans droit de vote de catégorie A avaient été émises au public en financement partiel de l'acquisition de Canada Safeway. Les UAI accordées deviennent acquises par étapes sur trois ans. Le régime d'unités d'actions incessibles a été conçu à cette fin seulement, et le comité des RH n'a pas l'intention d'accorder des UAI additionnelles aux termes de celui-ci. Aucun des MHDV actuels ne s'est vu émettre d'UAI.

Régime d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement de Sobeys

Depuis la privatisation de Sobeys en 2007, les membres de la haute direction participent au régime d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement de Sobeys (le « ROAAFR »), qui prévoit l'émission d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement selon une période de rendement sur cinq ans et les gains réalisés au moyen d'augmentations de la valeur d'entreprise de Sobeys pendant cette période. Les attributions d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement (les « OAAFR ») deviennent acquises sur une période de quatre ans à raison de 25 pour cent par année. Le ROAAFR contient une disposition relative à la liquidité qui permet des paiements partiels de la position « dans le cours » pendant la période de rendement.

En raison de l'acquisition de Canada Safeway, la méthode de mesure devait changer et le conseil, sur la recommandation du comité des RH, a décidé qu'il était logique et approprié d'établir un lien direct entre le ROAAFR et la valeur des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire. Le conseil a aussi décidé de cesser l'attribution d'OAAFR et de mettre graduellement fin au ROAAFR. Désormais, les cadres de Sobeys participent plutôt au régime d'options d'achat d'actions d'Empire et au RUAR d'Empire dans le cadre desquels les premières options ont été attribuées durant l'exercice 2014 et les premières UAR ont été accordées durant l'exercice 2015.

En conséquence, les mesures suivantes ont été prises :

- Il sera graduellement mis fin au ROAAFR au cours de quatre exercices à compter de l'exercice 2014, et la valeur des OAAFR en circulation sera liée à la croissance de la

valeur des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire.

- Pour l'exercice 2014, le calcul de la croissance reposait sur le cours moyen sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire immédiatement avant le 4 mai 2013, en comparaison du cours moyen sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire immédiatement après l'annonce, le 26 juin 2014, des résultats financiers d'Empire pour l'exercice 2014.
- Pour les trois années restantes de la période de retrait graduel, le calcul de la croissance reposera sur le cours moyen sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire immédiatement après l'annonce des résultats financiers d'Empire pour l'exercice, en regard du même calcul pour l'exercice précédent.
- Aucune OAAFR n'a été émise depuis l'exercice 2013 et aucune ne sera émise à l'avenir.

Modifications apportées à la rémunération pour l'exercice 2017

Dans le but d'amoinrir l'aspect volatil de l'exploitation du RPB, le conseil a approuvé les modifications suivantes aux principes de ce régime pour l'exercice 2017 :

- Les critères reposant sur le chiffre d'affaires seront dissociés de ceux qui reposent sur les bénéfices, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire d'atteindre à la fois le seuil relatif au chiffre d'affaires et celui se rapportant aux bénéfices pour avoir droit à un paiement. Cependant, le montant attribué au titre de chaque critère ne peut dépasser 100 pour cent de l'attribution visée que si le seuil relatif au chiffre d'affaires est atteint en même temps que celui se rapportant aux bénéfices.
- La fourchette des rendements est plus vaste par rapport à la cible pour les critères reposant sur les bénéfices. Les résultats à atteindre pour avoir droit à une attribution fondée sur l'atteinte d'un certain seuil seront ramenés à 85 pour cent des bénéfices ciblés.
- Un plafond de participation aux bénéfices sera fixé pour les unités opérationnelles en ce qui concerne la participation à des bénéfices qui sont supérieurs aux bénéfices ciblés. Pour l'exercice 2017, ce plafond sera de 40 pour cent des bénéfices ciblés.

En ce qui a trait au RILT, à compter de l'exercice 2017, les participants de ce régime doivent faire à l'avance le choix de recevoir toutes leurs attributions liées au rendement sous forme soit d'UAR, soit d'UAD. Les critères en matière de rendement, la période de rendement, ainsi que la période d'acquisition maximum de trois années, seront identiques dans un cas comme dans l'autre. La principale différence résulte du fait que les UAR seront payées peu après la date d'acquisition sous forme d'actions avec droit de vote de catégorie A d'Empire, sauf si la société cesse d'être une société ouverte, tandis que les UAD deviendront acquises mais ne sont payables au comptant que lors du départ à la retraite du participant ou si celui-ci démissionne. Le choix doit être fait au plus tard le 15 décembre de l'année civile, avant que l'attribution liée au rendement ne soit effectuée. Pour l'exercice 2017, des arrangements ont été pris

relativement au processus de transition puisque ces choix ne pouvaient être faits avant le 15 décembre 2015. Les participants qui doivent respecter les lignes directrices en matière

d'actionnariat seront réputés avoir choisi des UAD plutôt que des UAR s'ils n'ont pas respecté ces lignes directrices.

Retraite et avantages sociaux

Les employés admissibles de la société participent à un régime de retraite à cotisations déterminées (le « **régime des employés** ») qui est enregistré en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse intitulées *Pension Benefits Act* et *Income Tax Act* (la « **Loi de l'impôt** »). Aux termes du régime des employés, les participants sont actuellement tenus de cotiser 2,5 pour cent de leurs gains habituels et la société verse une cotisation équivalente. De plus, les participants peuvent effectuer des cotisations additionnelles volontaires ne donnant pas lieu à des cotisations équivalentes de la société, jusqu'à concurrence de dix pour cent de leurs gains, sous réserve du plafond des cotisations déterminées annuelles permises en vertu de la Loi de l'impôt. Certains membres qui font partie de la direction sont admissibles à recevoir de la société une cotisation équivalente pour la première tranche de deux pour cent de toute cotisation volontaire. À la retraite, les crédits des employés aux termes des régimes peuvent être utilisés notamment aux fins de la constitution d'une rente qui procure un revenu de retraite payable du vivant du retraité et qui est versé par la suite à son conjoint survivant. Si le retraité fait ce choix, le revenu de retraite peut comporter certaines périodes de paiement garanti.

Certains hauts dirigeants contribuent à un deuxième régime de pension complémentaire à cotisations déterminées (le « **régime des hauts dirigeants** »). Chaque participant est tenu de cotiser 2 500 \$ annuellement au régime des hauts dirigeants. La société cotise un montant égal à six pour cent du salaire du participant. En outre, les participants peuvent effectuer des cotisations volontaires supplémentaires ne donnant pas lieu à une cotisation équivalente par la société correspondant tout au plus à dix pour cent de leur salaire. Toutes les cotisations sont soumises au maximum annuel qu'autorise la Loi de l'impôt.

Un troisième régime à cotisations déterminées existe pour les membres de la haute direction et certains hauts dirigeants de la société, y compris les MHDV (le « **régime des membres de la haute direction** »). À l'heure actuelle, chaque participant est tenu de cotiser 3 500 \$ annuellement au régime des membres

de la haute direction. La société cotise un montant égal à 12 pour cent du salaire du participant. En outre, les participants peuvent effectuer des cotisations volontaires supplémentaires ne donnant pas lieu à une cotisation équivalente par la société; toutefois, toutes les cotisations sont plafonnées par le maximum autorisé par la Loi de l'impôt.

Les régimes de retraite à prestations déterminées qu'offrait antérieurement Le Groupe Oshawa Limitée (« **Oshawa** »), dont Sobey's a fait l'acquisition en 1998, ont été modifiés afin de devenir des régimes contributifs assortis de niveaux de cotisation équivalents à ceux du régime des employés, du régime des hauts dirigeants et du régime des membres de la haute direction, à l'exception de certains arrangements hérités d'Oshawa. Les employés qui participaient aux régimes de retraite d'Oshawa sont devenus assujettis au régime des employés, au régime des hauts dirigeants et au régime des membres de la haute direction (selon le cas), sauf lorsqu'un employé avait plus de 50 ans, qu'il comptait au moins dix années de service et qu'il avait choisi de demeurer un participant aux termes des régimes de retraite d'Oshawa.

Régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction

Les MHDV et certains autres cadres participent au RRCHD. Aux termes de ce régime, des versements supplémentaires seront effectués à ces cadres au moment de la retraite si le niveau des paiements combinés qui leur sont versés au titre du régime des membres de la haute direction n'atteint pas certains niveaux cibles. Ces niveaux cibles correspondent à une somme annuelle de deux pour cent des années de service décomptées, à concurrence de 60 %, de la moyenne des gains ouvrant droit à pension annualisés du membre de la haute direction pendant les 60 mois de service continu avant la date de départ à la retraite du membre de la haute direction.

Décisions en matière de rémunération pour l'exercice 2016

Revue de l'exercice

Empire a pour but de créer une valeur à long terme pour les actionnaires tel que le reflète l'équilibre entre le RPB et le RILT indiqué dans le tableau intitulé « Pourcentage de la rémunération directe totale ciblée pour l'exercice 2016 ». Des cibles précises sont établies tel qu'il est décrit dans la présente analyse de la rémunération.

Nos résultats pour l'exercice 2016 ont subi le contrecoup des défis d'intégration et d'exploitation de la bannière Safeway, défis qui ont été amplifiés par une conjoncture économique difficile dans l'Ouest canadien. Pour l'exercice 2016, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 24,6 milliards de dollars comparativement à la cible de 24,8 milliards de dollars. Le résultat net ajusté lié aux activités poursuivies qui est présenté (à l'exclusion des participations ne donnant pas le contrôle et des éléments qui ne représentent pas le rendement de l'exploitation commerciale sous-jacente) s'est élevé à 410,2 millions de dollars (1,50 \$ par action diluée) comparativement à la cible de 519,1 millions de dollars. Aux fins de la rémunération, les gains réalisés lors de la vente d'immobilisations sont exclus du résultat net ajusté pour l'établissement des attributions incitatives. Ces résultats signifient que dans la plupart des cas, aucun paiement au titre du RPB n'a été effectué aux MHDV.

Salaire de base

Les salaires de base des MHDV pour l'exercice 2016 ont été fixés au début de l'exercice en fonction des facteurs mentionnés à la rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire. Le conseil d'administration est convaincu que ces salaires de base étaient appropriés dans toutes les circonstances.

RPB – Attributions au cours du dernier exercice terminé

Les attributions au titre du RPB sont fondées sur l'atteinte de cibles annuelles relatives au chiffre d'affaires et à la rentabilité qui sont approuvées par le conseil et décrites ci-dessus. Les objectifs concernant les MHDV varient selon leurs secteurs de responsabilité respectifs. Le tableau ci-dessus présente les objectifs pour les MHDV qui ont des responsabilités à l'échelle nationale (Marc Poulin, François Vimard et Simon Gagné) et les MHDV qui sont responsables d'unités opérationnelles (Yves Laverdière et Jason Potter).

Aucun renseignement n'est indiqué à l'égard de Sobey's Atlantique/Ontario dans les tableaux ci-dessus puisqu'aucune rémunération d'un MHDV pour l'exercice 2016 ne dépendait des cibles ou des résultats s'y rapportant.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION QUI ONT DES RESPONSABILITÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE

| Critères de rendement | Pondération | Fourchette de rendement (en % de la cible) | | |
|--|-------------|--|-------|---------|
| | | Seuil | Cible | Maximum |
| Chiffre d'affaires d'Empire | 40 % | 97 % | 100 % | 103 % |
| Rentabilité d'Empire (résultat net ajusté) | 60 % | 92,5 % | 100 % | 115 % |
| Niveau de paiement (en % de l'attribution cible) | | 40 % | 100 % | 200 % |

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION QUI SONT RESPONSABLES D'UNITÉS OPÉRATIONNELLES

| Critères de rendement | Pondération | Fourchette de rendement (en % de la cible) | | |
|--|-------------|--|-------|---------|
| | | Seuil | Cible | Maximum |
| Chiffre d'affaires d'Empire | 20 % | 97 % | 100 % | 103 % |
| Rentabilité d'Empire (résultat net ajusté) | 30 % | 92,5 % | 100 % | 115 % |
| Chiffre d'affaires de l'unité opérationnelle | 20 % | 97 % | 100 % | 103 % |
| Rentabilité de l'unité opérationnelle (résultat ajusté avant impôts) | 30 % | 92,5 % | 100 % | 115 % |
| Niveau de paiement (en % de l'attribution cible) | | 40 % | 100 % | 200 % |

Dans tous les cas, les résultats du chiffre d'affaires et des profits en regard des cartes d'objectifs respectives sont reportés sur les matrices du RPB, qui énoncent l'attribution correspondante en pourcentage du salaire du MHDV. Tous les MHDV ont la possibilité de gagner des attributions dans le cadre du RPB se situant dans une fourchette de 40 pour cent de leur cible d'attributions aux termes du RPB (le « seuil d'attributions aux termes du RPB ») à 200 pour cent de leur cible d'attributions aux termes du RPB (le « maximum d'attributions aux termes du RPB »).

Le tableau suivant indique les critères en matière de rendement et le rendement réel pour l'exercice 2016 :

| Critères de rendement | Fourchette de rendement (en % de la cible) | | | Rendement réel pour l'exercice 2016 (en % de la cible) | Pointage du rendement | Paiement en % de la cible |
|---|--|-------|-------|--|-----------------------|---------------------------|
| | Seuil | Cible | Max. | | | |
| | Chiffre d'affaires d'Empire | 97 % | 100 % | | | |
| Rentabilité d'Empire (résultat net ajusté) | 92,5 % | 100 % | 115 % | 75,2 % | | |
| Chiffre d'affaires de Sobeys Québec | 97 % | 100 % | 103 % | 102,3 % | 102,8 % | 137,1 % |
| Rentabilité de Sobeys Québec (résultat ajusté avant impôts) | 92,5 % | 100 % | 115 % | 100,9 % | | |
| Chiffre d'affaires de Sobeys Ouest | 97 % | 100 % | 103 % | 95,0 % | 0 % | 0 % |
| Rentabilité de Sobeys Ouest (résultat ajusté avant impôts) | 92,5 % | 100 % | 115 % | 71,2 % | | |

Les résultats individuels au regard du RPB pour chacun des MHDV sont indiqués ci-dessous :

| Nom | Cible du RPB (en % du salaire de base) | Cible du RPB (\$) | Pondération | | | Paiement en % de la cible | | | Moyenne pondérée de paiement (%) | Attributions réelles au titre du RPB pour l'exercice 2016 (\$) |
|-----------------|--|-------------------|-------------|---------------|--------------|---------------------------|---------------|--------------|----------------------------------|--|
| | | | Empire | Sobeys Québec | Sobeys Ouest | Empire | Sobeys Québec | Sobeys Ouest | | |
| | | | Marc Poulin | 100 % | 1 000 000 \$ | 100 % | 0 % | 0 % | | |
| François Vimard | 75 % | 411 666 | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 | |
| Simon Gagné | 75 % | 330 962 | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 00 | |
| Yves Laverdière | 75 % | 378 750 | 50 % | 50 % | 0 % | 0 % | 137,1 % | 0 % | 68,5 % | 259 595 |
| Jason Potter | 75 % | 411 666 | 50 % | 0 % | 50 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 |

RILT – Attributions au cours du dernier exercice terminé

Pour l'exercice 2016, les UAR et les options d'achat d'actions suivantes ont été attribuées :

ATTRIBUTIONS AUX TERMES DU RILT POUR L'EXERCICE 2016

| Nom | Cible du RILT (en % du salaire de base) | Attributions d'UAR | | | | | | | Attributions d'options d'achat d'actions | | | | |
|-------------------------------|---|---|---------------------------------|--------------------------------------|---|---|-------------------------------------|---|---|---|---|--|--|
| | | Cible des UAR (en % du salaire de base) | Cible des UAR (\$) 1 750 100 \$ | Nombre total d'UAR attribuées 57 852 | Nombre d'UAR attribuées (selon le temps) ¹⁾ 24 105 | Nombre d'UAR attribuées (selon le rendement) ²⁾ 33 747 | Prix d'attribution des UAR 30,25 \$ | Valeur des attributions fondées sur des UAR durant l'exercice 2016 ²⁾ 1 750 100 \$ | Cible des options d'achat d'actions (en % du salaire de base) | Cible des options d'achat d'actions (\$) 999 900 \$ | Nombre d'options d'achat d'actions attribuées 165 270 | Prix options d'exercice des options 30,25 \$ | Valeur des attributions en options d'achat d'actions pour l'exercice 2016 ³⁾ 999 900 \$ |
| Marc Poulin | 275 % | 175 % | 1 750 100 \$ | 57 852 | 24 105 | 33 747 | 30,25 \$ | 1 750 100 \$ | 100 % | 999 900 \$ | 165 270 | 30,25 \$ | 999 900 \$ |
| François Vimard | 150 % | 90 % | 493 999 | 16 329 | 6 804 | 9 525 | 30,25 | 493 999 | 60 % | 329 333 | 54 435 | 30,25 | 329 333 |
| Simon Gagné | 150 % | 90 % | 397 154 | 13 128 | 5 469 | 7 659 | 30,25 | 397 154 | 60 % | 264 770 | 43 761 | 30,25 | 264 770 |
| Yves Laverdière ⁴⁾ | 150 % | 90 % | 167 059 | 6 206 | 2 927 | 3 279 | 26,91 | 167 059 | 60 % | 95 515 | 18 072 | 26,42 | 95 515 |
| Jason Potter | 150 % | 90 % | 493 999 | 16 329 | 6 804 | 9 525 | 30,25 | 493 999 | 60 % | 329 333 | 54 435 | 30,25 | 329 333 |

Notes :

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent le nombre d'UAR attribuées selon le temps.
- 2) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent le nombre d'UAR attribuées selon le rendement.
- 3) La valeur des attributions d'UAR et d'options d'achat d'actions ont été établies en date du 26 juin 2015, soit la date d'attribution.
- 4) Yves Laverdière a reçu deux attributions d'UAR et d'options d'achat d'actions durant l'exercice 2016. Les chiffres de cette colonne tiennent compte du prix moyen pondéré des deux attributions effectuées durant cet exercice.

Versement au titre des options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement de Sobey's

Tel qu'il est décrit dans la section de la présente circulaire intitulée « Analyse de la rémunération », nous avons entrepris de mettre fin progressivement à ce régime et aucune OAAFR n'a été attribuée depuis l'exercice 2013. Les paiements pour l'exercice 2016 résultent du paiement au comptant final prescrit à l'égard de l'attribution de l'exercice 2012, à une valeur établie à la fin de l'exercice 2016 de 29,49 \$ par OAAFR. La valeur « dans le cours » pour les attributions de l'exercice 2012 était

de 25,30 \$ par OAAFR. Comme cette valeur était inférieure à 26,80 \$ par OAAFR, aucun paiement au titre des OAAFR n'a été gagné ni effectué dans le cadre des attributions du ROAAFR de 2012.

Pour l'exercice 2016, 25 pour cent des attributions pour 2013 ont été acquises, de sorte que ces attributions sont actuellement acquises à 75 pour cent. En date du 1^{er} août 2016, les attributions pour l'exercice 2012 avaient été entièrement acquises et payées.

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS FICTIVES DE SOBEYS ET VERSEMENTS

| Nom | Exercice de l'attribution | Cible (%) | Cible (\$) | Nombre d'OAAFR attribuées | Prix d'attribution | Valeur de rémunération | Versement ¹⁾ |
|-------------------------------|---------------------------|-----------|------------|---------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|
| Marc Poulin | 2016 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 0 \$ |
| | 2015 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 993 816 |
| | 2014 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 555 750 |
| | 2013 | 75 % | 637 500 \$ | 85 257 | 28,04 \$ | 796 875 \$ | 728 630 |
| | 2012 | 75 % | 450 000 | 62 967 | 26,80 | 562 500 | 345 552 |
| François Vimard | 2016 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 0 \$ |
| | 2015 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 791 568 |
| | 2014 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 484 978 |
| | 2013 | 75 % | 363 375 \$ | 48 597 | 28,04 \$ | 454 219 \$ | 719 552 |
| | 2012 | 75 % | 342 793 | 47 964 | 26,80 | 428 491 | 329 171 |
| Simon Gagné ¹⁾ | 2016 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 0 \$ |
| | 2015 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 213 547 |
| | 2014 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 60 651 |
| | 2013 | 62 % | 213 222 \$ | 36 612 | 28,04 \$ | 266 528 \$ | 89 290 \$ |
| | 2012 | 25 % | 47 277 | 6 615 | 26,80 | 59 096 | 40 970 |
| Yves Laverdière ⁷⁾ | 2016 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 0 \$ |
| | 2015 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 193 506 |
| | 2014 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 116 932 |
| | 2013 | 35 % | 88 037 \$ | 11 775 | 28,04 \$ | 110 047 \$ | 172 806 |
| Jason Potter | 2016 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 0 \$ |
| | 2015 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 756 446 |
| | 2014 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 408 622 |
| | 2013 | 75 % | 382 500 \$ | 62 151 | 28,04 \$ | 478 125 \$ | 548 040 |
| | 2012 | 75 % | 296 438 | 41 478 | 26,80 | 370 547 | 260 392 |

Note :

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2016 représentent le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de l'exercice 2012, moyennant une valeur à la fin de l'exercice 2016 de 25,30 \$ par OAAFR. Aucun paiement au titre d'OAAFR n'a été gagné ni versé à l'égard des attributions du ROAAFR pour l'exercice 2012. Les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2015 représentent le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2011 et le versement au comptant prescrit pour la première année dans le cadre de l'attribution de 2013, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2015 de 38,76 \$ par OAAFR. Les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2014 représentent le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2010 et le versement au comptant prescrit pour la première année dans le cadre de l'attribution de 2012, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2014 de 31,08 \$ par OAAFR. Les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2013 représentent le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2009 et le versement au comptant de la première année dans le cadre de l'attribution de 2011, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2013 de 29,64 \$ par OAAFR.

Rémunération des membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous présente la rémunération gagnée pour les services rendus au cours des trois derniers exercices par les personnes qui étaient des MHDV au cours de l'exercice 2016 :

| Nom et poste principal | Année | Salaire | Attributions fondées sur des actions ¹⁾ | Attributions fondées sur des options ²⁾ | Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres | | Valeur du régime de retraite ⁴⁾ | Autre rémunération ⁵⁾ | Rémunération totale |
|---|-------|--------------|--|--|--|----------------|--|----------------------------------|---------------------|
| | | | | | Versements au titre du RILT (ROAAFR de Sobey's) ³⁾ | Annuelle (RPB) | | | |
| Marc Poulin, Président et chef de la direction | 2016 | 1 019 230 \$ | 1 750 100 \$ | 999 900 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 80 000 \$ | 2 642 \$ | 3 851 872 \$ |
| | 2015 | 1 000 000 | 3 500 000 | 1 000 000 | 993 816 | 2 000 000 | 79 000 | 3 139 | 8 575 955 |
| | 2014 | 951 248 | 844 274 | 1 623 928 | 555 750 | 0 | 838 000 | 3 139 | 4 816 339 |
| François Vimard, Chef des finances et de l'administration | 2016 | 557 703 | 493 999 | 329 333 | 0 | 0 | 77 000 | 2 202 | 1 460 236 |
| | 2015 | 536 053 | 1 291 501 | 322 875 | 791 568 | 807 188 | 88 000 | 2 616 | 3 839 801 |
| | 2014 | 505 787 | s.o. | 721 306 | 484 978 | 0 | 239 000 | 2 616 | 1 953 687 |
| Simon Gagné, Chef des ressources humaines | 2016 | 448 367 | 397 154 | 264 770 | 0 \$ | 0 \$ | 69 000 | 96 702 | 1 275 993 |
| | 2015 | 430 325 | 1 038 312 | 259 578 | 213 547 | 648 946 | 96 000 | 95 333 | 2 782 041 |
| | 2014 | 390 114 | s.o. | 548 183 | 60 651 | 0 | 298 000 | 72 154 | 1 369 102 |
| Yves Laverdière ⁶⁾⁷⁾ Président, Sobey's Québec | 2016 | 257 407 | 167 059 | 95 515 | 0 | 259 595 | 994 000 | 756 | 1 774 332 |
| | 2015 | 267 357 | 65 296 | 27 984 | 193 506 | 248 744 | 49 000 | 695 | 852 582 |
| | 2014 | 260 202 | s.o. | 175 062 | 116 932 | 126 886 | 41 000 | 673 | 720 755 |
| Jason Potter, Président, Sobey's Ouest | 2016 | 557 705 | 493 999 | 329 333 | 0 | 0 | 59 000 | 112 150 | 1 552 187 |
| | 2015 | 536 057 | 1 291 501 | 322 875 | 756 446 | 713 016 | 70 000 | 95 969 | 3 785 864 |
| | 2014 | 522 699 | s.o. | 757 363 | 408 622 | 0 | 84 000 | 2 616 | 1 775 300 |

Notes :

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de rémunération des UAR attribuées. Lors de chacun des exercices 2016, 2015 et 2014, des UAR ont été régulièrement attribuées tel qu'il est décrit aux pages 38 et 39. Les prix d'attribution pour 2016, 2015 et 2014 se sont respectivement élevés à 30,25 \$, à 22,38 \$ et à 25,85 \$. Pour Marc Poulin, une deuxième attribution d'UAR a été effectuée durant l'exercice 2014 à 27,44 \$. Pour l'exercice 2015, les nombres indiqués dans cette colonne représentent le total des UAR attribuées pour l'exercice 2015, qui inclut une attribution non récurrente d'UAR de synergie reliées à l'acquisition de Canada Safeway et décrites en détail à la page 36. Le tableau suivant illustre la division entre les UAR régulières et les UAR de synergie :

| | Attribution d'UAR régulières | Attribution non récurrente d'UAR de synergie |
|-----------------|------------------------------|--|
| Marc Poulin | 1 500 000 \$ | 2 000 000 \$ |
| François Vimard | 484 313 | 807 188 |
| Simon Gagné | 389 367 | 648 945 |
| Jason Potter | 484 313 | 807 188 |
| Yves Laverdière | 65 296 | s.o. |

- 2) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de rémunération des options d'achat d'actions accordées aux termes du RILT, tel qu'il est indiqué ci-après :
- au cours de l'exercice 2016, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 30,25 \$. Le comité des RH a utilisé 20 pour cent du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. Les attributions effectuées à Marc Poulin, à François Vimard, à Simon Gagné, à Jason Potter et à Yves Laverdière ont été respectivement évaluées à 683 980 \$, 225 283 \$, 181 108 \$, 225 283 \$ et à 57 517 \$, aux fins de la comptabilité d'après le modèle d'établissement des prix des options de Black et Scholes en date du 7 mai 2016;
 - au cours de l'exercice 2015, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 22,38 \$. Le comité des RH a utilisé 20 pour cent du prix d'attribution pour estimer la valeur de rémunération de chaque option. Les attributions effectuées à Marc Poulin, à François Vimard, à Simon Gagné, à Jason Potter et à Yves Laverdière ont été respectivement évaluées à 555 238 \$, à 179 270 \$, à 179 270 \$, à 165 363 \$ et à 19 170 \$, aux fins de la comptabilité d'après le modèle d'établissement des prix des options de Black et Scholes en date du 2 mai 2015; et
 - au cours de l'exercice 2014, des options d'achat d'actions ont été attribuées à des prix d'attribution variant entre 25,33 \$ et 25,85 \$. Le comité des RH a utilisé 25 pour cent du prix d'attribution pour estimer la valeur de rémunération de chaque option. Les attributions effectuées à Marc Poulin, à François Vimard, à Simon Gagné, à Jason Potter et à Yves Laverdière ont été respectivement évaluées à 879 580 \$, à 390 686 \$, à 296 916 \$, à 410 216 \$ et à 94 820 \$, aux fins de la comptabilité d'après le modèle d'établissement des prix des options de Black et Scholes en date du 3 mai 2014.
- 3) Des OAAFR ont été initialement attribuées en tant qu'attributions non fondées sur des actions et aux fins d'uniformité, elles continuent d'être indiquées dans cette colonne selon la même méthodologie. En date du 12 septembre 2013, soit la date à laquelle le fondement de la valeur des OAAFR est passé de la valeur d'entreprise calculée de Sobey's au cours des actions d'Empire, la valeur des OAAFR détenues s'établissait respectivement à 1 627 337 \$, à 1 200 380 \$, à 379 019 \$, à 1 180 549 \$ et à 227 252 \$ pour MM. Poulin, Vimard, Gagné, Potter et Laverdière. Les nombres indiqués dans cette colonne représentent :
- pour l'exercice 2016, il n'y a eu aucun versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2012;
 - pour l'exercice 2015, le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2011, ainsi que le versement au comptant prescrit de la première année dans le cadre de l'attribution de 2013, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2015 de 38,76 \$ par OAAFR; et
 - pour l'exercice 2014, le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2010, ainsi que le versement au comptant prescrit pour la première année dans le cadre de l'attribution de 2012, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2014 de 31,08 \$ par OAAFR.
- 4) La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunérateurs décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « Analyse de la rémunération ».
- 5) L'autre rémunération représente les primes versées à l'égard de l'assurance-vie et de l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident collectives des MHDV. Pour M. Gagné, les montants indiqués dans cette colonne incluent également une indemnité de déménagement au titre des exercices 2016, 2015 et 2014. Pour M. Potter, les montants indiqués dans cette colonne incluent également une indemnité de déménagement au titre des exercices 2016 et 2015. La valeur des avantages indirects pour un même MHDV n'a pas dépassé 50 000 \$ au total ou 10 pour cent ou plus du salaire du MHDV et n'est donc pas incluse dans cette colonne.
- 6) La rémunération versée à M. Yves Laverdière pour l'exercice 2016 est constituée de la totalité des gains qu'il a réalisés pour l'exercice 2016 alors qu'il occupait son ancien poste de premier vice-président, commercialisation, Sobey's Québec, et dans le cadre de son poste actuel de président, Sobey's Québec.
- 7) Yves Laverdière a reçu des attributions au titre du RILT en février et en juin 2016. Le prix moyen pondéré des attributions d'UAR et d'options d'achat d'actions se sont élevés respectivement à 26,91 \$ et à 26,42 \$.

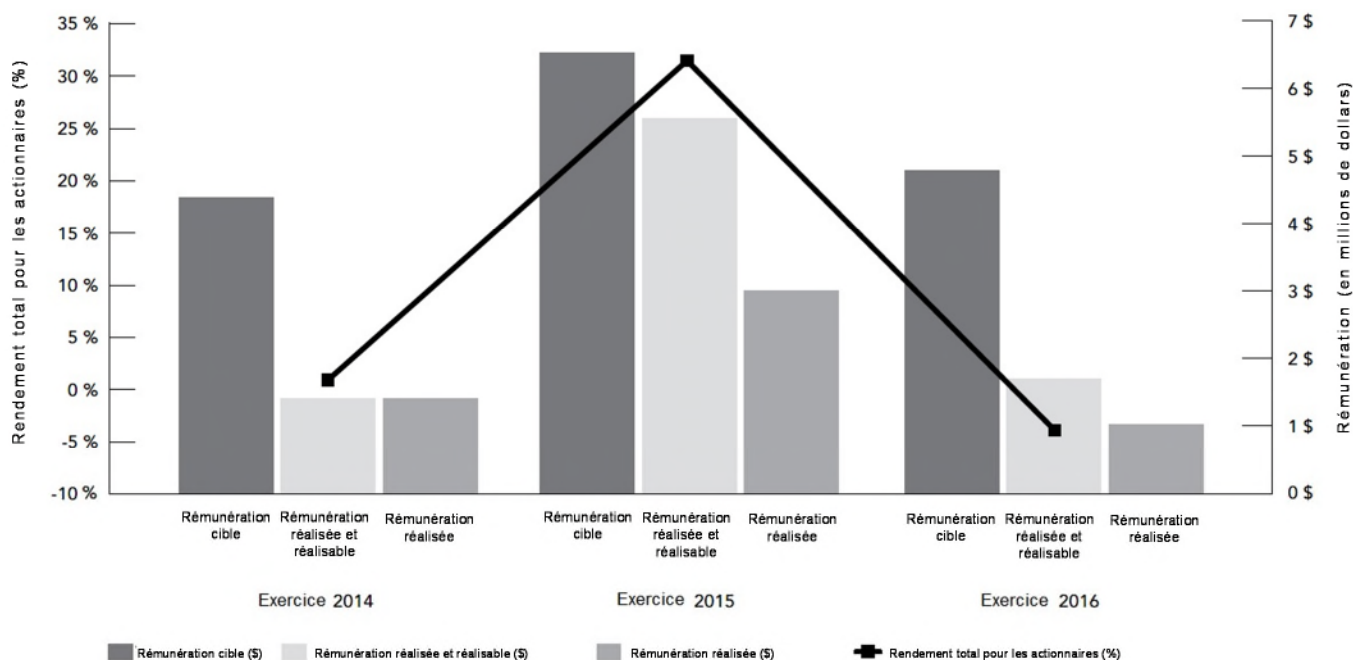
Rémunération du chef de la direction – Renseignements supplémentaires

La rémunération réalisable et réalisée est fonction du rendement de l'exploitation et des actions de la société. L'analyse ci-dessous démontre une forte corrélation entre la rémunération réalisée et réalisable pour le chef de la direction, d'une part, et le cours des actions d'Empire d'autre part. Au cours de chacun des trois derniers exercices, la rémunération réalisable pour le chef de la direction a été inférieure à la cible surtout en raison du rendement inférieur au rendement cible du RILT, d'une diminution du cours des actions et du rendement inférieur au rendement cible du RPB pour les exercices 2014 et 2016.

La rémunération cible regroupe le salaire de base versé durant l'année, l'attribution cible aux termes du RPB et l'attribution cible aux termes du RILT pour l'année à leur juste valeur à la date d'attribution.

La rémunération réalisable regroupe le salaire de base versé durant l'année, l'attribution réelle aux termes du RPB pour l'année, la valeur intrinsèque des options d'achat d'actions dans le cours et des UAR rajustée en fonction du rendement réel pour l'exercice 2016, du rendement prévisionnel pour l'exercice 2017 et du rendement cible pour l'exercice 2018. La valeur des options d'achat d'actions et des UAR est déterminée d'après le cours moyen pondéré selon le volume sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant immédiatement le dernier jour de l'exercice 2016.

La rémunération réalisée est la paie réelle gagnée et reçue ou qui sera reçue dans le futur.



Attributions au titre d'un régime incitatif

| ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN COURS | | | | | | | | |
|--|--------------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|---|---|---|---|
| Nom | Attributions fondées sur des options | | | | | Attributions fondées sur des actions | | |
| | Exercice de l'attribution | Titres sous-jacents aux options non exercées | Prix d'exercice des options | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées ¹⁾ | Unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ²⁾ | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ³⁾ |
| Marc Poulin | 2016 | 165 270 | 30,25 \$ | Juin 2023 | 0 \$ | 57 852 | 1 220 099 \$ | 0 \$ |
| | 2015 | 223 380 | 22,38 | Juin 2022 | 0 | 145 962 | 3 078 339 | 0 |
| | 2014 | 123 087 | 25,33 | Juin 2021 | 0 | 0 | 0 | 343 135 |
| | 2014 | 123 087 | 27,44 | Juin 2021 | 0 | 0 | 0 | 107 613 |
| François Vimard | 2016 | 54 435 | 30,25 \$ | Juin 2023 | 0 \$ | 16 329 | 344 379 \$ | 0 \$ |
| | 2015 | 72 123 | 22,38 | Juin 2022 | 0 | 53 499 | 1 128 294 | 0 |
| | 2014 | 54 672 | 25,33 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| | 2014 | 54 672 | 27,44 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| Simon Gagné | 2016 | 43 761 | 30,25 \$ | Juin 2023 | 0 \$ | 13 128 | 276 870 \$ | 0 \$ |
| | 2015 | 57 984 | 22,38 | Juin 2022 | 0 | 43 011 | 907 102 | 0 |
| | 2014 | 41 550 | 25,33 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| | 2014 | 41 550 | 27,44 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| Yves Laverdière | 2016 | 18 072 | 26,42 \$ | Juin 2023 | 0 \$ | 6 206 | 130 885 \$ | 0 \$ |
| | 2015 | 6 249 | 22,38 | Juin 2022 | 0 | 2 916 | 61 498 | 0 |
| | 2014 | 13 269 | 25,33 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| | 2014 | 13 269 | 27,44 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| Jason Potter | 2016 | 54 435 | 30,25 \$ | Juin 2023 | 0 \$ | 16 329 | 344 379 \$ | 0 \$ |
| | 2015 | 72 123 | 22,38 | Juin 2022 | 0 | 53 499 | 1 128 294 | 0 |
| | 2014 | 57 405 | 25,33 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| | 2014 | 57 405 | 27,44 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |

Notes :

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 21,09 \$ le 7 mai 2016.
- 2) Les nombres indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 21,09 \$ le 7 mai 2016, dans l'hypothèse où les mesures de rendement cibles seront atteintes à 100 pour cent; le paiement réel se situera entre 0 pour cent et 200 pour cent.
- 3) Pour Marc Poulin, les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de paiement des UAR attribuées pour l'exercice 2014, totalisant 21 454 UAR à 21,01 \$, soit le CMPV immédiatement avant la date d'acquisition. Les 32 664 UAR attribuées pour l'exercice 2014 ont été acquises le 7 mai 2016. Ces UAR étaient acquises quant à 50 pour cent en fonction du rendement et quant à 50 pour cent avec le passage du temps. À la date de leur acquisition, les 5 122 UAR acquises en fonction du rendement et les 16 332 UAR acquises avec le passage du temps avaient une valeur respective de 107 613 \$ et 343 135 \$.

Aucun MHDV n'a exercé d'option d'achat d'actions au cours de l'exercice 2016, ni en tout temps auparavant.

Selon les modalités du régime d'option d'achat d'actions, à la fin de l'exercice 2016, les droits des options d'achat d'actions attribuées pour l'exercice 2012 étaient acquis à 100 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2013 étaient acquis à 75 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2014 étaient acquis à 50 pour cent et ceux des options attribuées pour l'exercice 2015 étaient acquis à 25 pour cent. En date du 7 juillet 2016, les droits des options d'achat d'actions attribuées pour l'exercice 2013 étaient acquis à 100 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2014 étaient acquis à 75 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2015 étaient acquis à 50 pour cent et ceux des options attribuées pour l'exercice 2016 étaient acquis à 25 pour cent.

| OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS FICTIVES FONDÉES SUR LE RENDEMENT DE SOBEYS EN CIRCULATION | | | | |
|--|---------------------------|---|--|--|
| Nom | Exercice de l'attribution | Nombre d'OAAFR dont les droits ne sont pas acquis ¹⁾ | Nombre d'OAAFR dont les droits sont acquis ²⁾ | Valeur des OAAFR dont les droits sont acquis ³⁾ |
| Marc Poulin | 2013 | 0 | 85 257 | 0 \$ |
| François Vimard | 2013 | 0 | 48 597 | 0 |
| Simon Gagné | 2013 | 0 | 36 612 | 0 |
| Yves Laverdière | 2013 | 0 | 11 775 | 0 |
| Jason Potter | 2013 | 0 | 62 151 | 0 |

Notes :

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent le nombre d'OAAFR de l'exercice applicable dont les droits n'étaient pas acquis en date du 1^{er} août 2016.
- 2) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent le nombre d'OAAFR de l'exercice applicable dont les droits étaient acquis en date du 1^{er} août 2016.
- 3) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur actuelle des OAAFR (dont la valeur en date du 1^{er} août 2016 était de 20,80 \$, déduction faite des versements effectués) en cas de cessation d'emploi. Le ROAAFR prévoit que les OAAFR ne peuvent être exercées par les participants, qui ne peuvent pas non plus s'en prévaloir d'une quelconque autre manière.

**ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN PLAN INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS
OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE**

| Nom | Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice | Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice | Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice ¹⁾ |
|-----------------|---|---|--|
| Marc Poulin | 0 \$ | 450 748 \$ | 0 \$ |
| François Vimard | 0 | s.o. | 0 |
| Simon Gagné | 0 | s.o. | 0 |
| Yves Laverdière | 0 | s.o. | 259 595 |
| Jason Potter | 0 | s.o. | 0 |

Note :

1) Le montant indiqué dans cette colonne représente le versement total au titre du RPB et des OAAFR.

Le tableau suivant présente l'ensemble des renseignements relatifs à tous les régimes de rémunération de la société.

**NOMBRE TOTAL DES TITRES DISPONIBLES AUX FINS D'ÉMISSION AUX TERMES DE
TOUS LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ**

| Catégorie de régime | Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en circulation | Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en circulation | Nombre de titres restant à émettre dans le cadre de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres ¹⁾ |
|--|---|---|---|
| Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires | 3 655 322 | 25,94 \$ | 5 944 678 |
| Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les actionnaires | néant | néant | néant |
| Total | 3 655 322 | 25,94 \$ | 5 944 678 |

Note :

1) Un maximum de 9 600 000 actions sans droit de vote de catégorie A peuvent être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Les nombres indiqués dans cette colonne représentent le nombre de titres disponibles pour émission, à l'exclusion du nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options en circulation.

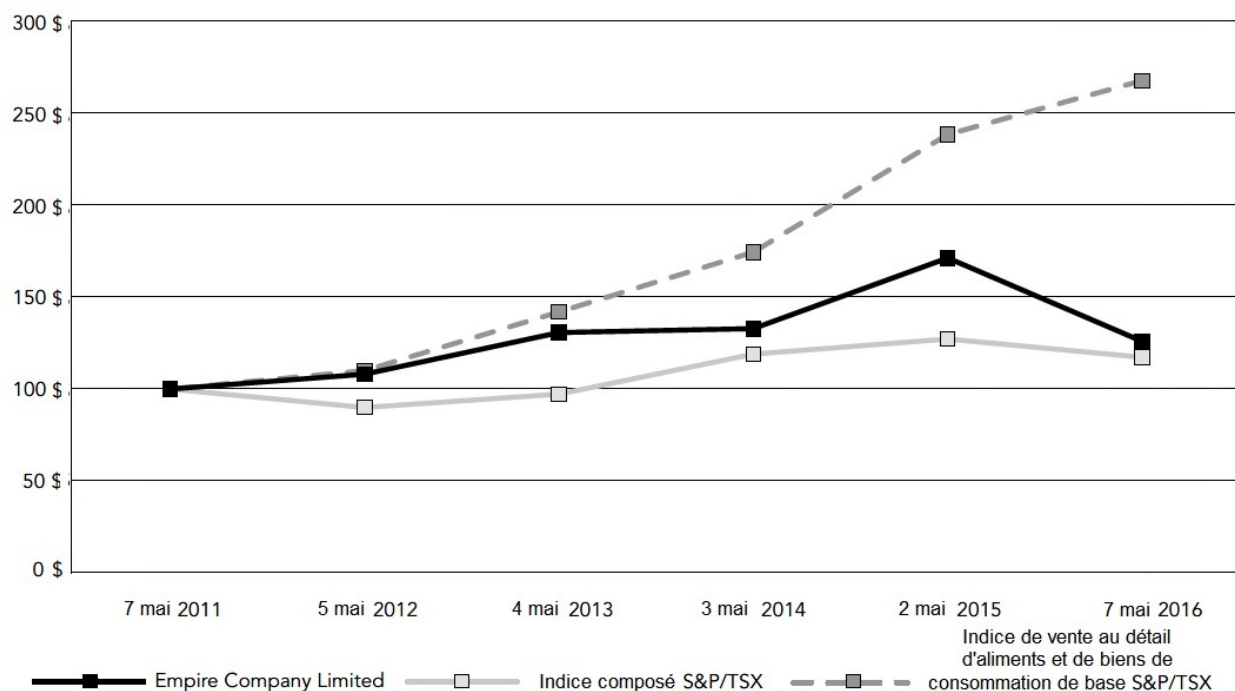
Graphique de rendement

Le graphique suivant illustre le rendement cumulé total d'une somme de 100 \$ placée en actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire depuis le 7 mai 2011, ainsi que le rendement cumulé total de l'Indice composé S&P/TSX et de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période quinquennale se terminant le 7 mai 2016, ce rendement cumulé total tient compte du réinvestissement de tous les dividendes. Les actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire sont incluses dans chacun de ces indices.

La tendance du rendement total cumulé pour les actionnaires de la société, illustrée dans le graphique ci-dessous, est essentiellement la même que la tendance visant le montant total de la rémunération versée aux MHDV pour les trois exercices terminés le 7 mai 2016, suivant ce qui est indiqué dans la section de la présente circulaire intitulée « Tableau sommaire de la rémunération ». Au cours des cinq dernières années, le rendement total des actions sans droit de vote de catégorie A s'est maintenu en moyenne à 4,7 pour cent comparativement au rendement total de 3,2 pour cent de l'Indice composé S&P/TSX et de 21,8 pour cent de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période.

COMPARAISON DU RENDEMENT GLOBAL CUMULATIF SUR 5 ANS*

Entre Empire Company Limited, l'indice composé S&P/TSX et l'indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX



*Rendement d'un placement de 100 \$ effectué le 7 mai 2011 dans des actions ou dans des indices, compte tenu du réinvestissement des dividendes. Tous droits réservés, S&P, une division de McGraw Hill Financial.

| | 7 mai 2011 | 5 mai 2012 | 4 mai 2013 | 3 mai 2014 | 2 mai 2015 | 7 mai 2016 | Taux de croissance annuelle composé sur cinq ans |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--|
| Empire Company Limited | 100,00 \$ | 108,11 \$ | 130,77 \$ | 132,93 \$ | 171,40 \$ | 125,99 \$ | 4,7 % |
| Indice composé S&P/TSX | 100,00 \$ | 89,96 \$ | 97,24 \$ | 119,03 \$ | 127,26 \$ | 117,31 \$ | 3,2 % |
| Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX | 100,00 \$ | 110,04 \$ | 142,01 \$ | 174,60 \$ | 238,68 \$ | 268,01 \$ | 21,8 % |

Régime de retraite, prestations et autre rémunération

Le tableau suivant fait état des prestations de retraite annuelles estimatives des MHDV en fonction de la rémunération et des années de service. Les années de service suivant les 30 premières années de service ne sont pas décomptées.

| Rémunération ¹⁾ | Années de service | | | |
|----------------------------|-------------------|------------|------------|------------|
| | 15 | 20 | 25 | 30 |
| 125 000 \$ | 37 500 \$ | 50 000 \$ | 62 500 \$ | 75 000 \$ |
| 150 000 \$ | 45 000 \$ | 60 000 \$ | 75 000 \$ | 90 000 \$ |
| 175 000 \$ | 52 500 \$ | 70 000 \$ | 87 500 \$ | 105 000 \$ |
| 200 000 \$ | 60 000 \$ | 80 000 \$ | 100 000 \$ | 120 000 \$ |
| 250 000 \$ | 75 000 \$ | 100 000 \$ | 125 000 \$ | 150 000 \$ |
| 300 000 \$ | 90 000 \$ | 120 000 \$ | 150 000 \$ | 180 000 \$ |
| 400 000 \$ | 120 000 \$ | 160 000 \$ | 200 000 \$ | 240 000 \$ |
| 500 000 \$ | 150 000 \$ | 200 000 \$ | 250 000 \$ | 300 000 \$ |
| 600 000 \$ | 180 000 \$ | 240 000 \$ | 300 000 \$ | 360 000 \$ |
| 700 000 \$ | 210 000 \$ | 280 000 \$ | 350 000 \$ | 420 000 \$ |
| 800 000 \$ | 240 000 \$ | 320 000 \$ | 400 000 \$ | 480 000 \$ |
| 900 000 \$ | 270 000 \$ | 360 000 \$ | 450 000 \$ | 540 000 \$ |
| 1 000 000 \$ | 300 000 \$ | 400 000 \$ | 500 000 \$ | 600 000 \$ |
| 1 100 000 \$ | 330 000 \$ | 440 000 \$ | 550 000 \$ | 660 000 \$ |

Note :

1) Moyenne du salaire de base de l'employé au cours des cinq dernières années

Dans certains cas, des cibles minimums de prestations de retraite supérieures à celles indiquées dans le tableau ci-dessus ont été fixées.

Les prestations de retraite versées aux MHDV sont établies selon le montant le plus élevé entre l'engagement de la prestation de retraite déterminée et l'engagement de la cotisation déterminée. Ainsi, les prestations annuelles payables, l'obligation au titre des prestations déterminées, la variation attribuable à des éléments rémunérateurs et la variation attribuable à des éléments non rémunérateurs indiquées dans le tableau ci-dessous sont présentées sur une base cumulée à

l'égard de tous les programmes de retraite auxquels ces membres de la haute direction ont accumulé des prestations de retraite, y compris les régimes à cotisations déterminées et le RPDB. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice représente la valeur actuelle de la prestation de retraite projetée gagnée jusqu'à maintenant pour tous les services, dans le cadre de tous les programmes de retraite de la société, y compris les régimes à cotisations déterminées. Les prestations annuelles payables constituées au 7 mai 2016 sont calculées en fonction d'une retraite reportée payable à l'âge de 65 ans et sont payables à raison de 60 pour cent à titre de rente réversible.

TABLEAU DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

| Nom | Années de service décomptées | Prestations annuelles payables ¹⁾ (\$) | | Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice, au 3 mai 2015 ²⁾ | Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ³⁾ | Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁴⁾ | Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice, au 7 mai 2016 ²⁾ |
|-----------------|------------------------------|---|------------|--|--|--|--|
| | | À la fin de l'exercice | À 65 ans | | | | |
| Marc Poulin | 19,00 | 338 000 \$ | 522 000 \$ | 5 097 000 \$ | 80 000 \$ | 474 000 \$ | 5 651 000 \$ |
| François Vimard | 20,67 | 197 000 | 293 000 | 2 577 000 | 77 000 | 260 000 | 2 914 000 |
| Simon Gagné | 18,83 | 139 000 | 213 000 | 2 025 000 | 69 000 | 213 000 | 2 307 000 |
| Yves Laverdière | 17,33 | 30 000 | 68 000 | 1 172 000 | 994 000 | (557 000) | 1 609 000 |
| Jason Potter | 21,50 | 100 000 | 315 000 | 2 299 000 | 59 000 | 300 000 | 2 658 000 |

Notes :

- 1) Les prestations de retraite annuelles payables à 65 ans sont estimées d'après le total des années de service projetées à 65 ans, le salaire moyen final en date du 7 mai 2016 et les modalités des ententes de retraite en vigueur le 7 mai 2016.
- 2) La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, au 2 mai 2015, et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice, au 7 mai 2016, ont été calculées selon les mêmes méthodes et hypothèses utilisées pour établir les obligations au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice, telles qu'elles ont été respectivement présentées dans les états financiers consolidés de l'exercice 2015 et de l'exercice 2016.
- 3) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs comprend le coût annuel des prestations au titre des services rendus pour l'employeur, ce qui représente la valeur de la prestation de retraite projetée gagnée au cours de l'année, ainsi que l'incidence relative à la différence entre les augmentations salariales réelles et prévues au cours de l'exercice 2016. Elle inclut également l'incidence de la reconnaissance des services passés aux termes du RRCHD pour les nouveaux membres désignés durant l'année.
- 4) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs reflète toutes les autres variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées au début et à la fin de l'exercice qui ne sont pas incluses dans la variation attribuable à des éléments rémunérateurs.

Les années de service décomptées prévues pour MM. Marc Poulin, François Vimard, Simon Gagné, Yves Laverdière et Jason Potter, à l'âge normal de la retraite (65 ans), devraient s'établir respectivement à 29, à 32, à 29, à 26 et à 43.

Empire et Sobeys comptabilisent un passif relativement aux arrangements aux termes du RRCHD sur une base annuelle, mais il s'agit de prestations non garanties et non capitalisées. Le régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction de Le Groupe Oshawa Limitée pour les

anciens membres de la haute direction d'Oshawa est garanti par une lettre de crédit en faveur du fiduciaire aux termes du régime.

Bien que les prestations de retraite aux termes du RRCHD ne soient pas plafonnées de manière absolue, étant donné qu'aux fins de calcul des prestations aux termes de ce régime, les primes versées ne sont pas prises en considération (c'est-à-dire que ces prestations sont calculées uniquement d'après le salaire), il est permis de penser qu'il y a suffisamment de mesures de contrôle sur la valeur livrée déjà en place.

Contrats de travail et ententes relatives à la retraite

Aucune entente officielle de changement de contrôle ni aucun contrat de travail, politique d'indemnité de départ, non plus qu'aucune entente de départ à la retraite ou d'indemnité de départ avec l'un des MHDV n'était en vigueur à la date du présent document.

Le traitement réservé aux options lors de la cessation d'emploi est décrit à l'annexe C. Aux termes du RILT, à l'occasion d'une démission ou d'une cessation d'emploi sans motif valable, les UAR non acquises sont annulées; en cas d'invalidité ou de départ à la retraite d'une personne comptant moins de 15 années de service, une part proportionnelle des UAR non acquises deviendra acquise en fonction du rendement jusqu'à la date concernée; lors du décès ou d'une cessation d'emploi sans motif valable une part proportionnelle des UAR non acquises deviendra acquise en fonction de la cible de rendement; lors du départ à la retraite d'une personne comptant moins de 16 années de service, les UAR continuent d'être acquises conformément à leurs modalités; et lors d'un changement de contrôle, des UAR ne seront payées, selon les montants établis par le comité des RH, que s'il n'y a aucun marché public pour les actions de catégorie A ou que si les critères de mesure du rendement ne sont plus appropriés ou s'il n'y a aucun moyen pratique de les mesurer. Le traitement des UAR lors du départ à la retraite est assujéti à l'interdiction, pour le MHDV, d'accepter

un poste auprès d'un concurrent. Le MHDV doivent occuper un emploi en date du 1^{er} juillet 2017 pour avoir le droit de gagner leurs UAR de synergie. Une partie des OAAFR non gagnées est annulée lors de la cessation d'emploi pour quelque motif que ce soit.

Aucun montant supplémentaire au titre d'options, d'UAR, d'UAR de synergie ou d'OAAFR n'aurait été payable à un MHDV si celui-ci avait été congédié pour quelque motif que ce soit en date de la fin du dernier exercice.

Pour valoir le 7 juillet 2016, Marc Poulin a cessé d'être président et chef de la direction de la société et de Sobeys. En rapport avec son départ, M. Poulin aura droit à une indemnité de départ dont les modalités n'étaient pas finalisées à la date du présent document. M. François Vimard, chef des services financiers et administratifs, a été nommé au poste de président et chef de la direction par intérim. Les ententes avec M. Vimard en matière de rémunération pour l'exercice 2017 prévoient des sommes compensatoires « complémentaires » comportant un salaire de base additionnel et d'autres attributions aux termes du RILT et des UAR attribuées seulement en fonction de l'écoulement du temps, qui ont donné lieu à une rémunération cible directe annualisée totalisant 4 100 000 \$.

Section 9.

Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés

Jason Potter, président, Sobeys Ouest, a obtenu un prêt de crédit-relais sans intérêt le 12 juin 2015 pour l'achat d'une maison, afin de faciliter son déménagement depuis l'Ontario à Calgary, en Alberta. Le prêt devait être remboursé lors du déclenchement du premier des événements suivants : a) la vente de sa maison en Ontario, b) le 12 juin 2017 ou c) la cessation de son emploi pour quelque raison que ce soit. La société a limité tous les risques associés à la capacité de M. Potter de rembourser le prêt, puisque ce prêt a été garanti au moyen d'une hypothèque de premier rang sur la résidence de Calgary qui a été achetée à l'aide du produit de ce prêt. La résidence de M. Potter en Ontario a été vendue et le prêt a été remboursé intégralement à la clôture de la vente, le 28 juillet 2016.

Un prêt de crédit-relais sans intérêt a été accordé à M^{me} Beth Newlands Campbell, présidente, Sobeys Atlantique/Ontario, pour l'achat d'une résidence afin de faciliter son déménagement de la Caroline-du-Nord à la province d'Ontario. Ce prêt doit être remboursé lors du déclenchement du premier des événements suivants : a) la vente de sa résidence en Caroline-du-Nord, b) le 24 juin 2018 et c) la cessation de son emploi pour quelque motif que ce soit. La société a limité tous les risques associés à la capacité de M^{me} Beth Newlands Campbell de rembourser le prêt, puisque ce prêt a été garanti au moyen d'une hypothèque de premier rang sur la résidence d'Ontario qui a été achetée à l'aide du produit de ce prêt.

| PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX CADRES DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION | | | | | |
|--|-----------------------------|---|--------------------------------------|--|---|
| Nom et poste principal | Participation de la société | Encours le plus élevé au cours de l'exercice 2016 | Encours au 1 ^{er} août 2016 | Nombre de titres achetés grâce à l'aide financière au cours de l'exercice 2016 (nombre d'actions SDV de catégorie A) | Garantie du prêt en date du 1 ^{er} août 2016 (nombre d'actions SDV de catégorie A) |
| Jason Potter Président, Sobeys Ouest | Prêt | 1 745 000 \$ | 0 \$ | s.o. | s.o. |
| Beth Newlands Campbell Présidente, Sobeys Atlantique/Ontario | Prêt | 0 | 2 900 000 | s.o. | s.o. |

Le tableau suivant donne des renseignements sur l'encours total des prêts consentis par la société et ses filiales à tous les membres de la haute direction, administrateurs, employés et anciens membres de la haute direction, administrateurs et employés de la société ou de ses filiales, en date du 1^{er} août 2016.

| ENCOURS TOTAL DES PRÊTS | | |
|--------------------------------|--|---|
| Objet | Encours total des prêts consentis par la société ou ses filiales | Encours total des prêts consentis par une autre entité et qui sont garantis ou appuyés par la société ou par ses filiales |
| Achats d'actions | 0 \$ | néant |
| Autres prêts | 2 900 000 \$ | néant |

Section 10.

Information supplémentaire

Assurance des administrateurs et des dirigeants

Une assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants est fournie à l'avantage des administrateurs et des dirigeants de la société, aux termes d'une police d'assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants. La police comporte un montant de garantie global de 50 millions de dollars par année pour la société et les autres filiales d'Empire, collectivement. Dans le cas où une réclamation non visée par l'indemnisation serait effectuée contre un administrateur ou un

dirigeant, aucune franchise ne s'appliquerait aux termes de la police. Si la société a versé un dédommagement par suite d'une réclamation présentée à l'endroit d'un administrateur ou d'un dirigeant, elle en assume la première tranche de 100 000 \$, ou de 250 000 \$ dans le cas d'une réclamation ayant trait aux titres de la société. La société a versé une prime annuelle de 191 750 \$ pour cette garantie durant l'exercice 2016.

Notice annuelle

Les états financiers consolidés comparatifs ainsi que le rapport de gestion de la société pour son dernier exercice fournissent des renseignements financiers. La société a déposé auprès de certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières une notice annuelle, lui permettant de bénéficier du régime de prospectus simplifié pour le placement de titres. On peut obtenir, sans frais, un exemplaire du rapport annuel, des états financiers

consolidés annuels audités et du rapport de gestion de la société, ainsi qu'un exemplaire de la notice annuelle de la société et des autres documents qui y sont intégrés par renvoi, sur le site SEDAR (www.sedar.com) ou en communiquant avec le service des relations avec les investisseurs de la société au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0 ou encore à investor.relations@empireco.ca.

Communications avec le conseil d'administration

Pour obtenir des renseignements généraux au sujet d'Empire Company Limited, il suffit de cliquer sur le bouton « Nous contacter » de notre site Web, à l'adresse www.empireco.ca. Vous pouvez communiquer avec le conseil d'administration par l'entremise du bureau du secrétaire. Comme nous recevons des demandes de renseignement à propos de nombreux sujets, nous avons mis au point un processus de gestion des demandes pour que les personnes appropriées y répondent. Le bureau du secrétaire se charge d'examiner l'ensemble des lettres et des courriels adressés au conseil d'administration ou aux administrateurs particuliers. Les questions concernant la présentation de l'information financière par la société ou les contrôles comptables internes, ou encore les questions d'audit, seront acheminées au comité d'audit. Les autres questions peuvent être adressées au président du conseil et(ou) aux comités du conseil, selon le cas. Bien que le conseil soit chargé de superviser l'équipe de direction, il ne participe pas à l'exploitation quotidienne et c'est pourquoi le soin de répondre aux questions touchant l'aspect opérationnel sera confié à tout membre de la direction susceptible de pouvoir y donner suite.

Le bureau du secrétaire a toute latitude pour s'abstenir de faire suivre une correspondance qui n'est pas pertinente à Empire ou qu'il n'est pas approprié de soumettre à l'examen du conseil. Le bureau du secrétaire tient un journal de toute la correspondance qui a été reçue et dont il a été disposé. Les administrateurs peuvent examiner ce journal à tout moment et demander des copies de la correspondance reçue.

Communication avec le conseil

| | |
|---|---|
| Par la poste : Karin McCaskil Première vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire | Empire Company Limited 115 King Street Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0 |
|---|---|

Par courriel : board@empireco.ca

Section 11.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et a autorisé l'envoi de celle-ci.

(signé) « Karin McCaskil »

Karin McCaskil, première vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire
Stellarton (Nouvelle-Écosse)

Le 1^{er} août 2016

Annexe A – Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

Le conseil, par l'intermédiaire de son comité de gouvernance, s'assure du respect des normes réglementaires en matière de gouvernance. Il prend aussi en considération les meilleures pratiques exemplaires en matière de gouvernance qui vont au-delà des exigences réglementaires et les adopte lorsqu'il le juge approprié.

La société a adapté ses pratiques de gouvernance en réponse aux changements apportés à la réglementation et aux pratiques exemplaires et elle continuera de réagir aux nouveautés en matière de gouvernance, le cas échéant. Les pratiques de la société en matière de gouvernance se conforment en substance à l'Instruction générale 58-201. De plus, la présente annexe présente des renseignements sur les pratiques courantes de la société en matière de gouvernance, conformément aux exigences du Règlement 58-101.

1. Conseil d'administration

Donner la liste des administrateurs qui sont indépendants

Le conseil a établi que tous les administrateurs actuels de la société, exception faite de Messieurs Frank C. Sobey, Karl R. Sobey, Paul D. Sobey, Rob G. C. Sobey et François Vimard, sont indépendants.

Donner la liste des administrateurs qui ne sont pas indépendants et indiquer le fondement de cette conclusion.

Voir la rubrique « Indépendance des administrateurs et autres relations » de la présente circulaire.

Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non.

Actuellement, 10 des 15 administrateurs sont considérés comme indépendants. Parmi les candidats à l'élection au conseil d'administration à l'assemblée, 9 des 14 candidats sont jugés indépendants.

Dans le cas où un administrateur est administrateur d'un autre émetteur qui est émetteur assujéti ou l'équivalent dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger, indiquer l'administrateur et l'émetteur concerné.

Tous les postes d'administrateur qu'occupent les administrateurs actuels et les candidats auprès d'autres entités ouvertes sont indiqués à la rubrique « Candidats au conseil » de la présente circulaire.

Indiquer si les administrateurs indépendants tiennent ou non des réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Dans l'affirmative, indiquer le nombre de réunions tenues au cours du dernier exercice de l'émetteur. Dans la négative, décrire ce que fait le conseil d'administration pour favoriser la libre discussion entre les administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants se réunissent hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction présents lors de chaque réunion du conseil. Les comités d'audit et des ressources humaines et, lorsque les circonstances le justifient, les autres comités se réunissent périodiquement en privé lors des réunions qu'ils tiennent. Au cours de l'exercice 2015, le conseil et les comités ont tenu le nombre de réunions indiqué ci-dessous pour les administrateurs indépendants seulement :

Conseil – 9
Audit – 7
Ressources humaines – 10
Gouvernance – 4
Mises en candidature – 7

Indiquer si le président du conseil est un administrateur indépendant ou non. Si le conseil d'administration a un président ou un administrateur principal qui est un administrateur indépendant, donner le nom du président indépendant ou de l'administrateur principal indépendant et exposer son rôle et ses responsabilités.

Robert P. Dexter, président du conseil, est un administrateur indépendant. Il est président du conseil et chef de la direction de Maritime Travel Inc. Il siège à titre de président du conseil depuis 2005.

Le président du conseil doit notamment :

- faire preuve du leadership nécessaire au bon fonctionnement du conseil;
- procéder à l'évaluation du rendement du conseil et des comités;
- aider le comité des ressources humaines à surveiller et à évaluer le rendement du chef de la direction et celui des cadres dirigeants de la société;
- guider le conseil et les comités de manière à voir à ce que des programmes permettant d'assurer la relève à l'échelon de la haute direction sont en place;
- assurer une liaison efficace entre le conseil et la direction.

Fournir un relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil depuis la date d'ouverture du dernier exercice de l'émetteur.

Le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2016 figure au tableau de la rubrique intitulée « Participations aux comités et relevé des présences » de la présente circulaire.

2. Mandat du conseil

Communiquer le texte du mandat écrit du conseil.

Le texte du mandat écrit du conseil, qui établit la responsabilité explicite du conseil ayant trait à la gérance de l'émetteur, est reproduit à l'annexe B de la présente circulaire.

3. Descriptions de poste

Indiquer si le conseil d'administration a établi ou non une description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil. S'il ne l'a pas fait, indiquer brièvement comment il définit le rôle et les responsabilités correspondant à chacun de ces postes.

Le conseil a établi des descriptions de poste pour le poste de président du conseil et pour le poste de président de chaque comité.

Indiquer si le conseil d'administration et le chef de la direction ont établi ou non une description de poste écrite pour le poste de chef de la direction. Le conseil devrait également approuver les objectifs de la société que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre. Si le conseil et le chef de la direction ne l'ont pas fait, indiquer brièvement comment le conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction.

Le conseil a approuvé une description de poste pour le poste de chef de la direction. Le conseil confie notamment les responsabilités suivantes au chef de la direction :

- élaborer et recommander au conseil une stratégie ainsi qu'une vision à long terme pour la société devant mener à la création de valeur pour les actionnaires;

- élaborer et recommander au conseil des plans et des budgets d'affaires annuels qui appuient la stratégie à long terme de la société; et
- atteindre les objectifs financiers et d'exploitation de la société.

Toutes ces descriptions de poste peuvent être consultées sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca.

4. Orientation et formation continue

Décrire brièvement les mesures que prend le conseil pour orienter les nouveaux administrateurs à l'égard des points suivants :

- le rôle du conseil, ses sociétés et ses administrateurs; et*
- la nature et le fonctionnement de l'entreprise de l'émetteur.*

Lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, un programme d'orientation est élaboré pour lui, lequel tient compte des antécédents et des aptitudes de l'administrateur, ainsi que de la participation dont on s'attend de lui à tout comité. Le programme d'orientation vise à faire connaître au nouvel administrateur l'entreprise ainsi que les attentes de la société envers ses administrateurs. L'orientation comprend des réunions avec la haute direction d'Empire et de ses filiales importantes, des réunions avec le président du conseil et les présidents des comités du conseil, des réunions avec les membres de la famille Sobey qui sont des dirigeants, ainsi que des visites des immeubles et des magasins. Le nouvel administrateur recevra le guide des administrateurs (qui porte notamment sur les mandats confiés au conseil et aux comités, les descriptions de poste et le code d'éthique qu'il leur faut respecter, de même que des données historiques choisies au sujet de la société), le plan

d'affaires et le budget approuvés en cours, les récents bulletins du comité sur le leadership, les derniers rapports financiers trimestriels et les documents d'information annuels, ainsi que les documents relatifs aux réunions tenues récemment par le conseil et ses comités, y compris la dernière session de stratégie du conseil. Le nouvel administrateur recevra des membres de la direction des renseignements dans le domaine de la sécurité des aliments, de la sécurité des technologies de l'information, de la gouvernance d'entreprise et d'autres sujets pertinents pour le nouvel administrateur ou dont il a intérêt à prendre connaissance.

Le conseil devrait fournir à tous les administrateurs l'occasion de suivre des cours de formation permanente.

La société s'est engagée à fournir aux administrateurs l'occasion de suivre des cours de formation permanente afin de les aider à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'être bien renseignés au sujet de l'entreprise de la société, ainsi qu'au sujet des fonctions qu'ils doivent remplir et des responsabilités dont ils doivent s'acquitter. À cette fin, la société donne périodiquement des séances d'information (tant lors de réunions que par la remise de documents écrits) sur des sujets comme les différents secteurs d'activité, les projets importants proposés et en cours, la concurrence, les tendances économiques à l'étranger et au pays, l'analyse des marchés financiers et les questions d'actualité en matière de finances et de gouvernance. La société est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et encourage les administrateurs à tirer avantage des divers services offerts par cet institut. La société encourage également la participation des administrateurs à d'autres programmes de formation permanente à leur intention, ainsi qu'à des programmes spécialisés dans des domaines pertinents, et elle leur rembourse les droits de scolarité et frais connexes.

Au cours de l'exercice 2016, outre les séances d'information périodiques, les présentations, ainsi que les visites des établissements dont il est question ci-dessous ont été offertes :

| Date | Objet | Participants |
|----------------|---|--------------------------|
| Juin 2015 | Visite des établissements de la région de Calgary | Tous les administrateurs |
| Septembre 2015 | Stratégie numérique | Tous les administrateurs |
| Octobre 2015 | Présentation de la stratégie complète et discussions connexes | Tous les administrateurs |
| | Concurrence, tendances et occasions du marché | Tous les administrateurs |
| | Établissement des prix/coûts | Tous les administrateurs |
| | Commerce électronique | Tous les administrateurs |
| | Pharmacie | Tous les administrateurs |
| | Visites des magasins Chalo! FreshCo. | Tous les administrateurs |
| Décembre 2015 | Mise à jour sur la gouvernance | Comité de gouvernance |
| Mars 2016 | L'innovation dans les marques maison | Tous les administrateurs |
| | L'innovation dans les programmes commerciaux | Tous les administrateurs |
| | Commerce électronique | Tous les administrateurs |
| | Visites des magasins de la région de Montréal | Tous les administrateurs |

5. Éthique commerciale

Indiquer si le conseil d'administration a adopté ou non un code écrit à l'intention des dirigeants et des salariés. Dans l'affirmative :

Le conseil a adopté un code d'éthique écrit (le « code ») à l'intention de tous les employés et les administrateurs de la société, qui reprend tous les éléments recommandés aux termes de l'Instruction générale 58-201.

Indiquer comment une personne peut en obtenir le texte.

Le code est affiché sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca.

Décrire de quelle façon le conseil veille au respect du code; s'il n'y veille pas, expliquer s'il s'assure du respect du code et de quelle façon;

Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, reçoit des rapports sur les cas de conduite contraires à l'éthique signalés

au moyen de la ligne téléphonique prévue à cette fin, ainsi que de toute autre manière. Des renseignements détaillés sur le code d'éthique sont exposés à la rubrique « Éthique commerciale » de la présente circulaire.

Faire un renvoi à toutes les déclarations de changement important déposées au cours du dernier exercice et se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction qui constitue un manquement au code.

Le conseil n'a jamais accordé de dispense relative au code à un administrateur ou à un membre de la haute direction. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de déposer de déclaration de changement important.

Indiquer les mesures prises par le conseil d'administration pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs lors de l'examen des opérations et des contrats dans lesquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important.

Le conseil ne propose pour l'élection au conseil aucun candidat qui possède un intérêt important dans une affaire commerciale à laquelle la société ou ses filiales participent. Il exige également des administrateurs qu'ils déclarent tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait survenir. Les administrateurs n'exercent aucune activité à titre de consultant pour la société ni ne reçoivent d'elle une rémunération, sauf à titre d'administrateur. Les administrateurs qui sont également des employés de la société ou d'une de ses filiales touchent le revenu d'emploi indiqué dans la présente circulaire, mais ils ne reçoivent aucuns honoraires versés aux administrateurs.

Indiquer les autres mesures prises par le conseil d'administration pour encourager et promouvoir une culture d'éthique commerciale.

Le conseil encourage une culture d'éthique commerciale en nommant des dirigeants des plus intègres et en surveillant leur rendement afin qu'ils puissent servir d'exemple à tous les employés.

6. Sélection des candidats au conseil d'administration

Indiquer la procédure suivie pour trouver de nouveaux candidats au conseil d'administration.

Le comité des mises en candidature est chargé de trouver de nouveaux candidats au conseil. Il détermine régulièrement les compétences et l'expérience que doivent posséder les administrateurs, en tenant

compte des départs à la retraite prévus, et dirige une campagne de recrutement d'administrateurs, de même qu'un processus de mise en candidature menant à la formulation de recommandations au conseil pour son appréciation, ainsi que ses recommandations quant à l'élection des candidats par les actionnaires.

Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité des mises en candidature composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Le comité des mises en candidature est composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Le comité des mises en candidature devrait avoir une charte écrite qui établit clairement l'objet du comité, ses responsabilités, la qualification des membres, leur nomination et leur destitution, la structure et le fonctionnement du comité et la manière de rendre compte au conseil. En outre, il faudrait conférer au comité des mises en candidature le pouvoir d'engager et de rémunérer tout conseiller externe dont il estime avoir besoin pour exercer ses fonctions.

Le mandat du comité des mises en candidature englobe ces responsabilités et permet le bon fonctionnement du comité. Le mandat du comité est affiché sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca.

Avant de proposer ou de nommer des candidats au poste d'administrateur, le conseil devrait adopter une procédure comportant les étapes suivantes : la prise en compte des compétences et aptitudes que le conseil, dans son ensemble, devrait posséder, l'appréciation des compétences et aptitudes que possède chacun des administrateurs actuels, les lacunes relevées, etc. Le conseil devrait également considérer la taille appropriée du conseil.

Le comité des mises en candidature examine la composition du conseil et détermine quels sont les besoins et les lacunes pouvant exister. Le comité considère également la taille appropriée du conseil. En raison du travail effectué par le comité des mises en candidature, le président de ce comité tient une liste à jour de candidats éventuels.

Le comité des mises en candidature du conseil d'administration est responsable de trouver des personnes qualifiées pour devenir de nouveaux membres du conseil et de recommander au conseil les candidats à présenter en vue de leur élection aux postes d'administrateur. Pour ce faire, il établit les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles que doivent posséder les nouveaux administrateurs compte tenu des perspectives de la société et des risques auxquels elle est exposée. Une grille d'aptitudes a été élaborée afin de veiller à ce que la composition du conseil soit appropriée et que les champs clés d'expertise indiqués ci-dessous soient dûment représentés.

| Aptitudes/Expérience | Description | Nombre de candidats au conseil d'administration |
|--|---|--|
| Chef de la direction/haut dirigeant | Expérience à titre de chef de la direction ou de cadre dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise. | 15 |
| Finances/Comptabilité | Expérience à titre de cadre dirigeant dans les domaines de la comptabilité générale et de la communication de l'information financière, du financement d'entreprise, et bonne connaissance des contrôles internes. | 11 |
| Produits alimentaires/ vente au détail | Expérience à titre de cadre dirigeant dans les secteurs des produits alimentaires/de la vente au détail, ainsi qu'une connaissance du secteur, des marchés, des concurrents, des questions d'ordre financier et opérationnel, ainsi que des préoccupations d'ordre réglementaire. | 7 |
| Gouvernance | Expérience antérieure ou actuelle à titre de membre du conseil d'une entreprise canadienne, ouverte ou fermée, ou d'un organisme canadien sans but lucratif. | 15 |

| Aptitudes/Expérience | Description | Nombre de candidats au conseil d'administration |
|------------------------------------|--|---|
| Ressources humaines | Expérience à titre de cadre dirigeant ou participation à titre de membre d'un comité de la rémunération du conseil, compréhension des programmes de rémunération, d'avantages et de revenu de retraite, des lois et des conventions, et expertise en matière de programme de rémunération des membres de la haute direction, y compris le salaire de base, les mesures incitatives, les titres de capitaux propres et les avantages indirects. | 11 |
| Opérations/fusions et acquisitions | Expérience à titre de cadre dirigeant dans les secteurs des services bancaires d'investissement ou des fusions et acquisitions, particulièrement en ce qui a trait aux marchés des titres de créance et des titres de participation. | 7 |
| Commercialisation | Expérience à titre de cadre dirigeant dans un secteur où les activités de commercialisation s'adressant aux consommateurs représentent un élément essentiel. | 5 |
| Immobilier | Expérience à titre de cadre dirigeant dans le secteur immobilier, que cette expérience soit acquise dans les domaines commercial, résidentiel, de l'aménagement ou de la location. | 8 |
| Technologie de l'information | Expérience dans le domaine de la technologie de l'information, y compris le commerce électronique, les médias numériques, les appareils mobiles et les médias sociaux. | 3 |

| Administrateur | Chef de la direction/ Cadre dirigeant | Finances/ Comptabilité | Produits alimentaires/ vente au détail | Gouvernance | Ressources humaines | Opérations/ Fusions et acquisitions | Commer- cialisation | Immobilier | Technologie de l'information |
|----------------------|--|---------------------------|---|-------------|---------------------|--|------------------------|------------|------------------------------|
| Devine, Cynthia | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | |
| Dexter, Robert P. | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Dickson, James M. | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| Josefowicz, Gregory | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Lee, Sue | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | | |
| Linton, William | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | | ✓ |
| Lynch, Kevin | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | | |
| Savidant, Stephen J. | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | | |
| Sobey, Frank | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | |
| Sobey, John R. | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | |
| Sobey, Karl R. | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | |
| Sobey, Paul D. | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| Sobey, Rob G.C. | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | | |
| Turcotte, Martine | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ |
| Vimard, François | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | ✓ |

Le comité des mises en candidature devrait être responsable de trouver des personnes qualifiées pour devenir de nouveaux membres du conseil et recommander au conseil les candidats à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Le comité des mises en candidature entreprend, de façon continue, de trouver d'éventuels membres pour le conseil. Il recommande les nouveaux candidats au conseil.

Dans l'élaboration de ses recommandations, le comité des mises en candidature devrait considérer : les compétences et les aptitudes nécessaires, celles que les administrateurs actuels possèdent et celles que chaque nouveau candidat apportera au conseil.

Comme il est indiqué ci-dessus, le comité des mises en candidature tient compte de ces facteurs dans le cadre de ses délibérations.

7. Rémunération

Indiquer la procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des dirigeants.

Le comité de gouvernance examine chaque année la rémunération des administrateurs et recommande des

rajustements à la rémunération au conseil qui, par ricochet, recommande la rémunération des administrateurs aux actionnaires aux fins d'approbation lors de l'assemblée générale annuelle. De plus amples renseignements sur l'examen effectué par le comité de gouvernance durant l'exercice 2016 sont présentés à la rubrique « Rémunération du conseil d'administration » de la présente circulaire.

Le comité des RH est chargé de la rémunération des cadres dirigeants. De plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction sont présentés à la rubrique « Rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité de la rémunération composé uniquement d'administrateurs indépendants. Dans la négative, indiquer les mesures prises par le conseil pour assurer une procédure objective de fixation de la rémunération.

Le comité des RH agit en tant que comité de la rémunération en ce qui a trait à la rémunération des dirigeants. Le comité des RH n'est pas composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Si le conseil d'administration a un comité de la rémunération, exposer ses responsabilités, ses pouvoirs et son fonctionnement.

Le comité des RH est chargé de surveiller les pratiques et politiques de la société en matière de rémunération des cadres dirigeants, ainsi que de faire des recommandations au conseil à cet égard.

Le comité est chargé :

- d'examiner et d'approuver les objectifs de la société en ce qui concerne la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants;
- d'évaluer le rendement du chef de la direction;
- de faire des recommandations relatives à la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants;
- de recommander l'élaboration de régimes de rémunération incitative et de régimes d'intéressement fondés sur l'actionnariat; et
- de revoir l'information sur la rémunération de la haute direction avant sa publication par l'émetteur.

Le mandat du comité est affiché sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca.

Si les services d'un consultant ou conseiller spécialisé en rémunération ont été retenus pour aider à fixer la rémunération d'administrateurs et de dirigeants de l'émetteur, indiquer l'identité du consultant ou conseiller et exposer les grandes lignes de son mandat. Si le consultant ou conseiller a été engagé afin d'effectuer d'autres tâches pour le compte de l'émetteur, l'indiquer et décrire brièvement la nature du travail.

Les services d'aucun consultant ou conseiller en particulier n'ont été retenus pour aider à fixer la rémunération des administrateurs. L'information concernant les consultants dont les services ont été retenus par le comité des ressources humaines relativement à la rémunération des membres de la haute direction figure à la rubrique « Consultant du comité des ressources humaines » de la présente circulaire.

8. Autres comités du conseil

Si le conseil d'administration a d'autres comités permanents, outre le comité d'audit, le comité des mises en candidature et le comité de la rémunération, donner la liste des comités et leur fonction.

Les quatre comités permanents du conseil sont les suivants : le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité des ressources humaines et le comité des mises en candidature.

Le mandat de chaque comité est affiché sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca. Les rapports de chacun de ces comités faisant état de leurs démarches pour l'exercice 2016 sont présentés dans la section de la présente circulaire intitulée « Rapports des comités du conseil ».

9. Évaluation

Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport. Dans l'affirmative, exposer la procédure d'évaluation.

Dans la négative, indiquer comment le conseil d'administration s'assure que le conseil lui-même, ses comités et chacun de ses administrateurs s'acquittent efficacement de leurs fonctions.

Le comité de gouvernance est chargé de soumettre le conseil, ses comités et chaque administrateur à une évaluation annuelle de leur efficacité et de leur apport. De plus amples renseignements sur l'évaluation à laquelle est soumis le conseil

sont présentés à la rubrique « Évaluation du conseil d'administration » de la présente circulaire.

10. Durée du mandat et autres mécanismes de renouvellement

Indiquer si l'émetteur a fixé ou non la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci. Dans l'affirmative, décrire cette durée ou ces mécanismes. Dans la négative, en indiquer les motifs.

De l'information sur la durée du mandat des administrateurs est donnée dans la section intitulée « Départ à la retraite et remplacement des membres du conseil d'administration » de la présente circulaire.

11. Politiques sur la représentation féminine au conseil d'administration

a) *Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs. Dans la négative, en indiquer les motifs.*

b) *Si l'émetteur a adopté la politique prévue au paragraphe a, fournir les renseignements suivants : i) un sommaire des objectifs et des principales dispositions de la politique, ii) les mesures prises pour en garantir une mise en œuvre efficace, iii) les progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs au cours de l'année et depuis sa mise en œuvre et iv) si le conseil d'administration ou son comité des candidatures mesure ou non l'efficacité de la politique et comment, le cas échéant.*

De l'information sur la représentation féminine au conseil d'administration est donnée dans la section intitulée « Politique relative à la diversité au sein du conseil d'administration » de la présente circulaire.

12. Prise en compte de la représentation féminine dans la procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs

Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon. Si l'émetteur n'en tient pas compte, préciser ses motifs.

De l'information sur la représentation féminine dans la procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs est donnée dans la section intitulée « Approche en matière de gouvernance » de la présente circulaire.

13. Prise en compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction

Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon. S'il n'en est pas tenu compte, préciser ses motifs.

De l'information sur la représentation féminine à la haute direction et lors du processus de nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction est donnée dans la section intitulée « Représentation des femmes à la haute direction » de la présente circulaire.

14. Cibles de l'émetteur concernant la représentation féminine au conseil d'administration et à la haute direction

a) *Aux fins de la présente rubrique, on entend par « cible » un nombre ou un pourcentage, ou une fourchette de nombres et de pourcentages, adopté par l'émetteur en ce qui a trait*

au pourcentage de femmes au conseil ou à la haute direction de l'émetteur et censé être atteint à une date fixée.

- b) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil d'administration. Dans la négative, en indiquer les motifs.*
- c) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction. Dans la négative, en indiquer les motifs.*
- d) Si l'émetteur s'est donné une cible conformément aux paragraphes a ou b, indiquer ce qui suit :*
 - i) la cible; et*
 - ii) les progrès accomplis vers l'atteinte de la cible au cours de l'année et depuis son adoption.*

De l'information sur la représentation féminine au sein des conseils d'administration et aux postes de haute direction est donnée dans les sections intitulées « Politique relative à la

diversité au sein du conseil d'administration » et « Représentation des femmes à la haute direction » de la présente circulaire.

15. Nombre de femmes au conseil d'administration et à la haute direction

- a) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur.*
- b) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur.*

De l'information sur le nombre de femmes au conseil d'administration et à la haute direction est donnée dans les sections intitulées « Politique relative à la diversité au sein du conseil d'administration » et « Représentation des femmes à la haute direction » de la présente circulaire.

Annexe B – Mandat du conseil d'administration

Conformément aux statuts constitutifs de la société, il incombe au conseil d'administration d'assurer la gestion de la société, sous réserve des dispositions de la législation applicable, ainsi que de l'acte et des statuts constitutifs de la société.

Le conseil d'administration de la société (le « conseil ») a la responsabilité de la gérance de la société. À ce titre, il doit notamment adopter un processus de planification stratégique, approuver le plan stratégique, définir les principaux risques auxquels la société est exposée et veiller à la mise en œuvre de systèmes de gestion de ces risques (y compris dans le domaine de la salubrité alimentaire et de la santé et sécurité au travail), planifier la relève, s'occuper des communications et s'assurer de l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la société. Le conseil s'acquitte de certaines de ses responsabilités en les déléguant à ses comités, tel qu'il est plus amplement énoncé dans les mandats respectifs de ceux-ci.

Les principes clés et les principales lignes directrices qui régissent la façon dont le conseil s'acquitte de sa responsabilité générale de gérance sont exposés ci-après.

Indépendance du président du conseil

Le conseil a adopté une politique voulant que son président soit indépendant et ne soit pas membre de la direction.

Taille du conseil

La taille du conseil favorise la diversité des compétences et des opinions tout en lui permettant de fonctionner et de prendre des décisions efficacement. Le comité de gouvernance examine chaque année la taille du conseil et fait des recommandations s'il estime qu'il serait dans l'intérêt de la société d'y apporter des modifications.

Rémunération et évaluation du conseil

Le comité des mises en candidature assume la responsabilité de la mise en candidature en recommandant des candidats appropriés pouvant être élus ou nommés aux postes d'administrateurs de la société. Pour ce faire, il établit les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles que doivent posséder les nouveaux administrateurs, compte tenu des perspectives de la société et des risques auxquels elle est exposée.

Le conseil est chargé d'évaluer et d'optimiser son efficacité.

Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, élabore et met en œuvre des programmes d'orientation et de formation à l'intention des nouveaux membres, afin de les informer des attentes en matière de rendement auxquelles doivent répondre les administrateurs.

Le conseil doit fournir des occasions de formation permanente à tous les administrateurs pour que ceux-ci puissent améliorer leurs talents et aptitudes d'administrateur et faire en sorte que leurs connaissances et compréhension de l'entreprise de la société demeurent à jour.

Le comité de gouvernance établit des méthodes pour évaluer l'efficacité du conseil dans son ensemble et celle des comités, ainsi que l'apport de chaque administrateur. Le conseil évalue continuellement les administrateurs, notamment dans le cadre d'évaluations périodiques formelles et d'évaluations continues par le président du conseil et le président du comité de gouvernance.

Le comité de gouvernance est également chargé de faire des recommandations au conseil en ce qui concerne la rémunération des administrateurs, y compris le caractère adéquat de la rémunération et le mode de rémunération.

Communication entre le conseil et la haute direction

Tous les administrateurs peuvent communiquer librement avec les membres de la haute direction de la société. Les administrateurs doivent faire preuve de jugement lorsqu'ils communiquent avec les membres de la direction pour s'assurer de ne pas détourner leur attention des activités commerciales de la société. Le chef de la direction reçoit une copie des communications écrites que les administrateurs transmettent aux membres de la direction.

Réunions du conseil

Le conseil tient des réunions régulières au moins une fois par trimestre d'exercice ou plus souvent au besoin. Le conseil doit, à chaque réunion périodique, de même que lors d'autres réunions, à son gré, se réunir hors de la présence de la direction pour assurer son indépendance de celle-ci. En outre, les administrateurs indépendants doivent se réunir à huis clos à l'occasion de chaque réunion du conseil. Le conseil a pour politique de permettre aux comités du conseil et à chaque administrateur de retenir les services de conseillers externes aux frais de la société, à condition d'avoir obtenu au préalable l'approbation du comité de gouvernance.

Le conseil apprécie que certains membres de la haute direction assistent à chacune de ses réunions pour aider les administrateurs dans ses délibérations en leur fournissant des renseignements et des avis. Toutefois, les membres de la direction présents aux réunions du conseil ne sont pas autorisés à participer aux délibérations portant sur les points à l'ordre du jour qui sont réservés exclusivement aux administrateurs.

Ordres du jour des réunions du conseil et renseignements

En consultation avec le secrétaire général et des membres de la haute direction, au besoin, le président du conseil et le chef de la direction établissent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil. Avant chaque réunion, l'ordre du jour est distribué à tous les administrateurs et ceux-ci sont libres de suggérer avant la réunion les points qu'ils souhaitent y ajouter.

Dans la mesure du possible, les renseignements et les rapports concernant les points à l'ordre du jour d'une réunion du conseil sont distribués aux administrateurs avant la réunion. Des rapports peuvent être présentés pendant la réunion par des membres du conseil, de la direction et(ou) du personnel, ou encore par des conseillers externes invités. Il est entendu que dans certaines circonstances, en raison du caractère confidentiel des questions devant être traitées au cours d'une réunion, il serait imprudent ou inopportun de distribuer des documents écrits à l'avance.

Comités

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses comités permanents, de façon à permettre un examen en profondeur de certaines questions. Les comités permanents du conseil sont les suivants : le comité d'audit, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance, le comité des mises en candidature et le comité de surveillance. D'autres comités peuvent être constitués selon ce que le conseil juge approprié. Tous les membres du comité d'audit, du comité des ressources humaines et du comité des mises en candidature doivent être des administrateurs indépendants. Chaque comité possède un mandat écrit qui fait l'objet d'un examen et d'une approbation annuelle.

Réunions des comités

L'horaire et l'ordre du jour des réunions de chaque comité sont établis par le président du comité en consultation avec la direction, le personnel et les membres du comité. Tous les comités présentent au conseil un compte rendu de chacune de leurs réunions. Le président du conseil est, pour chaque comité,

un membre non votant et non décompté pour les besoins du quorum.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs externes

Le comité de gouvernance examine chaque année les relations entre les administrateurs et la société qui pourraient être perçues comme étant susceptibles de compromettre de quelque façon que ce soit leur statut d'administrateur indépendant. Le but de cet examen est de déterminer s'il existe de telles relations afin de s'assurer que le conseil est toujours composé en majorité d'administrateurs indépendants et non reliés et que les administrateurs ayant de telles relations agissent de façon appropriée.

Changements dans les responsabilités professionnelles actuelles des administrateurs

Le conseil doit maintenir une politique suivant laquelle les administrateurs qui changent de fonctions principales doivent présenter leur démission au conseil aux fins d'examen. Le conseil profite alors de l'occasion pour examiner, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, le bien-fondé du maintien en fonction de ces administrateurs dans les circonstances.

Âge de la retraite

Dans le cours normal des affaires, un membre du conseil ne se représente pas aux élections à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit son 72^e anniversaire, sauf s'il est un descendant direct de M. John William Sobey. De façon exceptionnelle, le comité de gouvernance peut proposer au conseil de permettre à un administrateur ayant atteint l'âge de la retraite de se représenter aux élections pour une autre année.

La société communique toute l'information relative à son système de gouvernance chaque année dans son rapport annuel ou dans sa circulaire de sollicitation de procurations. Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, est chargé d'élaborer la démarche que doit suivre la société en ce qui a trait aux questions de gouvernance.

Planification stratégique

La direction est chargée d'élaborer pour chaque unité commerciale et pour la société dans son ensemble des plans stratégiques qui tiennent compte, entre autres choses, des perspectives et des risques de l'entreprise, ainsi que de mettre en œuvre les plans stratégiques. Pour sa part, le conseil est chargé d'établir les objectifs à long terme de la société, d'adopter un processus de planification stratégique et d'approuver annuellement les plans stratégiques élaborés par la direction. Le conseil surveille la façon dont la haute direction met en œuvre les plans et évalue continuellement l'atteinte des objectifs de la société.

Gestion des risques

Le conseil a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande société en exploitation.

Le comité d'audit examine et approuve les politiques de gestion des risques recommandées par la direction, reçoit des rapports de la direction sur le profil de risque de la société, les mesures de réduction des risques et les seuils de risque acceptables, et donne des directives sur la façon de réduire davantage les risques ou sur les modifications à apporter aux seuils de risque. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses recommandations sur ces questions à tous les membres du conseil.

Planification de la relève

Le conseil est chargé de nommer les membres de la haute direction et d'évaluer leur rendement, y compris d'approuver la nomination des cadres dirigeants de la société, d'examiner leur rendement en regard de l'objectif de maximisation de la valeur pour les actionnaires, d'évaluer leur contribution à cet objectif et de surveiller les politiques de rémunération.

Le comité des ressources humaines est chargé de faire des recommandations à tous les membres du conseil en ce qui concerne la rémunération des membres de la haute direction, y compris les programmes incitatifs et les attributions effectuées dans le cadre de ces programmes. En outre, ce comité surveille et examine la formation des membres de la haute direction, leur perfectionnement, de même que la planification de leur relève, et il donne des conseils à cet égard.

Politique en matière de communications

Le conseil est chargé d'examiner et d'approuver les politiques et les pratiques de la société en ce qui a trait à la communication de l'information financière et d'autres renseignements, notamment les déclarations et les opérations d'initiés. Cela comprend l'examen et l'approbation du contenu des communications importantes de la société destinées aux actionnaires et au public investisseur, notamment le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations, la notice annuelle et tout prospectus pouvant être publié. Le comité d'audit examine les états financiers trimestriels et annuels (y compris les rapports de gestion) et les communiqués traitant de questions financières et recommande au conseil de les approuver. Il incombe également au conseil de vérifier toutes les communications externes de la société. Toutefois, le conseil est d'avis qu'il incombe à la direction de parler au nom de la société dans ses communications avec les milieux financiers, les médias, les clients, les fournisseurs, les employés, les gouvernements et le grand public.

Le conseil approuve et surveille les politiques de communication de l'information destinées à aider la société à atteindre son objectif de diffuser, en temps opportun, de l'information crédible, cohérente et à jour conformément aux obligations d'information prévues par la législation en valeurs mobilières applicable. Le conseil examine chaque année les politiques de la société en matière de communications et d'information.

En règle générale, les communications provenant des actionnaires et des milieux financiers sont transmises au vice-président, trésorerie et relations avec les investisseurs, qui coordonne une réponse appropriée selon la nature de la communication. Lorsque le président du conseil ou d'autres administrateurs reçoivent des communications provenant de parties intéressées, on s'attend à ce qu'ils en informent la direction et la consultent pour formuler une réponse appropriée.

Contrôle interne et système d'information de gestion

Le conseil est chargé d'assurer l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la société. Toutes les questions importantes concernant la société et ses activités doivent être soumises à l'approbation préalable du conseil. Plus particulièrement, les dépenses en immobilisations ou les engagements de capitaux supérieurs à 10 millions de dollars doivent être approuvés au préalable par le conseil. La direction est autorisée à donner suite à toute question ayant trait aux activités courantes de la société sans l'approbation du conseil. Les délégations de pouvoirs relatifs à l'exploitation exposent quelles sont les autorisations exigées de la société et de ses filiales.

Le comité d'audit est chargé de s'assurer que les contrôles internes sont conçus, mis en œuvre et surveillés adéquatement et que l'information financière et l'information de gestion sont communiquées intégralement et avec exactitude, même si l'établissement et la mise en œuvre des procédures nécessaires

relèvent de la direction. Le conseil examine et approuve les états financiers annuels, de même que trimestriels.

Gouvernance, intégrité et conduite des affaires de la société

Le conseil supervise la conduite déontologique, légale et sociale de la société. Il supervise également l'élaboration des politiques, des principes et des lignes directrices de la société en matière de gouvernance. Il élabore le code de déontologie des administrateurs, dirigeants et employés de la société et en assure le respect.

Direction et ressources humaines

Le conseil choisit et nomme les chefs de la direction d'Empire et de Sobeys Inc. et il en évalue le rendement. De plus, il fixe la rémunération qui s'avère appropriée pour les chefs de la direction. En consultation avec le chef de la direction d'Empire et le comité des ressources humaines, le conseil nomme tous les dirigeants de la société et établit les modalités d'emploi, de formation, de perfectionnement et de relève des membres de la haute direction, plus précisément en ce qui a trait au pourcentage global d'augmentation salariale pour ces membres de la haute direction (en plus des chefs de la direction) dont la rémunération est assujettie aux obligations d'information.

Annexe C – Régime d'options d'achat d'actions d'Empire

Le texte qui suit énonce les modalités supplémentaires du régime d'options d'achat d'actions d'Empire :

Limites relatives à la participation des initiés

Aucune option ni action sans droit de vote de catégorie A ne sera émise aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsqu'une telle attribution, prise en considération avec tous les autres arrangements de rémunération sous forme d'actions de la société, aurait à tout moment pour conséquence :

- a) que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A réservées aux fins d'émission aux termes d'arrangements de rémunération sous forme d'actions attribuées à des initiés excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation; et
- b) que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A émises à des initiés, au cours d'une période de un an, excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation.

Cession et expiration

Les participants ne peuvent céder leurs options, à l'exception de ce que le comité des RH peut décider autrement à l'occasion :

- si, avant la date d'expiration de l'option, la société met fin à l'emploi du participant sans motif valable, l'option peut seulement être exercée par le participant au cours de la période de 14 jours qui suit la date à laquelle le participant cesse d'accomplir activement son travail à son lieu de travail auprès de la société, mais avant la date d'expiration de l'option. Les options non acquises à la date de cessation d'emploi sont caduques.
- si, avant la date d'expiration de l'option, la société met fin à l'emploi du participant pour un motif valable, l'option expire au moment même où a été commise l'action du participant qui a causé sa cessation d'emploi ou encore au moment même où est survenu l'événement qui a causé la cessation de son emploi.
- si, avant la date d'expiration de l'option, l'emploi d'un participant prend fin pour tout autre motif, y compris en raison de son décès, de son incapacité ou de son départ à la retraite, l'option ne peut être exercée que par le participant ou, dans le cas d'un décès, par la succession du participant, dans les six mois de la date d'effet de la cessation d'emploi, mais avant la date d'expiration de l'option.

Suivant ce qui est prévu par le régime d'options d'achat d'actions, le comité des RH a autrement déterminé les modalités d'expiration et d'acquisition suivantes pour l'attribution d'options, y compris celles des MHDV : lors du départ à la retraite, expiration à la fin d'une période de 36 mois et l'acquisition se poursuit durant cette période; lors de la démission, expiration à la fin d'une période de 30 jours et l'acquisition ne se poursuit pas durant cette période; lors de la cessation d'emploi sans motif valable, expiration à la fin d'une période de 90 jours et l'acquisition ne se poursuit pas durant cette période; lors de la

survenance d'une invalidité, les options peuvent être acquises durant une année après la date de survenance de l'invalidité et les options acquises ne peuvent être exercées que dans les trois années suivant la date de survenance de l'invalidité; et lors du décès, l'option sera réputée avoir été acquise à la prochaine date d'acquisition suivant la date du décès, et expirera six mois après cette date.

Modifications du RILT

De temps à autre, sous réserve de l'approbation réglementaire exigée des organismes administratifs ayant compétence sur le RILT, le conseil d'administration de la société peut, **sans le consentement des actionnaires**, mettre fin au RILT ou modifier toute disposition du RILT, y compris y apporter les modifications suivantes :

- réduire le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- augmenter ou réduire le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A qu'un participant a droit de recevoir aux termes du RILT;
- modifier les dispositions d'acquisition de chaque option;
- modifier les modalités du RILT ayant trait au droit d'un participant d'exercer des options à la suite d'un congédiement, de la cessation d'emploi ou du décès;
- modifier la cessibilité des attributions aux fins de planification successorale;
- augmenter le prix d'exercice ou d'achat;
- modifier le processus par lequel un participant peut exercer ses options;
- ajouter et(ou) modifier des dispositions en matière d'aide financière pouvant être accordée aux termes du RILT;
- modifier les exigences d'admissibilité des participants au RILT;
- attribuer ou attribuer de nouveau le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux participants aux termes du RILT;
- modifier le RILT afin de le rendre conforme aux lois sur les valeurs mobilières, aux lois régissant les sociétés ou aux lois fiscales, de même qu'aux règles et politiques de la Bourse TSX;
- ajouter des engagements de la part de la société visant à protéger les participants; et
- apporter des modifications qui sont nécessaires afin de corriger ou d'éliminer toute ambiguïté ou lacune ou disposition non compatible, erreur d'écriture ou erreur manifeste.

Aucune modification ne peut :

- départir un participant des options qui lui ont été attribuées;
- départir un participant de ses droits aux actions mises en gage et aux dividendes en actions, tel qu'il est prévu aux présentes, ou de tous les droits qu'il pourrait avoir à l'égard des actions mises en gage et des dividendes en actions; ou
- avoir pour conséquence de modifier les modalités de remboursement de tout prêt accordé à un participant, sans le consentement préalable écrit du participant.

Malgré toute autre disposition du RILT, aucune des modifications suivantes ne peut être apportés au présent RILT sans l'approbation des actionnaires :

- une modification ayant pour effet de réduire le cours des options ou le prix des attributions ou d'annuler ou d'émettre de nouveau des options;
- une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf dans la mesure permise par le RILT dans l'éventualité d'une période d'interdiction des opérations;
- une modification visant à accroître le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être :
 - émises à des initiés au cours d'une période d'un an; ou
 - émises à des initiés à tout moment, aux termes du RILT, ou, lorsque combiné avec tout mécanisme de rémunération sous forme d'actions, pourrait excéder 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation de la société;
- une modification qui aurait pour effet d'augmenter le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- une modification en vue d'accroître le nombre de participants au RILT de manière à permettre, sur une base discrétionnaire, que soient admis ou admis de nouveau des administrateurs qui ne sont pas des employés; et
- une modification visant à modifier les dispositions relatives à la modification du RILT.

Glossaire

Assemblée

Assemblée générale annuelle des actionnaires de la société

BOURSE TSX

Bourse de Toronto

CMPV

Cours moyen pondéré selon le volume

Comité des RH

Comité des ressources humaines

GRE

Gestion des risques d'entreprise

LOI DE L'IMPÔT

Loi de l'impôt sur le revenu

MHDV

Membres de la haute direction visés

OAAFR

Options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement de Sobeys

Options d'achat d'actions

Options d'achat d'actions d'Empire

Oshawa

Groupe Oshawa Limitée

RAAE

Régime d'achat d'actions des employés

RCP

Rendement des capitaux propres calculé à l'aide du résultat ajusté net, à l'exclusion des postes considérés comme n'étant pas indicatifs du rendement de l'exploitation sous-jacent de l'entreprise

Régime des dirigeants

Un deuxième régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées s'adressant à certains dirigeants de la société.

Régime des employés

Un régime de retraite à cotisations déterminées

RH

Ressources humaines

RILT

Régime incitatif à long terme

ROAAFR

Régime d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement de Sobeys

RPA

Résultat par action calculé à l'aide du résultat ajusté net, à l'exclusion des postes considérés comme n'étant pas indicatifs du rendement de l'exploitation sous-jacent de l'entreprise

RPB

Régime de participation aux bénéfices

RPDB

Régime de participation différée aux bénéfices

RRCHD

Régime de retraite complémentaire pour les membres de la haute direction

RUAD

Régime d'unités d'actions différées

Sobeys

Sobeys Inc.

UAD

Unités d'actions différées

UAR

Unités d'actions attribuées au rendement

UAR de synergie

Attribution non récurrente d'UAR aux MHDV et à certains autres membres de la haute direction qui ont pris la responsabilité de réaliser et de maintenir les synergies prévues de 200 millions de dollars concernant l'acquisition de Canada Safeway.

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

EMPIRE COMPANY LIMITED

115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Téléphone : 902 755-4440
Télécopieur : 902 755-6477
www.empireco.ca

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus ou les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être adressées à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la société, Société de fiducie CST.

AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie CST
Correspondance avec les investisseurs
C. P. 700, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3
Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : inquiries@canstockta.com

ENVOIS MULTIPLES

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Société de fiducie CST, au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

DATES DE RÉFÉRENCE ET DATES DE VERSEMENT DES DIVIDENDES POUR L'EXERCICE 2017

| Date de référence | Date de versement |
|-------------------|-------------------|
| 15 juillet 2016 | 29 juillet 2016 |
| 14 octobre 2016* | 31 octobre 2016* |
| 13 janvier 2017* | 31 janvier 2017* |
| 13 avril 2017* | 28 avril 2017* |

ACTIONS EN CIRCULATION

Au 28 juin 2016

| | |
|--|-------------|
| Actions sans droit de vote de catégorie A | 173 537 901 |
| Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote | 98 138 079 |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Le 15 septembre 2016, à 11 h (HAA)
Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

INSCRIPTION DES ACTIONS

Bourse de Toronto

SYMBOLE BOURSIER

Actions sans droit de vote de catégorie A – EMP.A

VOLUME MOYEN DES OPÉRATIONS QUOTIDIENNES (TSX : EMP.A)

645 810

BANQUES

La Banque de Nouvelle-Écosse
Banque de Montréal
Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ (Canada)
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banque Nationale du Canada
Rabobank Nederland
Banque Royale du Canada
Banque Toronto-Dominion
Caisse centrale Desjardins

AVOCATS

Stewart McKelvey
Halifax (Nouvelle-Écosse)

AUDITEUR

PricewaterhouseCoopers, LLP
Halifax (Nouvelle-Écosse)

*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration

EMPIRE
COMPANY LIMITED

www.empireco.ca